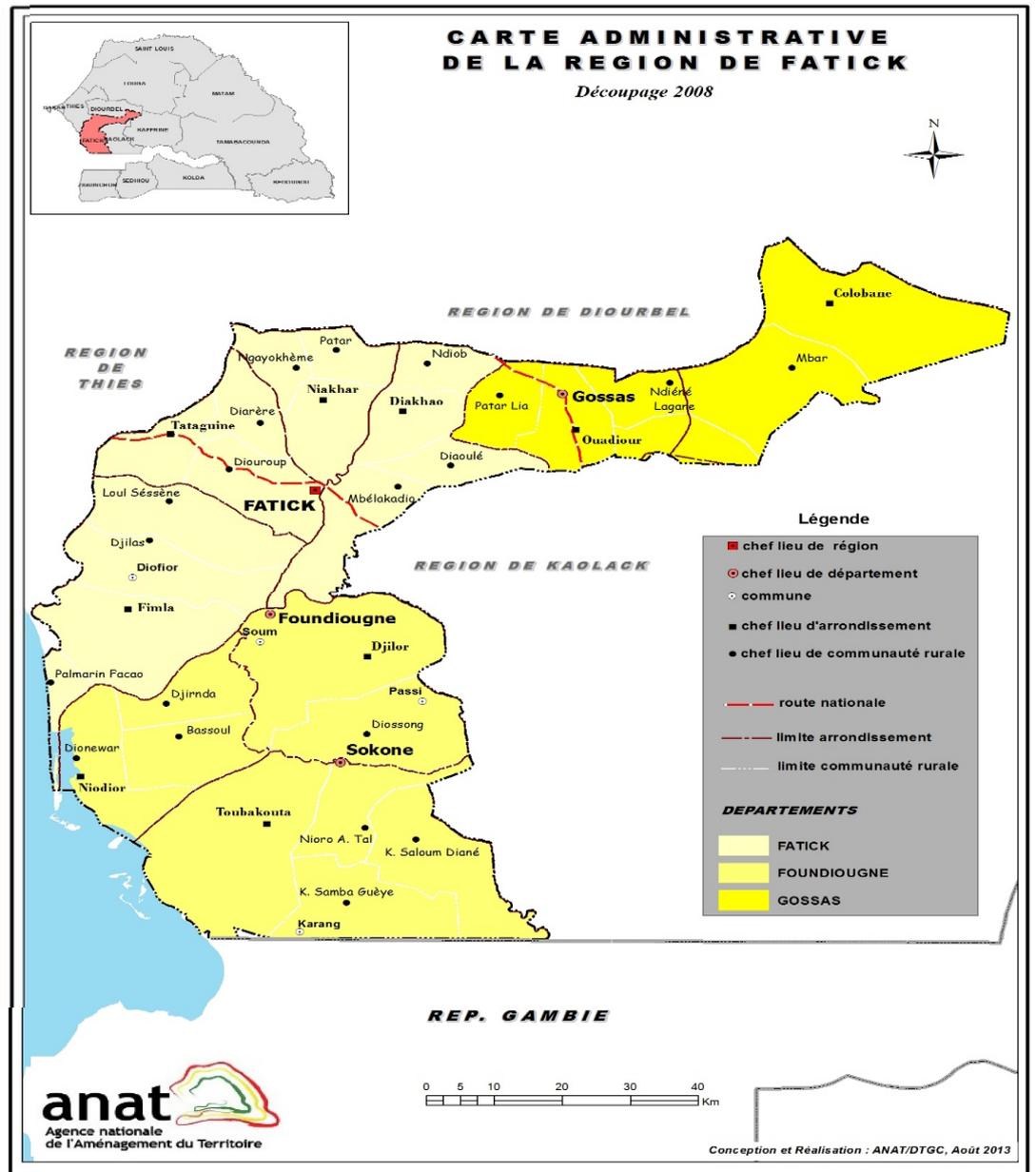


ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie



COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Dr Abdou DIOUF
Directeur général adjoint	Dr Momath CISSE
Directeur à l'Action Régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	El Hadji Omar SENGHOR

COMITE DE COLLECTE ET DE REDACTION

Cheffe du Service régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick	Fatou Bintou KEBE
Assistant chargé d'études	Serigne Cheikh Mbacké DIOUM
Agent d'appui	Fatou FAYE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOU
	Mbaye FAYE
Direction à l'Action régionale	Nalar K. Serge MANEL
	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Djiby DIOP
	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Modou Dame Ndoumbé DIOP
	Oumy DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Table des matières

<u>SECTION A.</u>	<u>TERRITOIRE - POPULATION</u>	16
CHAPITRE I : TERRITOIRE		17
I.1	LA REGION DE FATICK DANS LE SENEGAL	18
I.2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE	20
CHAPITRE II : POPULATION		22
II.1	STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION	23
II.2	REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE	25
II.3	DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION)	27
CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT		29
III.1	OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE	30
III.2	RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	32
III.3	CONDITIONS CLIMATIQUES	34
<u>SECTION B.</u>	<u>EMPLOI – TRAVAIL</u>	37
CHAPITRE IV :	EMPLOI	38
IV.1	POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	39
IV.2	POPULATION ACTIVE	41
SOURCE :	42	
IV.3	POPULATION EN EMPLOI REMUNERE	43
IV.4	ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL	45
CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE		47
V.1	TRAVAIL FAMILIAL	48
V.2	CHOMAGE	50
<u>SECTION C.</u>	<u>CONDITIONS D’HABITAT – VULNERABILITES</u>	52
CHAPITRE VI :	LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	53
VI.1	LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES	54
VI.2	ACCES A INTERNET	56
CHAPITRE VII :	EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE	58
VII.1	EAU	59
VII.2	ASSAINISSEMENT	61
VII.3	SOURCES D’ENERGIE DES MENAGES	63
CHAPITRE VIII :	POPULATION VULNERABLE	65
VIII.1	SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS)	66
VIII.2	SECURITE ALIMENTAIRE	68
<u>SECTION D.</u>	<u>SERVICES SOCIAUX</u>	70
CHAPITRE IX :	PROTECTION SOCIALE	71
IX.1	ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES	72
IX.2	PROGRAMMES D’ASSISTANCE SOCIALE	74
CHAPITRE X : SANTE		76

X.1	PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE	77
X.2	RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE	79
X.3	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE	80
CHAPITRE XI :	EDUCATION	83
XI.4	ANALYSE DES PERFORMANCES SCOLAIRES	90
XI.5	FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	92
XI.6	ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION	94
CHAPITRE XII :	CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS	96
XII.1	CULTURE ET LOISIRS	97
XII.2	JEUNESSE ET SPORTS	98
<u>SECTION E.</u>	<u>ÉCONOMIE – FINANCES</u>	<u>101</u>
CHAPITRE XIII :	SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION	102
XIII.1	SITUATION DES MARCHES	103
XIII.2	PRIX A LA CONSOMMATION	105
CHAPITRE XIV :	POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE -FINANCES PUBLIQUES LOCALES	106
XIV.1	ACTIVITES DES SFD	107
XIV.2	ACTIVITES POSTALES	109
XIV.3	FINANCES PUBLIQUES LOCALES	111
<u>SECTION F.</u>	<u>SYSTEME PRODUCTIF</u>	<u>113</u>
CHAPITRE XV :	ENTREPRISES	114
XV.1	FORMALISATION DES ENTREPRISES	115
XV.2	CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES	117
CHAPITRE XVI :	AGRICULTURE	119
XVI.1	CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	120
XVI.2	PRODUCTION	122
CHAPITRE XVII :	ÉLEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE	124
XVII.1	ÉLEVAGE	125
XVII.2	SYLVICULTURE	127
XVII.3	PECHE	129
XVII.4	AQUACULTURE	131
CHAPITRE XVIII :	ENERGIE - MINES - CARRIERES	133
XVIII.1	ENERGIE	134
XVIII.2	MINES ET CARRIERES	136
CHAPITRE XIX :	SERVICES	138
XIX.1	TRANSPORT	139
XIX.2	TOURISME	141
XIX.3	ARTISANAT	142
<u>SECTION G.</u>	<u>ANNEXES</u>	<u>145</u>
CHAPITRE XX :	GLOSSAIRES	146
CHAPITRE XXI :	INDEX MOTS CLES	155

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

Sigles et abréviations

AEP	Alimentation en Eau Potable
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence pour la promotion des investissements et grands travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
BRH	Brigade Régionale d'Hygiène
BSF	Bourses de Sécurité Familiale
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEPS	Centre de Développement Populaire et Sportif
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEC	Carte d'Egalité des Chances
CLAC	Centre de lecture et d'Animation Culturelle
CLP	Comité Local de Pêche
CLPA	Comité Local de Pêche Artisanale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPIS	Centre Principal d'Incendie et de Secours
CPN	Consultation Prénatale
CPRS	Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régionale de Développement
CS	Centre de Santé
CSIS	Centre Secondaire d'Incendie et de Secours
CSS	Caisse de Sécurité Sociale
CUCI	Centre Unique de Collecte de l'Information
DA	Direction de l'Assainissement
DRA	Division Régionale de l'Assainissement
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSC	Enquête Démographie et de Santé Continue
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale de l'Emploi au Sénégal
EP	Eaux Pluviales
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
EU	Eaux Usées
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IA	Inspection Académique
IDEN	Inspection Départementale de l'Enseignement
IEC	Information, Éducation et Communication
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
NINEA	Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations
OCB	Organisation Communautaire de Base

OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDEF	Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation
PEC	Prise En Charge
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNDL	Programme National de Développement Local
PRA	Pharmacie Régionale d'Approvisionnement
PROGED	Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés
PS	Poste de Santé
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit mobilier
REGEFOR	Recherche et Gestion Forestière
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RNSE	Rapport National sur la Situation de l'Éducation
RNU	Registre National Unique
SA	Société Anonyme
SAMU	Service d'Assistance Médicale d'Urgence
SARL	Société À Responsabilité Limitée
SAS	Société par Actions Simplifiées
SASU	Société PAR Actions Simplifiées Unipersonnelle
SAU	Société Anonyme Unipersonnelle
SCI	Société Civile Immobilière
SCN	Système de Comptabilité nationale des Nations Unies
SDAS	Services Départementaux de l'Action Sociale
SES	Situation Économique et Sociale
SFE	Sage-femme d'État
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
DRELPA	Direction régional de l'Élevage et des Productions animales
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SURL	Société Unipersonnelle À Responsabilité Limitée
SVA	Supplémentation en Vitamine A
TAMA	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
TAP	Taux d'Achèvement Primaire
TBPS	Taux Brut de Prés-scolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation

Liste des figures

<i>Figure I-1 : Carte de la région de Fatick dans le Sénégal.....</i>	<i>19</i>
<i>Figure I-2 : Découpage administrative de la région.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure III-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick</i>	<i>31</i>
<i>Figure III-2 : Occupation du sol : département de Fatick.....</i>	<i>31</i>
<i>Figure III-3 : Occupation du sol : département de Foundiougne</i>	<i>31</i>
<i>Figure III-4 : Occupation du sol : département de Gossas.....</i>	<i>31</i>
<i>Figure V-1 : Taux de chômage par région</i>	<i>51</i>

Liste des graphiques

Graphique II-1 : Evolution de la population suivant les périodes de recensement.....	24
Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2023	24
Graphique II-3 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et par sexe en 2023.....	26
Graphique II-4 : Évolution du taux d'urbanisation dans la région de Fatick de 1976 à 2023 (en %)	26
Graphique III-1 : Température moyenne maximale et minimale à Fatick	36
Graphique III-2: Pluviométrie mensuelle moyenne à Fatick	36
Graphique III-3: Vitesse moyenne du vent à Fatick	36
Graphique IV-1 : Taux d'activité par milieu de	42
Graphique IV-2 : Taux d'activité par sexe	42
Graphique IV-3 : Répartition de la population	42
Graphique IV-4 : Répartition de la population	42
Graphique IV-5 : Répartition de la population	42
Graphique IV-6 : Répartition de la population active selon la tranche d'âge	42
Graphique IV-7 : Taux d'emploi par sexe.....	44
Graphique IV-8 : Taux d'emploi par milieu de résidence	44
Graphique IV-9 : Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence en 2023	44
Graphique IV-10 : Répartition de la population active occupée selon le sexe en 2023.....	44
Graphique IV-11 : Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activités en 2023	44
Graphique IV-12 : Répartition de la population active occupée selon la tranche d'âge en 2023	44
Graphique IV-13 : Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction en 2023	44
Graphique V-1 : Part des aides familiales dans la population active par sexe	49
Graphique V-2 : Part des aides familiales dans la	49
Graphique V-3 : Répartition des aides familiales selon le milieu de résidence en 2023	49
Graphique V-4 : Répartition des aides familiales selon le sexe en 2023.....	49
Graphique V-5 : Répartition des aides familiales selon la tranche d'âge en 2023.....	49
Graphique V-6 : Répartition des aides familiales selon le niveau d'instruction en 2023	49
Graphique V-7 : Répartition des aides familiales selon le secteur d'activité en 2023	49
Graphique V-8 : Taux de chômage par sexe	51
Graphique V-9 : Taux chômage selon le milieu de résidence	51
Graphique V-10 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge.....	51
Graphique V-11 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction	51
Graphique VI-1 : Pourcentage des ménages de Fatick utilisant internet (Wifi, Mobile et fibre optique) par milieu de résidence	57
Graphique VI-2 : Pourcentage des ménages de Fatick utilisant internet (Wifi, Mobile et fibre optique) par milieu de résidence	57
Graphique VIII-1 : Taux brut de préscolarisation (TBPS)	67
Graphique VIII-2 : Taux de promotion élémentaire	67
Graphique VIII-3 : Proportion (%) d'enfants de 6 à 14 ans occupés par région selon le sexe	67
Graphique VIII-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence	69
Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick selon la nature en année 2022 et 2023	73
Graphique IX-2 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2023.....	75
Graphique XI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon statut et par circonscription administrative	85
Graphique XI-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le sexe et par type	85
Graphique XI-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le diplôme professionnel, par circonscription administrative	85
Graphique XI-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut	87

Graphique XI-5 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique	87
Graphique XI-6 : <i>Evolution des TBS du moyen et du secondaire</i>	89
Graphique XI-7 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2023	89
Graphique XIV-1 : Situation de la production de crédits selon l'objet en 2022	108
Graphique XIV-2 : Situation de la production de crédits selon le secteur d'activités en 2022.....	108
Graphique XIV-3 : Situation des finances publiques locales en 2023 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA).....	112
Graphique XV-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme et le régime juridique.....	116
Graphique XV-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le sexe du propriétaire	116
Graphique XVII-1 : Quantité d'œufs produits en 2023 par circonscription administrative	126
Graphique XVII-2 : Répartition de la production laitière (litres) en 2021 selon circonscription administrative	126
Graphique XVII-1 : Ventilation de la production artisanale selon la destination (en tonne).....	130
Graphique XVII-4 : Répartition des produits transformés selon la destination en 2022	130
Graphique XVIII-1 : Répartition des redevances par communes en 2022	137
Graphique XVIII-2 : Répartition des redevances par département en 2022	137
Graphique XVIII-3 : Evolution de la production des ressources minières en 2022.....	137
Graphique XVIII-4:Evolution des redevances minières en 2022	137
Graphique XIX-1 : Composition du parc automobile en 2023.....	140
Graphique XIX-2 : Situation des nouvelles immatriculations en 2023	140
Graphique XIX-3 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2023	140
Graphique XIX-4 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2023	142

Liste des tableaux

Tableau I-1 : Population, superficie et densité des régions <i>du Sénégal en 2023</i>	19
Tableau I-2 : Situation des localités administratives de la région de Fatick	21
Tableau I-3 : Population, densité et poids démographiques des départements par rapport à la région en 2023.....	21
Tableau II-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe en 2023	24
Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon la circonscription administrative, le milieu de résidence et le sexe en 2023.....	26
Tableau II-3 : Taux de fécondité et ISF, Taux de fécondité selon l'âge de la mère en 2023.....	28
Tableau II-4 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges	28
Tableau II-5 : Taux brut de mortalité et espérance de vie	28
Tableau II-6 : Évolution du taux de mortalité infantile (pour 1000)	28
Tableau II-7 : Solde migratoire au cours des 5 dernières années	28
Tableau III-1 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative	33
Tableau III-2 : Évolution de la production de plants	33
Tableau III-3 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative	33
Tableau III-4 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative	33
Tableau IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge et par sexe.....	40
Tableau IV-2 : Répartition des déclarations d'établissement selon l'objet.....	46
Tableau IV-3 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique	46
Tableau IV-4 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche d'activités.....	46
Tableau IV-5 : <i>Répartition des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe</i>	46
Tableau VI-1 : Répartition (en %) des ménages selon le statut d'occupation du logement	55
Tableau VI-2 : Répartition (en %) des ménages selon le statut d'occupation du logement par Taille du ménage.....	55
Tableau VI-3 : Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence et par taille du ménage selon le type de logement	55
Tableau VI-4 : Indicateurs de bien être (Fatick, Sénégal).....	55
Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative	60
Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative	60
Tableau VII-3 : Répartition (en %) des ménages selon la principale source d'eau de boisson et le principal mode d'approvisionnement en eau en 2023	60
Tableau VII-4 : Présentation des principaux indicateurs d'assainissement.....	62
Tableau VII-5 : Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies	64
Tableau VIII-1 : <i>Taux brut d'accès (TBA)</i>	67
Tableau VIII-2 : Évolution du taux de réussite au CFEE entre 2022 et 2023 par IEF	67
Tableau VIII-3 : Couverture sanitaire des enfants.....	67
Tableau VIII-4 : Indicateurs de suivi de l'enfant	67
Tableau VIII-5 : L'expérience de la faim en %	69
Tableau IX-1 : Nombre des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et 2023	73
Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et en 2023.....	73
Tableau IX-3 : Situation enrôlement à la Couverture sanitaire universelle en 2023.....	75
Tableau IX-4 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Fatick selon le type de demande.....	75
Tableau X-1 : Autres structures sanitaires en 2023	78
Tableau X-2 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2023.....	78
Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative.....	78

Tableau X-4 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées selon le type, par circonscription administrative	78
Tableau X-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2023	78
Tableau X-6 : Évolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district	80
Tableau X-7 : Protection sociale	80
Tableau X-8 : Évolution des indicateurs VIH/sida	158
Tableau X-9 : Maladies transmissibles	158
Tableau X-10 : Médicaments et produits traceurs	158
Tableau X-11 : Exécution budgétaire par les partenaires techniques et financiers dans le secteur de la santé en 2023	82
Tableau X-12 : Sources de financement du secteur de la santé en 2023	82
Tableau XI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le type, le statut par circonscription administrative	85
Tableau XI-2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative	85
Tableau XI-3 : Répartition du personnel des établissements préscolaires en 2023 selon le type et la circonscription administrative	85
Tableau XI-4 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative	87
Tableau XI-5 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative	87
Tableau XI-6 : Structure des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative	87
Tableau XI-7 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et la circonscription administrative en 2023	89
Tableau XI-8 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative	89
Tableau XI-9 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau	89
Tableau XI-10 : Taux de flux: promotion, redoublement et abandon au Secondaire général	91
Tableau XI-11 : Taux de réussite au BFEM	91
Tableau XI-12 : Taux de transition	91
Tableau XI-13 : Taux d'achèvement	91
Tableau XI-14 : Taux de réussite au BAC	91
Tableau XI-15 : Taux de réussite aux examens professionnels en 2023	93
Tableau XI-16 : Part dans le cycle fondamental en 2023	93
Tableau XI-17 : Gouvernance Transparence FPT	93
Tableau XI-18 : Allocation Budgétaire Par Source de financement	95
Tableau XII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative	98
Tableau XII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région	98
Tableau XII-3 : Répertoire des activités culturelles	98
Tableau XII-4 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2023	100
Tableau XII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type. par circonscription administrative en 2023	100
Tableau XII-6 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type. par circonscription administrative en 2023	100
Tableau XII-7 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type. par circonscription administrative en 2023	100
Tableau XII-8 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type. par circonscription administrative en 2023	100
Tableau XIII-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département	104
Tableau XIII-2 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits	104
Tableau XIII-3 : Evolution du nombre de commerçants selon le type. par circonscription administrative	104
Tableau XIII-4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure	104

Tableau XIII-5: Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit. par circonscription administrative	104
Tableau XIII-6 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit par circonscription administrative	105
Tableau XIV-1 : Situation du nombre de sociétaires des SFD. par circonscription administrative en 2022.....	108
Tableau XIV-2 : Situation du nombre d'épargnants. de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire en 2022	108
Tableau XIV-3 : Situation des montants de l'épargne collectée. de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence en 2022.....	108
Tableau XIV-4 : Évolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative	110
Tableau XIV-5 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de francs CFA)	110
Tableau XIV-6 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de francs CFA)	110
Tableau XIV-7 : Situation des recettes des collectivités territoriales en 2023 (en millions de francs CFA).....	112
Tableau XIV-8 : Situation des dépenses des collectivités territoriales en 2023 (en millions de francs CFA) des collectivités territoriales en 2021 (en millions de francs CFA)	112
Tableau XV-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016.....	116
Tableau XV-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA en 2023.....	116
Graphique XV-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le régime juridique et l'activité.....	116
Tableau XV-4 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme régime juridique et l'activité	116
Tableau XV-5 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022 dans la région de Fatick	118
Tableau XV-6 : Taux de valeur ajoutée en 2021 et 2022 dans la région de Fatick.....	118
Tableau XV-7 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2021 et 2022 dans la région de Fatick.....	118
Tableau XV-8 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2021 et 2022 dans la région de Fatick (En millions de FCFA).....	118
Tableau XVI-1 : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2022/2023 ..	121
Tableau XVI-2 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick.....	123
Tableau XVI-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Fatick	123
Tableau XVI-4 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies. les rendements et les productions par circonscription administrative.....	123
Tableau XVI-5 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies. rendements et productions. par circonscription administrative	123
Tableau XVII-1 : Évolution de l'effectif du cheptel selon l'espèce et la circonscription administrative	126
Tableau XVII-2 : Production animale entre 2022 et 2023	126
Tableau XVII-3 : Situation du mouvement de bétail par espèce en 2020 et en 2021.....	126
Tableau XVII-4 : Situation des activités de reboisement en 2022 et en 2023	128
Tableau XVII-5 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce. par circonscription administrative	128
Tableau XVII-6 : Statistiques sur les permis de chasse au niveau de la région de Fatick	128
Tableau XVII-7 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées. par circonscription administrative	128
Tableau XVII-8 : Évolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative	128
Tableau XVII-9 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative en 2023	130
Tableau XVII-10 : Nombre de sites et armement selon la circonscription administrative.....	130

Tableau XVII-11 : Évolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type. par circonscription administrative	130
Tableau XVII-12 : Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce. par circonscription administrative	130
Tableau XVII-13 : Répartition des fermes aquacultures dans la région de Fatick en 2022.....	132
Tableau XVII-14 : Évolution de la situation de la production aquacole dans la région.....	132
Tableau XVIII-1 : Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement. par circonscription administrative	135
Tableau XVIII-2 : Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement. par circonscription administrative	135
Tableau XVIII-3 : Production de sable et de latérite par département (m3)	137
Tableau XVIII-3 : Redevances de sable et latérite (en FCFA).....	137
Tableau XVIII-5 : Redevances sable et de latérite (en FCFA).....	137
Tableau XVIII-6 : Evolution de la production et de la redevance entre 2021 et 2022.....	137
Tableau XVIII-7 : Évolution des recettes par nature	137
Tableau XIX-1 : Répartition du parc automobile selon l'âge.....	140
Tableau XIX-2 : <i>Évolution du nombre de réceptifs. chambres et lits par circonscription administrative</i>	142
Tableau XIX-3 : Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique. par circonscription administrative	144

Liste des annexes

Annexe 1 : (Tableau X-9) Évolution des indicateurs VIH/sida	158
Annexe 2 : (Tableau X-10) Maladies transmissible	158
Annexe 3 : (Tableau X-11) Médicaments et produits traceurs	158

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE
ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Fatick dans le Sénégal

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. Après l'indépendance, Fatick était une entité de la région du Sine-Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 7 010 km² contre 7 535 km² avant le découpage. Elle est ainsi limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès, au Sud par la Gambie.

La région de Fatick se distingue par une croissance démographique modérée, une densité relativement supérieure à la moyenne nationale, et une quasi-parité entre hommes et femmes. En effet, elle compte 906 918 habitants en 2023, ce qui représente 5,0 % de la population totale du Sénégal (18 126 390 habitants). En comparaison, Fatick est légèrement en dessous de la moyenne nationale en termes de population par rapport à des régions comme Dakar (22,1 %) et Thiès (13,6 %), mais plus peuplée que des régions comme Ziguinchor (3,4 %) ou Kédougou (1,4 %). Ce poids démographique modéré place Fatick dans une situation de région intermédiaire, contribuant de façon modérée à la démographie nationale. Le rapport de masculinité est de 100,2, indiquant une quasi-parité entre hommes et femmes. Ce chiffre est en ligne avec la moyenne nationale qui est de 102,6. La densité de la population de Fatick est de 129 habitants/km², ce qui est nettement supérieur à

la moyenne nationale qui est de 92 habitants/km². Quant au taux d'accroissement démographique intercensitaire (2013-2023), il est évalué à 2,4 %, légèrement inférieur à la moyenne nationale de 2,9 %. Fatick est donc une région où la croissance démographique est relativement stable mais moins dynamique que certaines régions à forte expansion.

Par ailleurs, l'activité économique de la région reste dominée par l'Agriculture au sens large du terme notamment les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé), les cultures de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et fruitières), l'élevage (pastoral fondé sur la transhumance et sédentaire du terroir villageois) et la pêche. Cette dernière est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, amphibie (composé de 3 grands groupes d'îles) et maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. Les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, ce secteur offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par un vaste réseau hydrographique avec de nombreux cours d'eaux et « bolongs » bordé d'une importante forêt de mangrove, les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. La région possède aussi un important potentiel en production de sel sans oublier la présence massive des « moto taxis ».

Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.
- La **densité de la population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré. La densité est appréciée comme suit : faible si le nombre d'habitants par km² est inférieur à 100 ; moyenne s'il va de 100 à 200 ; forte s'il est supérieur à 200

En savoir plus :

- ANSD, RGPH-5 2023
- Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT)

Figure I-1 : Carte de la région de Fatick dans le Sénégal

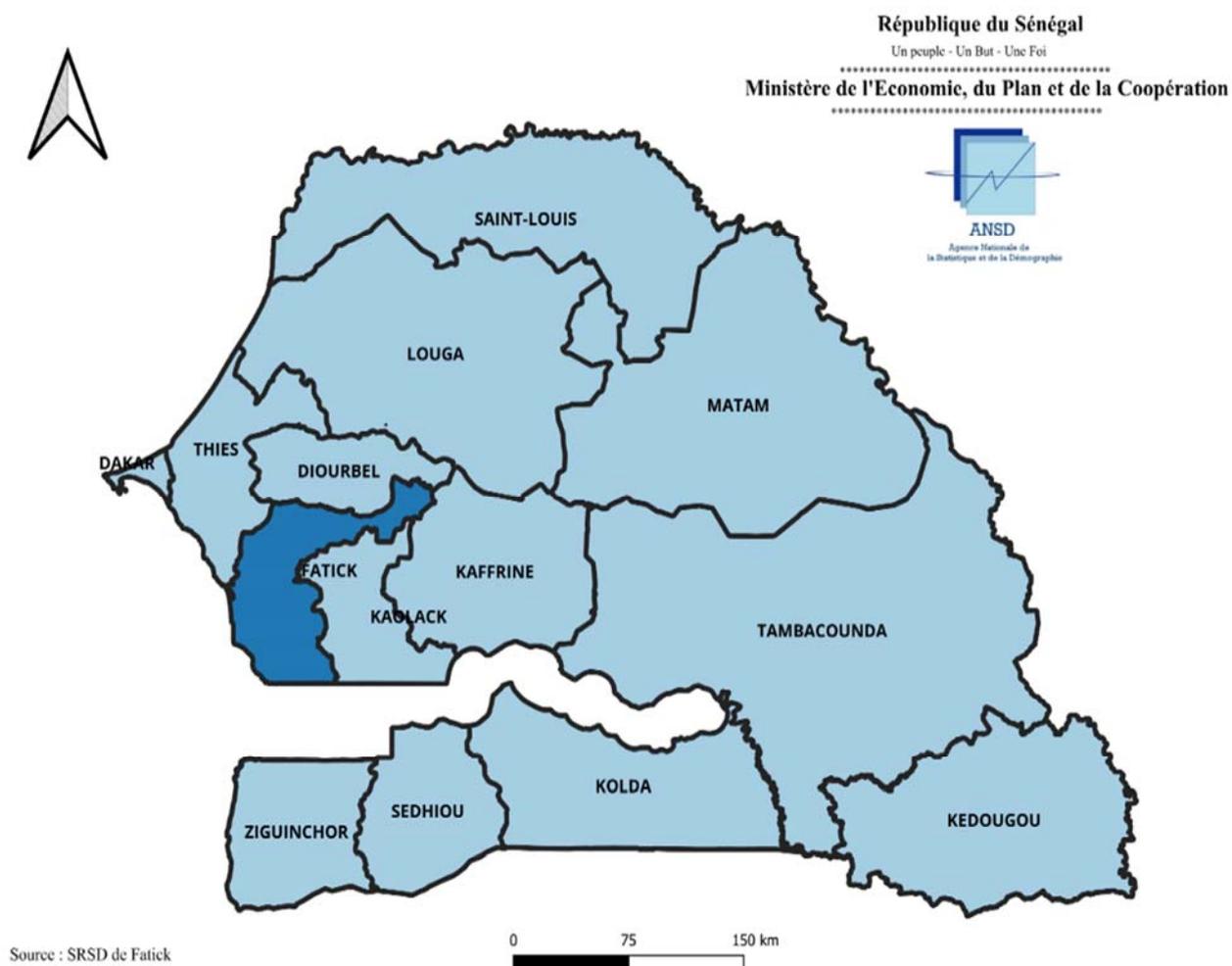


Tableau I-1 : Population, superficie et densité des régions du Sénégal en 2023

Régions	Population	Poids démographique	Rapport de masculinité	Taux d'accroissement démographique intercensitaire (%) entre 2013 et 2023	Superficie Km ²	Densité au Km ²
Dakar	4 004 427	22,1	101,7	2,4	535	7 478
Ziguinchor	617 568	3,4	106,8	1,2	7 329	84
Diourbel	2 080 335	11,5	98,0	3,3	4 860	428
Saint-Louis	1 202 442	6,6	103,3	2,8	19 010	63
Tambacounda	987 151	5,4	104,3	3,7	42 613	23
Kaolack	1 336 719	7,4	102,0	3,3	5 310	252
Thiès	2 463 678	13,6	104,2	3,2	6 586	374
Louga	1 125 908	6,2	100,4	2,5	25 619	44
Fatick	906 918	5,0	100,2	2,4	7 010	129
Kolda	914 798	5,0	104,7	3,2	13 752	67
Matam	831 629	4,6	106,1	3,9	28 830	29
Kaffrine	820 405	4,5	102,8	3,7	11 057	74
Kédougou	245 146	1,4	117,2	4,8	16 904	15
Sédhiou	589 266	3,3	105,5	2,6	7 353	80
Sénégal	18 126 390	100,0	102,6	2,9	196 768	92

Source : ANSD, RGPH5

I.2 Organisation administrative et territoriale

La région de Fatick a été créée en 1984 après la division de la région du Sine-Saloum en deux (Kaolack et Fatick). Suite au redécoupage de 2008, sa superficie est passée de 7 535 km² à 7 010 km². En 2014, l'Acte III de la Décentralisation a instauré la communalisation intégrale, supprimant les communautés rurales. Aujourd'hui, la région compte 03 départements (Fatick, Foundiougne, Gossas), 09 arrondissements et 40 communes.

Le département de Fatick, situé dans la région éponyme, s'étend sur 2 623 km² et est organisé en quatre arrondissements : Ndiob, Fimela, Niakhar et Tattaguine. Suite à l'Acte III de la Décentralisation, il comprend 18 collectivités territoriales, dont 17 communes, avec Fatick, Diofior et Diakhao (ancienne capitale du royaume du Sine) comme principales communes urbaines. Géographiquement, il est bordé à l'est par la région de Kaolack, au sud par le bras du Saloum, au nord par la région de Diourbel, au nord-ouest par la région de Thiès, et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

Le département de Foundiougne, s'étend sur 2 934 km², ce qui en fait le plus vaste de la région. Il est divisé en trois arrondissements : Djilor, Niodior et Toubacouta, et comprend 17 communes, dont Foundiougne, qui est le chef-lieu. Il est limité au nord par le département de

Fatick, au sud par la République de Gambie, à l'ouest par l'Océan Atlantique et à l'est par la région de Kaolack. Le département est traversé par plusieurs rivières. Il se situe dans une zone riche en biodiversité, notamment le long des côtes atlantiques et près des estuaires.

Le département de Gossas, le plus petit de la région de Fatick avec une superficie de 1 452 km², est structuré en deux arrondissements (Colobane et Ouadiour) et comprend 6 communes. Il est limité au nord-ouest par la région de Diourbel, à l'est par la région de Kaffrine, au sud par la région de Kaolack et au sud-ouest par le département de Fatick.

L'analyse démographique révèle que Fatick est le département le plus peuplé (45,0 % de la population régionale) et le plus densément peuplé (156 habitants/km²), probablement en raison d'une urbanisation plus marquée. Foundiougne suit avec 41,4 % de la population, mais une densité plus faible (128 habitants/km²). Gossas est le moins peuplé (13,6 %) et le moins dense (85 habitants/km²), reflétant un caractère plus rural et une activité économique plus faible. Quant à l'analyse du rapport de masculinité, Foundiougne se distingue par une population légèrement plus féminine (97,9), alors que Fatick (101,3) et Gossas (103,6) ont une proportion légèrement plus élevée d'hommes.

Définitions :

- **Région** : c'est la circonscription administrative de coordination. Elle est l'échelon territorial de mise en œuvre des politiques nationales de développement économique et social. A la tête de chaque région, on trouve un fonctionnaire de la hiérarchie A, nommé par décret et qui reçoit le titre de **Gouverneur**.
- **Département** : c'est une circonscription administrative intermédiaire entre la région et l'arrondissement. Il est l'échelon charnière de l'application de l'action administrative. Chaque département est administré par un fonctionnaire du corps des administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de **Préfet**.
- **Arrondissement** : c'est la circonscription administrative de base, le niveau d'exécution des politiques gouvernementales. Il est administré par un fonctionnaire du corps des Administrateurs civils nommé par décret et qui reçoit le titre de **Sous-préfet**
- **Commune** : Circonscription territoriale dirigée par un **maire**, assisté d'un conseil administratif.
- **Rapport de masculinité** : Rapport, dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes

En savoir plus :

- Ministère de l'intérieur
- ANSD, RGPH5 - 2023
- Plan national d'Aménagement et de Développement territorial (PNADT)

Tableaux et graphiques

Figure I-2 : Découpage administrative de la région

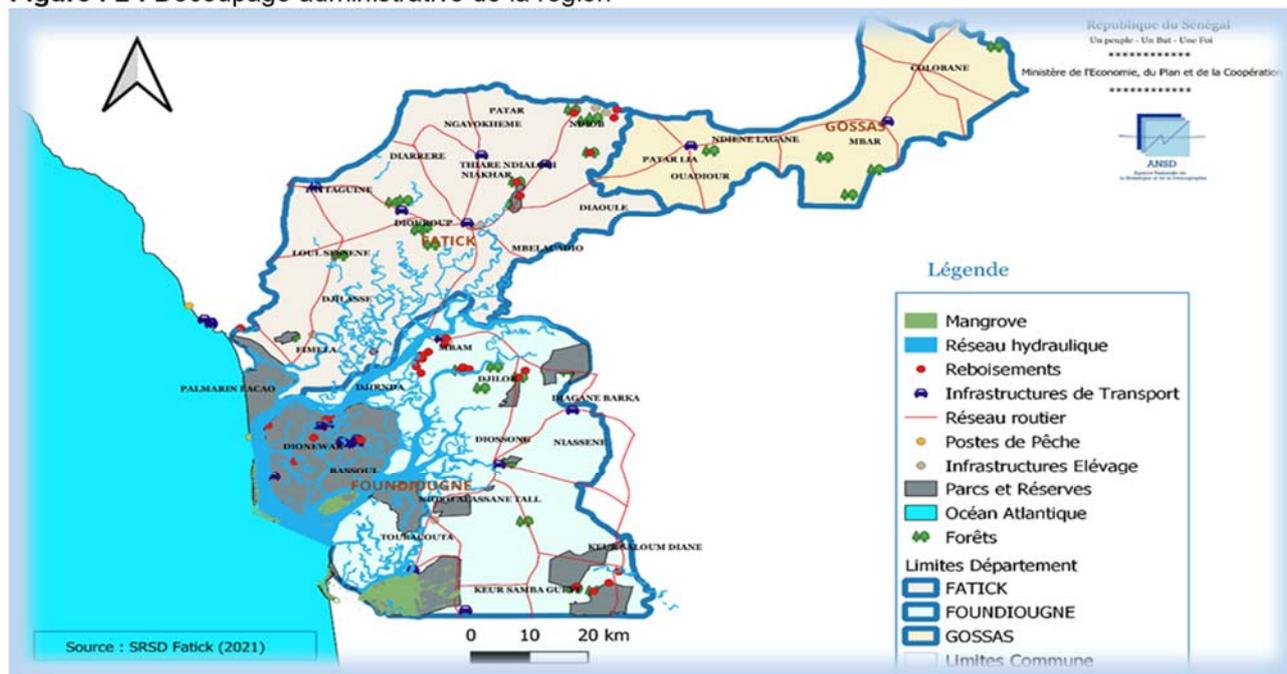


Tableau I-2 : Situation des localités administratives de la région de Fatick

DEPARTEMENTS	COMMUNES/ARRONDISSEMENTS/VILLES	COMMUNES
Fatick	Com. Fatick	Fatick
	Com. Diofior	Diofior
	Arrondissement de Tattaguine	Diarere - Diouroup - Tattaguine
	Arrondissement de Fimela	Djilasse - Fimela - Loul-Sessene - Palmarin Facao
	Arrondissement de Ndiob	Diaoule - Mbelacadiao - Thiare Ndiagui - Ndiob - Diakhao
Foundiougne	Com. Foundiougne	Foundiougne
	Com. Karang Poste	Karang Poste
	Com. Passy	Passy
	Com. Sokone	Sokone
	Com. Soum	Soum
	Arrondissement de Niodior	Bassoul - Dionewar - Djirnda
	Arrondissement de Djilor	Diagane Barka - Diossong - Djilor - Mbam - Niassene
	Arrondissement de Toubacouta	Keur Samba Gueye - Keur S.Diane - Niara Alassane Tall - Toubacouta
Gossas	Com. Gossas	Gossas
	Arrondissement de Ouadiour	Ndiene Lagane - Ouadiour - Patar Lia
	Arrondissement de Colobane	Colobane - Mbar

Source : ANAT

Tableau I-3 : Population, densité et poids démographiques des départements par rapport à la région en 2023

Circonscription administrative	Population (hbts)	Superficie (km2)	Densité (hbts/km²)	Poids démographique	Rapport de masculinité (%)
Département de FATICK	408 565	2 623	156	45,0%	101,3%
Département de FOUNDIUGNE	375 386	2 934	128	41,4%	97,9%
Département de GOSSAS	122 967	1 452	85	13,6%	103,6%
REGION	906 918	7 010	129	100,0%	100,2%

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

Depuis 1976, la population de la région de Fatick a connu une croissance importante, passant de 408 657 habitants à 906 918 en 2023, soit une augmentation de plus de 2,2 fois en près de cinq décennies. Entre 1976-1988 et entre 1988 et 2002, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) est passé de 1,9 % à 1,4 %, traduisant un ralentissement de la dynamique démographique. Cependant, la période 2013-2023 a marqué un retournement de tendance avec une accélération du TCAM à 2,4 %. Cette reprise de la croissance démographique pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, bien que l'indice synthétique de fécondité (ISF) ait diminué, passant de 6,4 en 2013 à 5,2 en 2023, la fécondité reste suffisamment élevée pour soutenir une dynamique de croissance naturelle. D'autre part, le taux de mortalité a continué de baisser, passant de 7,9‰ à 5,8‰, reflétant des améliorations dans les conditions de vie et l'accès aux soins de santé, notamment dans la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Par ailleurs, la diminution de l'indice de migration nette, de 9,4 % à 2,8 %, suggère une forte réduction de l'émigration, contribuant à la rétention de la population locale.

La pyramide des âges de la région de Fatick en 2023 illustre des dynamiques démographiques marquantes, reflet d'une transition en cours. Le rétrécissement progressif de la base de la pyramide, signe d'une baisse de la fécondité, et l'élargissement des groupes d'âges plus avancés par rapport aux années précédentes

témoignent d'une légère amélioration des conditions de vie et de santé. En premier lieu, la base de la pyramide, représentant les enfants de 0 à 4 ans, est relativement restreinte comparée aux groupes d'âges de 5-9 ans et de 10-14 ans. Cette tendance résulte d'une transition démographique marquée par une baisse continue de la fécondité, comme le montrent les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS). L'indice synthétique de fécondité est ainsi passé de 6,7 enfants par femme en 2006 à 4,6 en 2023. De plus, l'amélioration de la survie infantile, reflétée par la diminution du quotient de mortalité infanto-juvénile de 154 pour 1 000 naissances en 2005 à 36 pour 1 000 en 2023, a également contribué à cette évolution. La proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans), représentant environ 52,4 % de la population totale, souligne un potentiel démographique crucial pour le développement économique de la région. Toutefois, cela soulève des défis, notamment la nécessité de créer davantage d'opportunités d'emplois et de renforcer les capacités de formation pour répondre à cette demande croissante. Enfin, la population âgée de 65 ans et plus représente 3,9 % de la population totale. Ce chiffre, typique d'une région en développement, reflète une espérance de vie encore modeste, mais en progression. L'augmentation des cohortes âgées signale des progrès dans l'accès aux soins de santé et dans les conditions de vie, permettant à un plus grand nombre de personnes d'atteindre des âges plus avancés.

Définitions :

- *Le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) est une mesure statistique utilisée pour calculer la croissance moyenne d'une valeur (comme les revenus, la population, ou un investissement) sur une période donnée, en prenant en compte l'effet des variations d'année en année. Le TCAM est calculé à l'aide de la formule suivante :*

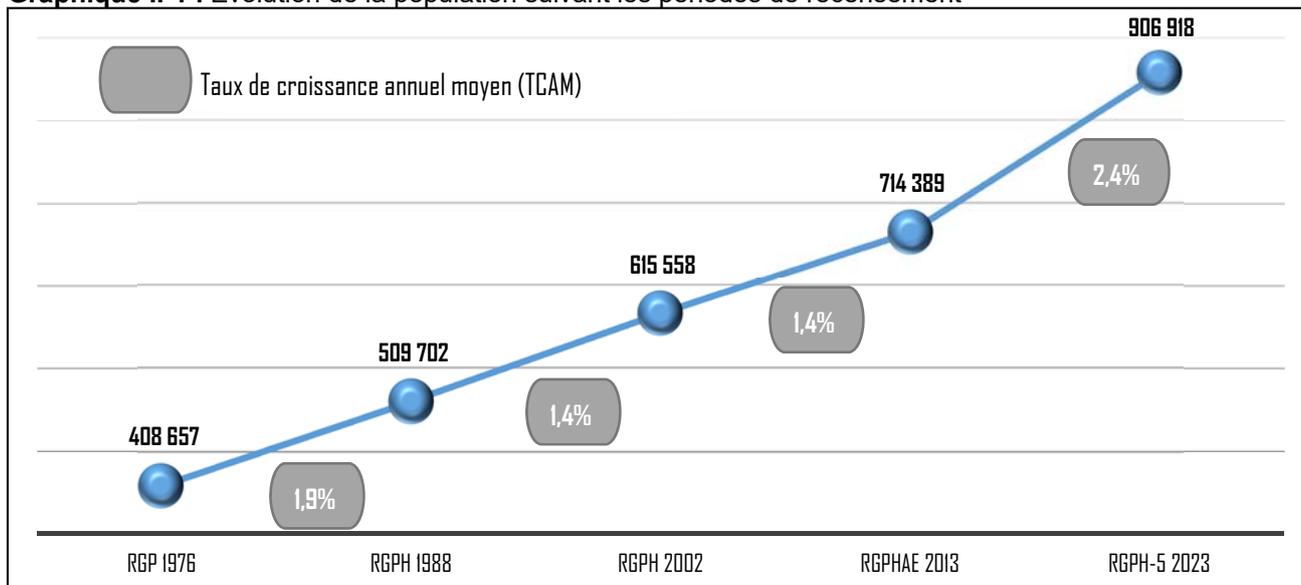
$$TCAM = \left(\frac{V_f}{V_i} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

En savoir plus :

- ANSD, RGPH-5, 2023

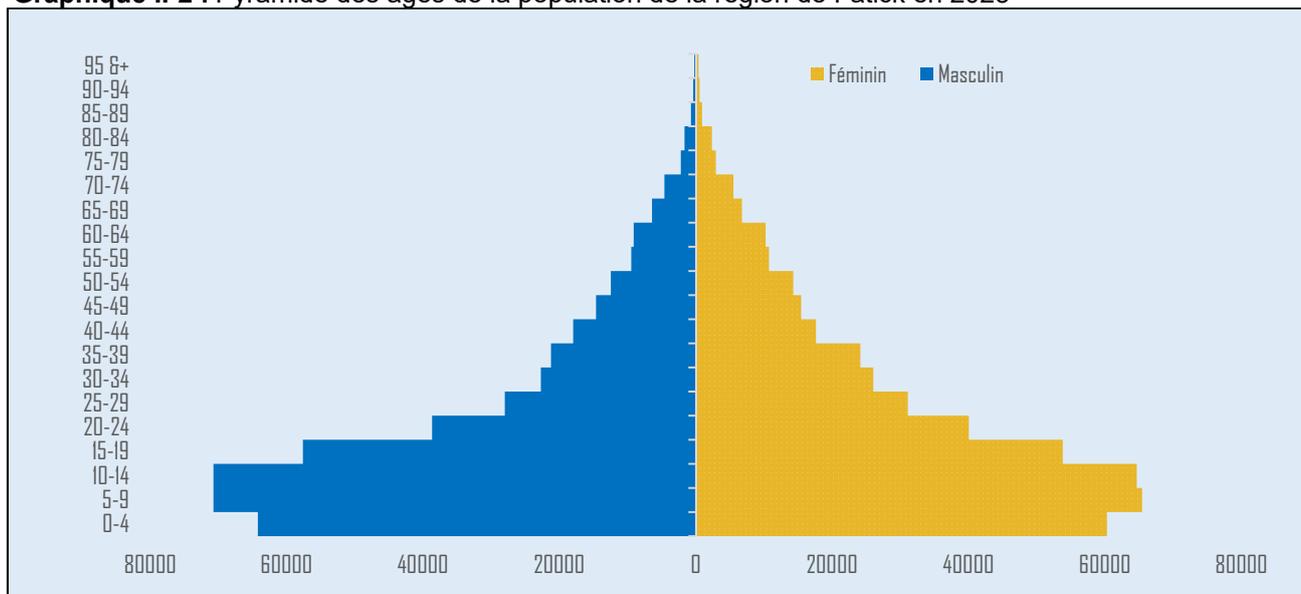
Tableaux et graphiques

Graphique II-1 : Evolution de la population suivant les périodes de recensement



Source : ANSD, RGPH5 2023

Graphique II-2 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2023



Source : ANSD, RGPH5 2023

Tableau II-1 : Répartition de la population par grand groupe d'âge et selon le sexe en 2023

Variables	Modalités	Effectifs	Pourcentage par rapport à la population régionale
Sexe	Homme	453 863	50,04%
	Femme	453 055	49,96%
Groupes d'âges fonctionnels (Effectifs)	0-4 ans	124 491	13,7%
	5-14 ans	271 527	29,9%
	15-64 ans	475 255	52,4%
	65 et plus	35 645	3,9%
Circonscription administrative	DEPT. FATICK	408 566	45,0%
	DEPT. FOUNDIougNE	375 388	41,4%
	DEPT. GOSSAS	122 968	13,6%
	Région	906 918	100,0%

Source : ANSD, RGPH5 2023

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La région de Fatick compte un total de 906 918 habitants, répartis de manière inégale entre les zones urbaines et rurales. Environ 77 % des résidents, soit 699 917 individus, vivent en milieu rural, tandis que 207 001 personnes (22,8 %) sont concentrées en milieu urbain. Cette forte présence en milieu rural reflète le caractère agricole prédominant de la région.

S'agissant de la répartition par sexe, la population présente un équilibre quasi parfait entre hommes (453 863) et femmes (453 055). Toutefois, des disparités subtiles apparaissent en fonction du lieu de résidence. En milieu urbain, les femmes sont légèrement plus nombreuses (104 599) que les hommes (102 402), tandis qu'en milieu rural, ce sont les hommes qui dominent avec 351 461 individus contre 348 456 femmes. Ces différences, bien que faibles, suggèrent des dynamiques migratoires distinctes, où les hommes semblent plus enclins à rester dans les zones rurales pour des raisons économiques liées à l'agriculture, tandis que les femmes tendent à migrer vers les centres urbains.

L'examen par département permet de préciser ces tendances. Le département de Fatick, qui regroupe 45,1 % des résidents de la région, illustre bien cette répartition géographique et sexuelle. Sur les 408 565 individus recensés, 321 362 (78,6 %) vivent en milieu rural et 87 203 en milieu urbain (21,4 %). De plus, la répartition entre hommes et femmes y est quasiment

équilibrée, avec 205 574 hommes (50,35 %) et 202 991 femmes (49,65 %), ce qui souligne une certaine stabilité dans ce département.

Des caractéristiques similaires se retrouvent dans le département de Foundiougne, qui accueille 41,4 % de la population régionale avec 375 386 habitants. La majorité de ses résidents, soit 313 964 individus (83,6 %), est concentrée en milieu rural, tandis que 61 422 vivent en milieu urbain (16,4 %). La population masculine y est légèrement majoritaire, avec 50,53 % d'hommes contre 49,47 % de femmes, confirmant une tendance observée à l'échelle régionale.

Enfin, le département de Gossas, bien que le moins peuplé avec ses 122 567 habitants (13,5 % de la population régionale), présente également une forte prédominance rurale, avec 84,5 % de sa population vivant en zone rurale. Le milieu urbain ne regroupe que 15,5 % des résidents. Ici encore, une prépondérance masculine est notable, avec 51,05 % d'hommes.

Ainsi, la région de Fatick présente une population majoritairement rurale avec une répartition presque équilibrée entre hommes et femmes. Néanmoins, la légère surreprésentation des femmes en milieu urbain et dans certains départements pourrait indiquer des phénomènes migratoires, notamment la tendance des hommes à migrer vers d'autres régions pour des raisons économiques.

Définitions :

(Définition opérationnelle de l'ANSD) Au Sénégal, une localité ou agglomération (regroupement de localités continues) est considérée comme urbaine, par opposition à rurale, s'il s'agit d'une village/hameau ou agglomération :

- ayant une population d'au moins égale 4400 ou plus .habitants ;
- ayant une zone de bâti continu (distance moyenne inférieure à 50 mètres entre deux concessions, avec une précision de plus ou moins 5 mètres) ;
- dont la proportion des ménages pratiquant l'agriculture au sens large est inférieure à 70% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'électricité est supérieure ou égal à 59% ;
- dont la proportion de ménages ayant accès à l'eau est supérieure ou égale e à 36% ;
- se trouvant à moins de cinq (5) Km d'un collège ou d'un lycée ;
- se trouvant entre un (1) et quatre (4) Km d'un poste de santé ou centre de santé selon le district sanitaire.

En savoir plus :

- ANSD, RGPH-5, 2023

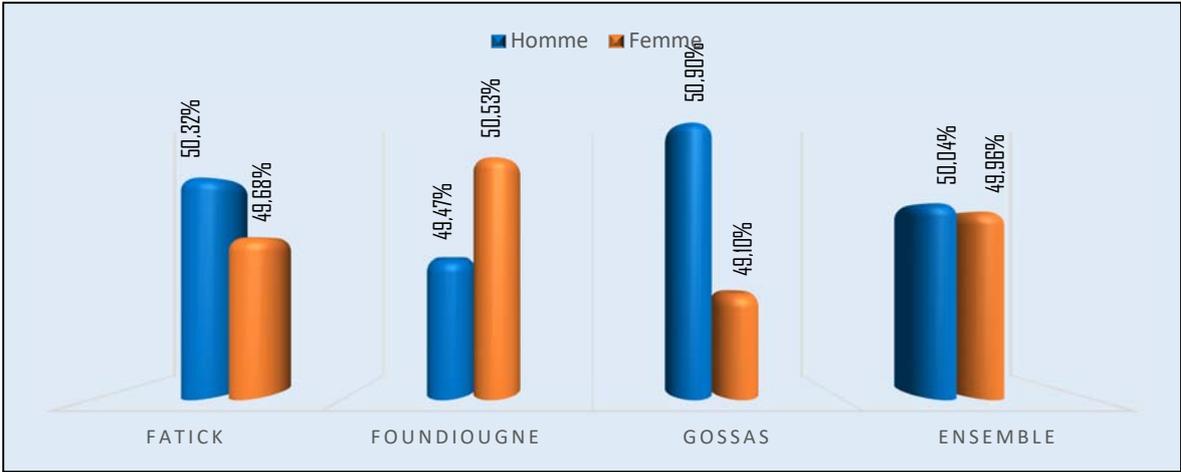
Tableaux et graphiques

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Fatick selon la circonscription administrative, le milieu de résidence et le sexe en 2023

Milieu de résidence	Sexe	Départements			
		FATICK	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	Ensemble
Urbain	Homme	43 622	48 975	9 805	102 402
	Femme	43 581	50 447	10 571	104 599
	Ensemble	87 203	99 422	20 376	207 001
Rural	Homme	161 952	136 729	52 780	351 461
	Femme	159 410	139 235	49 811	348 456
	Ensemble	321 362	275 964	102 591	699 917
Ensemble	Homme	205 574	185 704	62 585	453 863
	Femme	202 991	189 682	60 382	453 055
	Ensemble	408 565	375 386	122 967	906 918

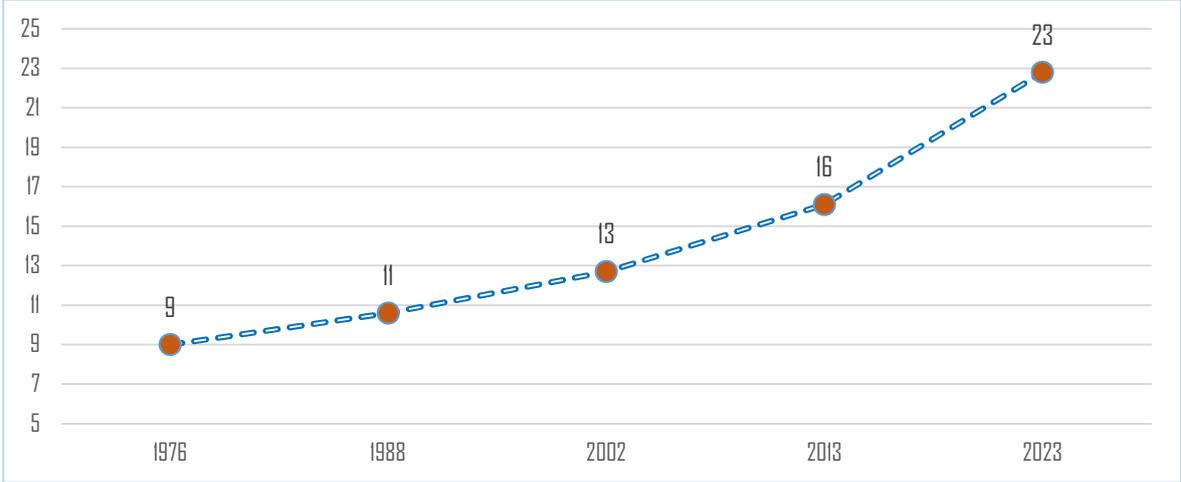
Source : ANSD, RGPH5 2023

Graphique II-3 : Répartition de la population de la région de Fatick par département et par sexe en 2023



Source : ANSD, RGPH5 2023

Graphique II-4 : Évolution du taux d'urbanisation dans la région de Fatick de 1976 à 2023 (en %)



Source : ANSD

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

La région de Fatick présente des niveaux de fécondité historiquement plus élevés que la moyenne nationale. Entre 2013 et 2023, Fatick a connu une baisse progressive de l'ISF, passant de 6,4 à 5,2 enfants par femme. Cette diminution, bien que notable, reste légèrement inférieure à la baisse observée au niveau national, où l'ISF est passé de 5,1 à 4,2 sur la même période. Cette différence suggère que la dynamique démographique à Fatick évolue à un rythme plus lent que celle du pays dans son ensemble. Dans les zones urbaines, l'ISF à Fatick a chuté de 5,8 à 4,4 entre 2013 et 2023. En comparaison, l'ISF urbain national est passé de 4,1 à 3,5, indiquant une baisse plus rapide dans les zones urbaines du pays. En milieu rural, l'ISF à Fatick a diminué de 6,6 à 5,5. Toutefois, cette baisse reste légèrement plus lente que dans les zones rurales du Sénégal, où l'ISF est passé de 6,2 à 5,4. Malgré cette réduction, les taux de fécondité en milieu rural à Fatick demeurent parmi les plus élevés du pays.

Un autre facteur important est la fécondité précoce dans la région. Les données montrent que dans le groupe d'âge des 15-19 ans, le taux de fécondité à Fatick est de 57,8 pour mille, comparé à 52 pour mille au niveau national. De plus, le groupe des 10-14 ans affiche un taux de 3,8 pour mille, proche du taux national de 4 pour mille. Ces chiffres révèlent un phénomène de fécondité précoce, avec un taux global de 26,8 pour mille pour la tranche d'âge des 10-19 ans, légèrement supérieur à la moyenne nationale (26,6 pour mille).

En 2023, le taux brut de mortalité dans la région de Fatick est de 5,8 décès pour 1 000 habitants, légèrement supérieur à la moyenne nationale de 5,6 en raison de disparités dans l'accès aux infrastructures sanitaires, notamment en milieu rural. Cependant, ce taux a considérablement diminué depuis 2013, où il était de 8 pour 1 000, reflétant des avancées en santé publique. La mortalité infantile a également chuté de 52,4 à 17,8 pour 1 000 entre 2013 et 2023, avec une réduction plus marquée chez les filles, tandis que le taux national a baissé moins rapidement. L'espérance de vie à la naissance à Fatick est de 69,1 ans, comparable à la moyenne nationale, mais supérieure pour les femmes (71,1 ans) et légèrement inférieure pour les hommes (67,1 ans). Ainsi, bien que l'espérance de vie soit similaire à celle du Sénégal, Fatick se distingue par une forte réduction de la mortalité infantile, surtout chez les filles, montrant des progrès significatifs dans le domaine de la santé.

En 2023, la région de Fatick présente un solde migratoire national négatif de -12 001 individus, avec 33 593 départs contre 21 592 entrées, indiquant un flux migratoire interne défavorable, principalement vers des pôles urbains comme Dakar pour des raisons économiques. Au niveau international, le solde migratoire est également négatif à -3 999, avec 4 912 départs et seulement 913 entrées, majoritairement de jeunes adultes en quête de meilleures opportunités. Ces migrations entraînent un vieillissement de la population et une réduction de la main-d'œuvre, déséquilibrant la structure d'âges et pouvant freiner le développement.

Définitions :

- *Fécondité* : la fécondité est utilisée pour la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM).
- *Fécondité des adolescentes* : Pourcentage de femmes de 15-19 ans qui ont donné naissance de leur premier enfant ou qui sont enceintes de leur premier enfant
- *Indice synthétique de fécondité* : Nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme (15-49ans) en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes.
- *Mortalité* : On étudie sous le nom de mortalité l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.
- *Migration* : la migration, ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

En savoir plus :

- ANSD, RGPH-5, 2023

Tableaux et graphiques

Tableau II-3 : Taux de fécondité et ISF, Taux de fécondité selon l'âge de la mère en 2023

Enquête	ISF Sénégal			ISF Fatick		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
RGPHAE 2013	4,1	6,2	5,1	5,8	6,6	6,4
EDS-C2017	3,4	5,9	4,6	-	-	5,2
RGPH 2023	3,5	5,4	4,2	4,4	5,5	5,2

Source : ANSD. RGPHAE 2013, RGPH-5, 2023 EDS 2017

Tableau II-4 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges

Groupe d'âge	Fatick	Sénégal
10-14 ans	3,8	4
15-19 ans	57,8	52
10-19 ans	26,8	26,6

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau II-5 : Taux brut de mortalité et espérance de vie

Circonscription administrative	Espérance de vie à la naissance			Taux brut de mortalité	Taux Comparatif de Mortalité
	Homme	Femme	Ensemble		
Fatick	67,1	71,1	69,1	5,8	8,5
Sénégal	67,7	70	68,9	5,6	

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau II-6 : Évolution du taux de mortalité infantile (pour 1000)

Enquête	Mortalité infantile Fatick			Mortalité infantile Sénégal		
	masculin	féminin	Ensemble	masculin	féminin	Ensemble
RGPHAE 2013	54,3	50,5	52,4	59,6	46,1	53
EDS-C2017	-	-	33	45	38	42
RGPH 2023	41,7	17,4	17,8	49,7	46,9	48,3

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Tableau II-7 : Solde migratoire au cours des 5 dernières années

Migratoire nationale			Migration internationale		
Entrée	Sortie	Solde migratoire	Entrée	Sortie	Solde migratoire
21592	33593	-12001	913	4912	-3999

Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région baigne dans un environnement naturel caractérisé par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahélienne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Les principaux vents qui balaient la région sont : le Harmattan, chaud et sec, qui souffle sur toute la partie Nord-Est ; l'Alizé maritime présent dans la zone côtière et la Mousson soufflant entre avril et octobre.

Les ressources pédologiques font état de 3 à 4 types de sol qui varient selon les zones écologiques : les sols ferrugineux tropicaux (Dior et Deck), les sols hydro morphes des vallées, les sols halomorphes (sols salins, « tanne ») et les sols des mangroves observés dans les îles et les estuaires.

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss.

Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal.

Le couvert végétal est constitué de quatre (04) grandes formations végétales et d'un (01) domaine forestier riche de quatorze (14) forêts classées en 2022 de même qu'en 2023. L'essentiel des formations forestières reste concentré dans le département de Foundiougne (11) et un peu au sud du département de Fatick (Fimela et Tattaguine).

Concernant l'habitat, le RGPH-5 fait ressortir que dans la région de Fatick, les maisons basses sont prédominantes, représentant 84,7 % des logements. Les cases arrivent en seconde position (11,9 %), suivies des maisons à étage (2,4 %) et des baraques (0,9 %). Les immeubles à appartements sont quasi inexistantes. En milieu urbain, les maisons basses restent dominantes (89,7 %), avec une proportion plus élevée de maisons à étage (6,4 %). En milieu rural, les cases sont plus présentes (15,2 %) bien que les maisons basses y restent majoritaires (82,8 %).

En savoir plus :

- *Division Régionale de l'Urbanisme (DRU)*
- *Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)*
- *Direction régionale du Développement rural (DRDR)*
- *CADASTRE*
- *Service régional de l'Aménagement du Territoire (SRAT-ANAT)*
- *Inspection régionale des Eaux & Forêt (IREF)*

Tableaux et graphiques

Figure III-1 : Carte du Couvert végétal de la région de Fatick

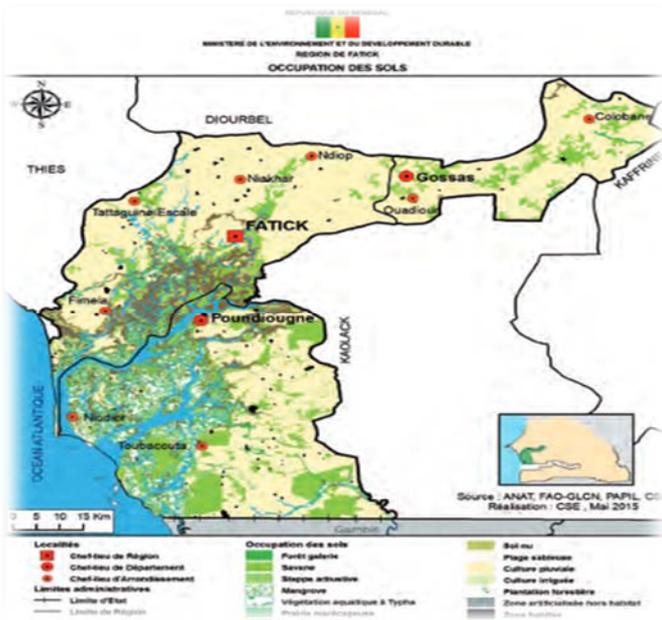


Figure III-2 : Occupation du sol : département de Fatick

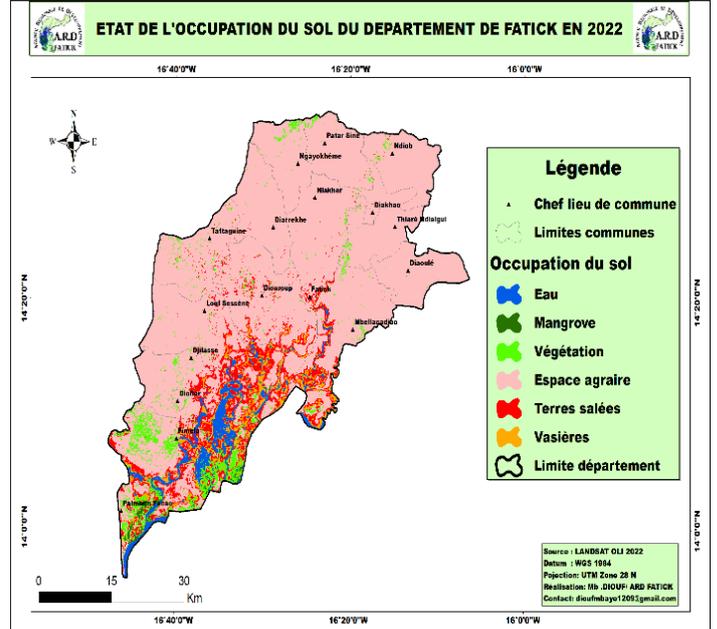


Figure III-3 : Occupation du sol : département de Foundiougne

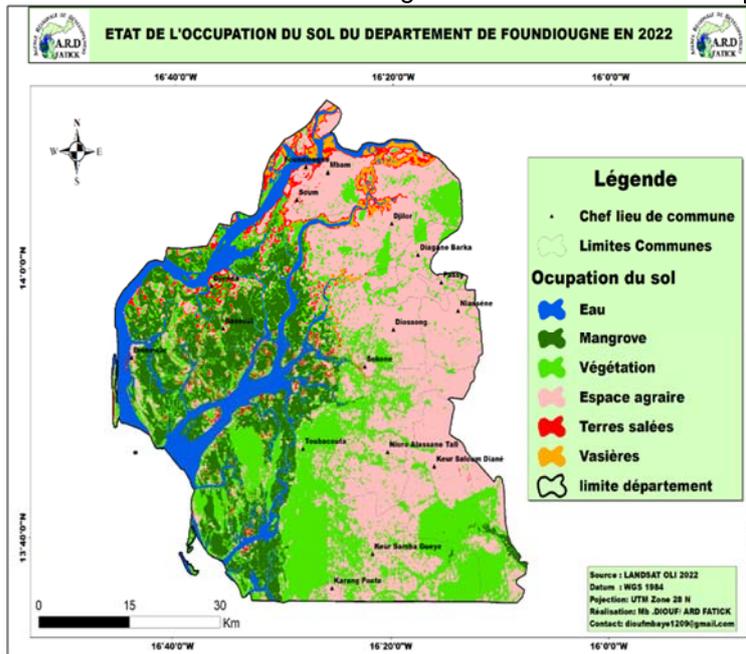


Figure III-4 : Occupation du sol : département de Gossas

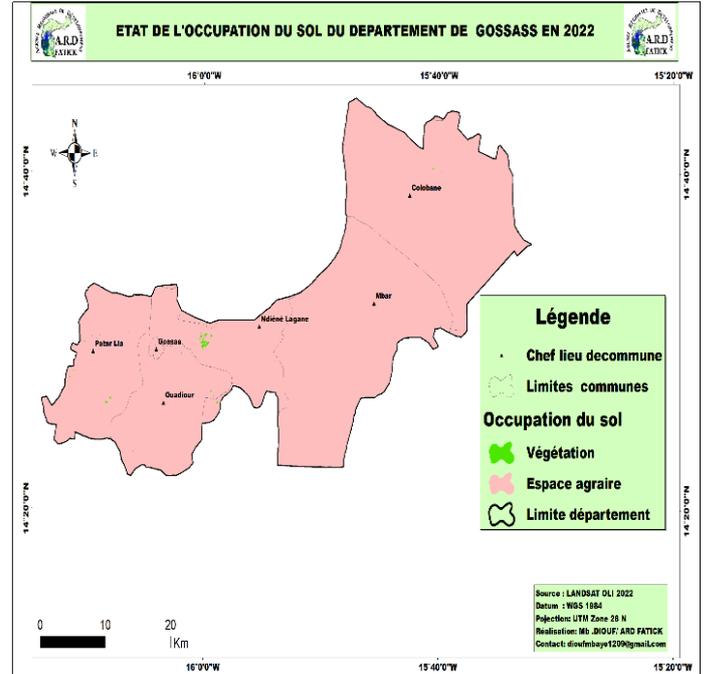


Tableau III-1 : Répartition (en %) des ménages par département et par milieu de résidence selon le type de logement

Département/milieu de résidence	Type de logement						Total
	Case	Baraque	Maison basse	Maison à étage	Immeuble à appartement	Autre	
FATICK	13,9	0,9	82,1	2,9	0,01	0,1	100,0
FOUNDIOUGNE	5,0	0,7	92,1	2,1	0,01	0,1	100,0
GOSSAS	24,9	1,4	72,0	1,6	0,01	0,1	100,0
Urbain	3,2	0,6	89,7	6,4	0,00	0,1	100,0
Rural	15,2	1,0	82,8	0,9	0,01	0,1	100,0
Région	11,9	0,9	84,7	2,4	0,01	0,1	100,0

Source : ANSD.RGPH-5, 2023

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Patrimoine forestier : la région de Fatick dispose d'un domaine forestier structuré en deux parties : le domaine classé et le domaine protégé. Elle compte 14 forêts classées, s'étendant sur une superficie totale de 87 577 hectares, représentant un taux de classement de 13,1%. Le département de Foundiougne se distingue par une forte préservation avec onze (11) forêts classées couvrant 84 900 hectares. En revanche, le département de Fatick, ne compte que deux forêts classées sur 1 902 hectares et Gossas une seule sur 775 hectares.

Reboisement : l'activité de reboisement dans la région s'organise autour de la création de pépinières, de la production de plants, de la plantation et du suivi des réalisations. En 2023, 72 pépinières ont été mises en place, contre 103 en 2022, soit une diminution de 30,1 %. Ces pépinières sont gérées par l'administration, des communautés villageoises, des écoles, ou encore par des acteurs privés et des ONG. La production de plants a atteint 902 075 unités, un chiffre supérieur à celui de l'année précédente (847 631 unités). Le département de Foundiougne a fourni 50,95% de cette production. Les plants sont répartis comme suit : espèces forestières (69,5%), fruitières (7,6%), fruitières-forestières (20,7%) et ornementales (2,3%).

Ressources fauniques et chasse : la richesse de la flore et du couvert herbacé dans les forêts

classées de la région favorise une grande diversité faunique, notamment le gibier à plumes, incluant des espèces telles que les Calaos, Francolins, Tourterelles, Pintades et Pigeons rôniers. Le gibier à poils comprend des hyènes, phacochères, singes rouges, babouins, chacals, lièvres et rongeurs. Toutefois, seuls les prélèvements d'espèces autorisées par le code de la chasse sont permis. En 2023, 120 chasseurs ont été enregistrés, contre 107 la saison précédente, soit une hausse de 12,1%. Le gibier à plumes demeure la principale ressource exploitée, avec 14441 spécimens prélevés lors de cette campagne, contre 14 340 lors de la précédente, soit une hausse 1 %.

Défis environnementaux : La région de Fatick fait face à plusieurs défis environnementaux, notamment l'érosion côtière, due à la dégradation des écosystèmes, accentuée par le changement climatique. L'augmentation des températures affecte la santé animale et la production agricole, notamment en accélérant l'évapotranspiration. Les feux de brousse constituent une autre menace majeure pour les ressources naturelles. En 2023, 63 feux de brousse ont été recensés, contre 15 en 2022. Le département de Foundiougne est le plus touché avec 52 cas, suivi de Fatick (8 cas) et Gossas avec 3 cas. Le Service régional des Eaux et Forêts, avec le soutien des comités villageois, mène la lutte contre ces incendies.

En savoir plus :

- Inspection régional des Eaux & Forêt (IREF)

Tableaux et graphiques

Tableau III-2 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km ²)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Département Foundiougne	2959	11	84900	28.72
Département Gossas	1080	1	775	0.72
Département Fatick	2646	2	1902	0.72
Région	6685	14	87577	13.1

Source : IREF FATICK

Tableau III-3 : Évolution de la production de plants

Type de pépinière		Département Foundiougne			Département Gossas			Département Fatick			Région		
		2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %
Régie	Pépinières	6	9	50.0	6	8	33.3	4	5	25.0	16	22	37.5
	Plants	236915	180585	-23.8	36417	41734	14.6	153796	119950	-22.0	427128	342269	-19.9
Villageoises/Communautaires	Pépinières	6	12	100.0	5	2	-60.0	2	6	200.0	13	20	53.8
	Plants	11974	9650	-19.4	26874	5410	-79.9	203744	200632	-1.5	242592	215692	-11.1
Privées/Individuelles	Pépinières	39	19	-51.3	3	2	-33.3	31	9	-71.0	73	30	-58.9
	Plants	105714	269393	154.8	12038	5567	-53.8	59991	69154	15.3	177743	344114	93.6
Scolaires	Pépinières	1	0	-100.0	0	0	-	0	0	-	1	0	-100.0
	Plants	168	0	-100.0	0	0	-	0	0	-	168	0	-100.0
Total	Pépinières	52	40	-23.1	14	12	-14.3	37	20	-45.9	103	72	-30.1
	Plants	354771	459628	29.6	75329	52711	-30.0	417531	389736	-6.7	847631	902075	6.4

Source : IREF FATICK

Tableau III-4 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Département Foundiougne			Département Gossas			Département Fatick			Région		
	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %
Forestières	183450	338918	84.7	44128	28078	-36.4	332293	259507	-21.9	559871	626503	11.9
Fruitières	46167	50291	8.9	12410	10646	-14.2	42190	7580	-82.0	100767	68517	-32.0
Fruitières forestières	101770	67669	-33.5	10456	5739	-45.1	37923	112874	197.6	150149	186282	24.1
Ornementales	23384	2750	-88.2	8335	8248	-1.0	5125	9775	90.7	36844	20773	-43.6
TOTAL (plants)	354771	459628	29.6	75329	52711	-87.4	417531	389736	417.4	847631	902075	6.4

Source : IREF FATICK

Tableau III-5 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2022		2023		Différence	
	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)
Département Foundiougne	11	574.12	52	2432.48	41	1858.36
Département Gossas	0	0	3	6.81	3	6.81
Département Fatick	4	1.7	8	10.19	4	8.49
Région	15	575.82	63	2449.48	48	1873.66

Source : IREF FATICK

III.3 Conditions climatiques

La région de Fatick au Sénégal est marquée par un **climat** sahélien caractérisé par des contrastes marqués entre une saison sèche prolongée et une saison pluvieuse courte et intense. Cette alternance climatique impacte les modes de vie et les activités économiques, en particulier dans les secteurs agricole et pastoral, qui dépendent étroitement de la disponibilité en eau et des conditions de température et d'humidité.

Les **températures** à Fatick varient tout au long de l'année, atteignant un pic de chaleur entre mars et juin, où les maximales dépassent régulièrement 36 °C. En octobre, les températures moyennes culminent également, avec une moyenne de 35 °C. L'hiver reste relativement doux, avec janvier affichant des températures plus basses, oscillant entre 19 et 33 °C. Durant la saison fraîche (juillet à septembre), les températures maximales descendent légèrement en dessous de 33 °C, apportant un relatif répit.

Les **pluies** sont concentrées entre juillet et septembre, avec août comme mois le plus pluvieux, enregistrant une moyenne de 22,4 jours de pluie et 187 mm de précipitations. Cette saison des pluies, bien que brève, est cruciale pour l'agriculture, car elle conditionne la production agricole annuelle. La saison sèche s'étend le reste de l'année, de septembre à juillet, avec des précipitations quasi inexistantes en mars, qui enregistre 0 mm en moyenne.

Le **climat venteux** de Fatick s'étend de novembre à juillet, apportant des vitesses de vent moyennes de 13,5 km/h, qui culminent en avril avec une moyenne de 17,9 km/h. Cette période venteuse contribue à l'assèchement

rapide du sol après la saison des pluies, réduisant le taux d'humidité dans l'air et affectant les activités agricoles et la santé animale. De juillet à novembre, les vents deviennent plus calmes, atteignant leur minimum en septembre avec une moyenne de 9,3 km/h.

Le **rayonnement solaire** à Fatick fluctue au fil de l'année, influencé par les variations de longueur du jour et de couverture nuageuse. La période la plus ensoleillée dure de mars à juin, avec avril comme le mois le plus lumineux, atteignant une moyenne de 7,2 kWh/m² par jour. À l'inverse, la période la plus sombre s'étend de juillet à janvier, avec septembre comme le mois où le rayonnement est le plus faible, à 4,7 kWh/m². Cette variabilité du rayonnement affecte les besoins en énergie solaire et les pratiques d'irrigation pendant les saisons sèches.

Ces caractéristiques climatiques influencent significativement les modes de vie locaux. La forte saison des pluies est vitale pour l'agriculture, mais les périodes de chaleur intense et de sécheresse prolongée entraînent des contraintes pour les cultures et le bétail, nécessitant des stratégies de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique. Le vent, bien qu'utile pour le rafraîchissement pendant la saison sèche, contribue aussi à l'érosion des sols et pose des défis supplémentaires pour la conservation des ressources naturelles. Le climat de Fatick, oscillant entre chaleurs intenses, humidité élevée, précipitations saisonnières et vents réguliers, façonne ainsi les dynamiques économiques et environnementales de la région.

Définitions :

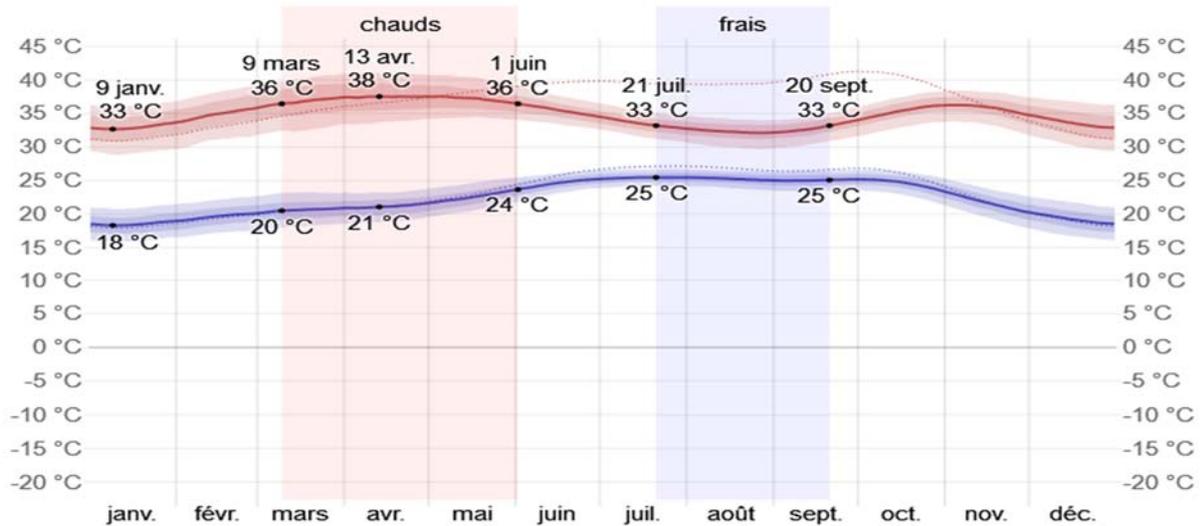
- *Le climat est l'ensemble des conditions météorologiques (température, précipitations, éclairement, pression atmosphérique, vent) qui caractérisent l'atmosphère en un lieu donné.*
- *La température d'un lieu dépend avant tout de sa situation sur la Terre (sa latitude). Elle diminue de l'équateur en allant vers les pôles et varie dans certaines zones en fonction des saisons, de la forme du relief, de l'exposition au soleil, de la couverture végétale, etc.*
- *La pluviométrie est la mesure des volumes de précipitations (la quantité d'eau tombée) en un lieu, pendant un intervalle de temps donné. Elle dépend de la proximité des océans et des mers, de l'altitude et de la végétation.*

En savoir plus :

- Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie (ANACIM)-Fatick
- <https://fr.weatherspark.com/y/31589/M%C3%A9t%C3%A9o-moyenne-%C3%A0-Fatick-S%C3%A9n%C3%A9gal-tout-au-long-de-l'ann%C3%A9e#Sections-Precipitation>

Tableaux et graphiques

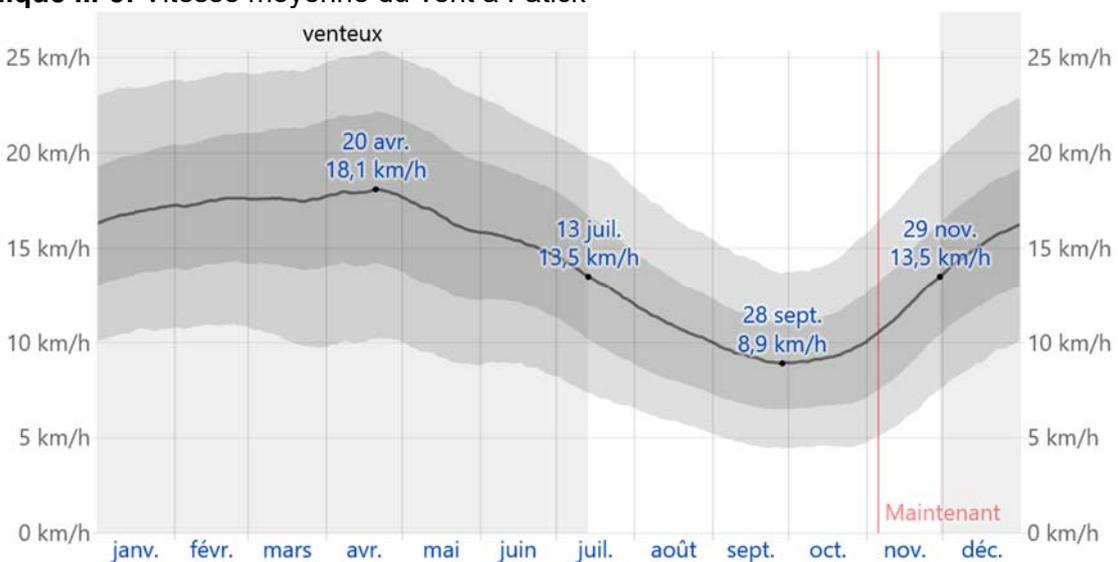
Graphique III-1 : Température moyenne maximale et minimale à Fatick



Graphique III-2: Pluviométrie mensuelle moyenne à Fatick



Graphique III-3: Vitesse moyenne du vent à Fatick



SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

L'analyse des résultats montre une répartition de la population en âge de travailler avec des variations notables entre les milieux urbain et rural. En 2022, la majorité des personnes en âge de travailler (82,3 %) vivaient en milieu rural, mais cette proportion a légèrement diminué en 2023 pour atteindre 79,4%. Inversement, la proportion de la population en milieu urbain a augmenté, passant de 17,7 % en 2022 à 20,6 % en 2023. Cette urbanisation croissante peut être liée à des facteurs comme la recherche d'opportunités économiques ou l'amélioration des infrastructures en milieu urbain.

En termes de répartition par sexe, la proportion des hommes a légèrement augmenté en 2023, atteignant 45,9% contre 44,4% en 2022. En parallèle, la part des femmes a diminué, passant de 55,6% à 54,1% sur la même période. Ce léger rééquilibrage des sexes pourrait s'expliquer par des phénomènes migratoires ou des

dynamiques démographiques spécifiques aux groupes d'âge concernés. Toutefois, les femmes continuent de constituer la majorité de la population en âge de travailler, malgré une baisse marginale.

En ce qui concerne la répartition par groupe d'âge, les jeunes (15-24 ans) constituent une part de plus en plus importante de la population active, passant de 37,8% en 2022 à 39,5% en 2023. Par ailleurs, la proportion des individus de 35 ans et plus a légèrement diminué, reflétant un possible renouvellement générationnel dans la force de travail.

Enfin, en matière de niveau d'instruction, il est à noter que plus de la moitié de la population active n'a aucun niveau d'instruction (55,5% en 2023), ce qui souligne un besoin crucial d'investissement dans l'Education pour améliorer les compétences de cette tranche de la population et favoriser leur inclusion socio-économique.

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- *Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal, ANSD, 2023*

Tableaux et graphiques**Tableau IV-1 : Répartition de la population en âge de travailler par groupe d'âge et par sexe**

Milieu de résidence	En 2022	En 2023
Urbain	17.7%	20.6%
Rural	82.3%	79.4%
Total	100.00%	100.0%
Sexe		
Masculin	44.4%	45.9%
Féminin	55.6%	54.1%
Total	100.00%	100.0%
Groupe d'Age		
[15-24ans]	37.8%	39.5%
[25-34ans]	22.4%	22.8%
[35 et plus [39.8%	37.6%
Total	100.00%	100.0%
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	54.5%	55.5%
Préscolaire/Primaire	18.1%	15.3%
Secondaire	25.6%	26.8%
Supérieur	1.8%	2.4%
Total	100.0%	100.0%
Situation matrimoniale		
Célibataire	36.50%	38.80%
Marié	41.00%	38.40%
Autres	22.40%	22.80%
Total	100.00%	100.00%

Source : ANSD

IV.2 Population active

L'analyse du taux d'activité de 2022 à 2023 révèle des disparités notables selon le milieu de résidence. En milieu rural, le taux d'activité a connu une légère augmentation, passant de 63,60 % à 64,00 %, reflétant une mobilisation accrue de la main-d'œuvre dans les secteurs agricoles ou informels. En revanche, en milieu urbain, le taux d'activité est resté stable à 58,90 % cette période, suggérant une stagnation du marché du travail urbain, potentiellement attribuable à une saturation du marché ou à des conditions économiques peu dynamiques. Cette situation met en avant le besoin d'investissements ciblés et de diversification du tissu économique urbain pour stimuler davantage la participation de la main-d'œuvre.

En termes de répartition par sexe, les hommes ont enregistré une augmentation marquée de leur taux d'activité, qui est passé de 67,00 % en 2022 à 70,10 % en 2023. Cette augmentation peut être due à des politiques favorisant l'emploi masculin ou à une expansion des secteurs dominés par les hommes, comme la construction. En revanche, le taux d'activité des femmes a diminué, de 59,50 % à 57,00 %, probablement en raison de contraintes socioculturelles ou d'une prise en charge accrue des responsabilités domestiques. Cette divergence entre les sexes souligne l'importance de promouvoir des politiques favorisant l'emploi féminin et l'égalité des chances sur le marché du travail.

La légère augmentation du taux d'activité global (de 62,8 % en 2022 à 62,9 % en 2023) dissimule des disparités importantes. Les

différences observées selon le sexe et le milieu de résidence soulignent le besoin de politiques publiques plus ciblées pour réduire ces écarts.

La répartition de la population active par milieu de résidence indique une légère tendance à l'urbanisation. En 2023, la proportion de la population active en milieu urbain est passée de 16,90 % à 19,60 %, alors que celle en milieu rural a diminué de 83,10 % à 80,40 %. Ce mouvement pourrait être lié à la migration des populations rurales vers les zones urbaines à la recherche de meilleures opportunités économiques ou à l'expansion des secteurs formels en ville. Malgré cette urbanisation croissante, la majorité de la population active reste concentrée en milieu rural, illustrant l'importance des secteurs agricoles et informels dans l'économie régionale.

Enfin, la répartition par tranche d'âges montre une augmentation de la proportion des jeunes (15-24 ans) dans la population active, de 23,60 % à 26,10 % en 2023. Cela traduit une insertion progressive des jeunes sur le marché du travail, facilitée par des politiques de formation ou d'accompagnement à l'emploi. En parallèle, la baisse de la proportion des personnes âgées de 35 ans et plus (de 49,10 % à 46,00 %) reflète un vieillissement moins marqué de la main-d'œuvre active. Concernant le niveau d'instruction, une majorité de la population active reste sans diplôme (64,80 % en 2023), soulignant un besoin pressant de renforcer l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour augmenter la productivité et la compétitivité des travailleurs.

Définitions :

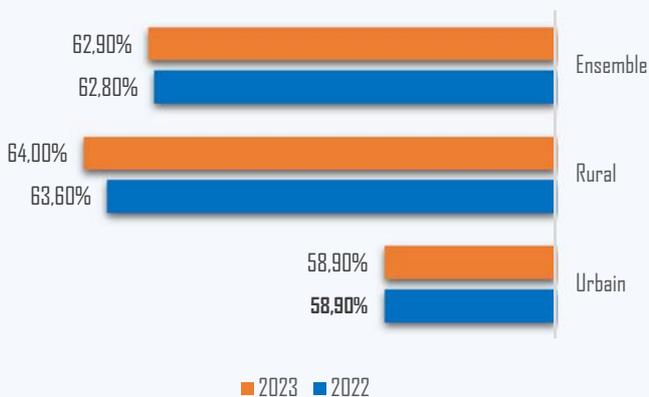
La population active regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On regroupe dans la population active occupée uniquement les personnes déclarant exercer une activité professionnelle rémunérée. La population active inoccupée regroupe les chômeurs. La population active totale (le plus souvent appelée simplement population active) est donc composée de deux sous-ensembles, la population active occupée et la population active inoccupée (chômeurs). La population inactive est composée des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle et n'en recherchant pas. Population active et population inactive réunies constituent la population totale d'un pays.

En savoir plus :

- Enquêtes nationales sur l'emploi au Sénégal (ANSD), 2022 et 2023

Tableaux et graphiques

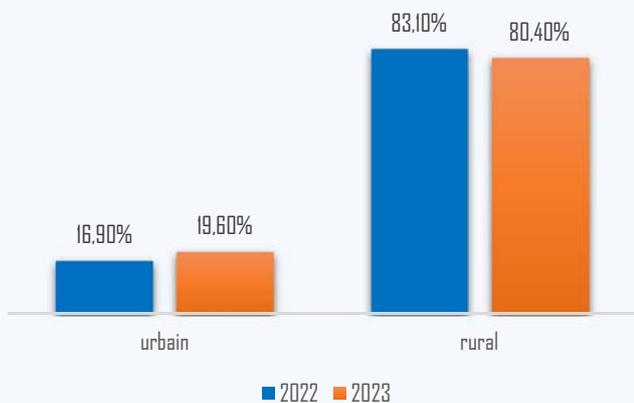
Graphique IV-1 : Taux d'activité par milieu de résidence



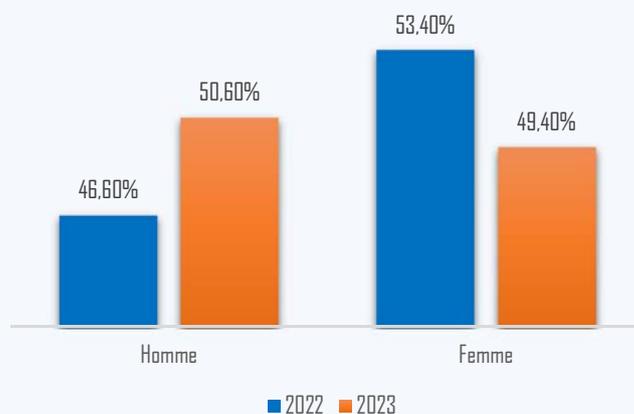
Graphique IV-2 : Taux d'activité par sexe



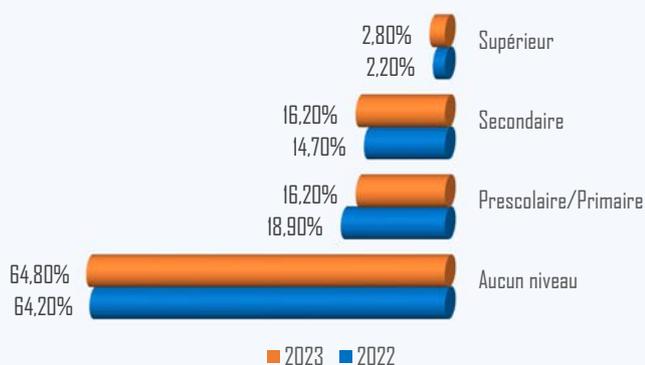
Graphique IV-3 : Répartition de la population Active selon milieu de résidence



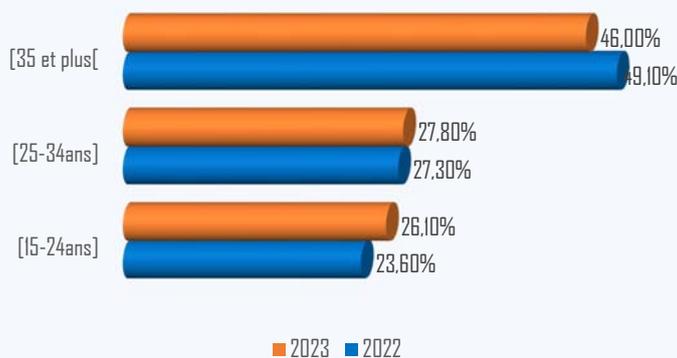
Graphique IV-4 : Répartition de la population active selon le sexe



Graphique IV-5 : Répartition de la population active selon le niveau d'instruction



Graphique IV-6 : Répartition de la population active selon la tranche d'âge



Source : ANSD, ENES 2022, 2023

IV.3 Population en emploi rémunéré

Cette section présente la répartition de la population active occupée de la région de Fatick selon différentes catégories d'emploi, telles que les travailleurs salariés, les indépendants, les employeurs et les travailleurs familiaux non rémunérés. Cette classification est cruciale pour comprendre la dynamique du marché du travail régional, permettant une meilleure compréhension des divers types d'emplois et des modes de rémunération. Les disparités entre ces catégories influencent directement l'économie régionale et l'organisation du travail, particulièrement dans des secteurs comme l'agriculture et les services.

Les données relatives au taux d'emploi par milieu de résidence de 2022 à 2023 révèlent une tendance haussière, avec une amélioration notable dans les zones urbaines. Le taux d'emploi en milieu urbain est passé de 46,10 % à 47,70 %, illustrant une augmentation des opportunités économiques et de l'accès à divers secteurs d'activités. En milieu rural, bien que le taux d'emploi ait également progressé de 36,50 % à 38,50 %, cette augmentation demeure plus modeste, reflétant des défis persistants, tels que l'insuffisance d'infrastructures et les opportunités limitées dans les secteurs non agricoles. En termes de répartition géographique, 75,30 % de la population active occupée réside en milieu rural, contre 24,7 % en milieu urbain. Cette concentration en milieu rural met en évidence le poids prépondérant de l'agriculture dans

l'emploi, soulignant la nécessité de renforcer l'accès aux services et infrastructures pour améliorer la productivité et la résilience économique de ces zones face aux défis actuels. La répartition par sexe révèle que 56,3 % de la population active occupée est composée d'hommes, contre 43,7 % de femmes. Cette disparité s'explique en partie par des obstacles structurels qui limitent l'accès des femmes à certains secteurs d'emploi, notamment l'industrie et les services, où les hommes sont majoritairement représentés. La faible progression du taux d'emploi des femmes par rapport à celui des hommes en 2023 met en lumière la nécessité de politiques ciblées pour encourager l'emploi féminin et réduire ces écarts.

Enfin, l'analyse du niveau d'instruction révèle un défi majeur pour le développement économique de la région. En 2023, 64,40 % de la population active occupée n'ont aucun niveau d'instruction formelle, et seulement 3,70 % ont atteint le niveau supérieur. Ce manque de formation affecte la capacité de la région à se diversifier dans des secteurs plus productifs et technologiquement avancés, comme l'industrie et les services, qui emploient respectivement 19,00 % et 22,10 % de la population active. Il est donc essentiel d'investir dans l'éducation et la formation pour améliorer les perspectives d'emploi et soutenir le développement économique durable.

Définitions :

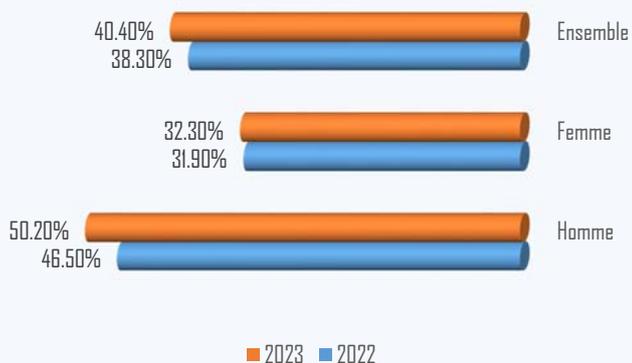
- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi** : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

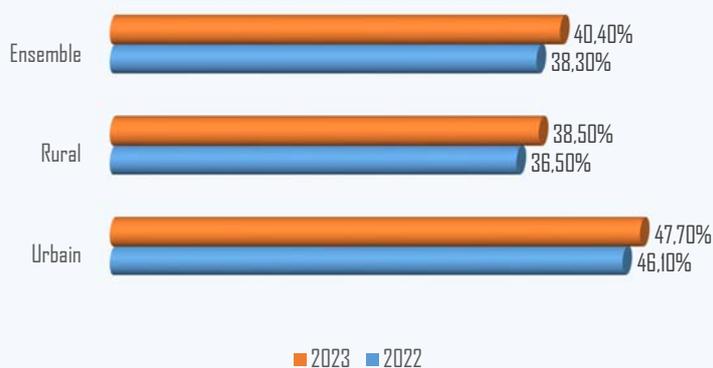
- Enquête nationale sur l'Emploi au Sénégal (ANSD)

Tableaux et graphiques

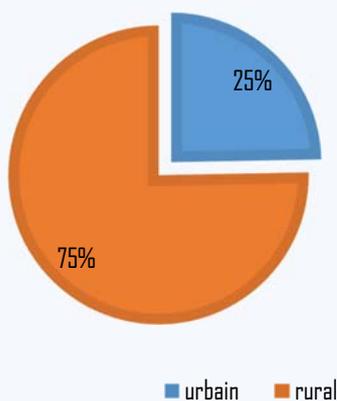
Graphique IV-7 : Taux d'emploi par sexe



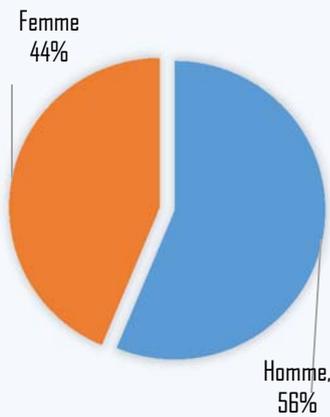
Graphique IV-8 : Taux d'emploi par milieu de résidence



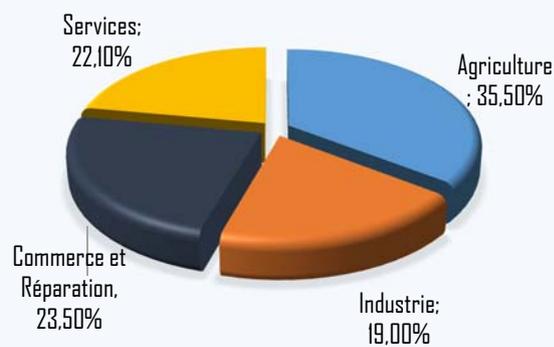
Graphique IV-9 : Répartition de la population active occupée selon le milieu de résidence en 2023



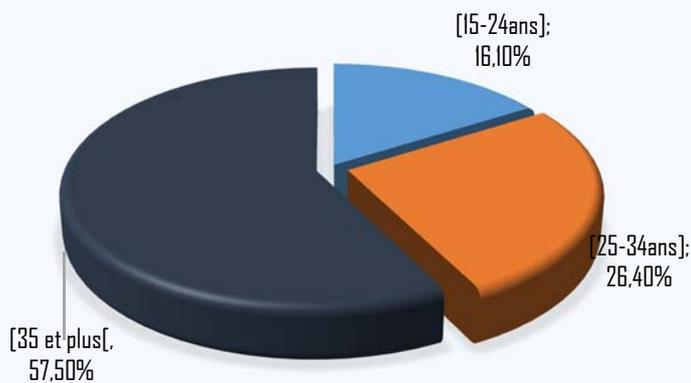
Graphique IV-10 : Répartition de la population active occupée selon le sexe en 2023



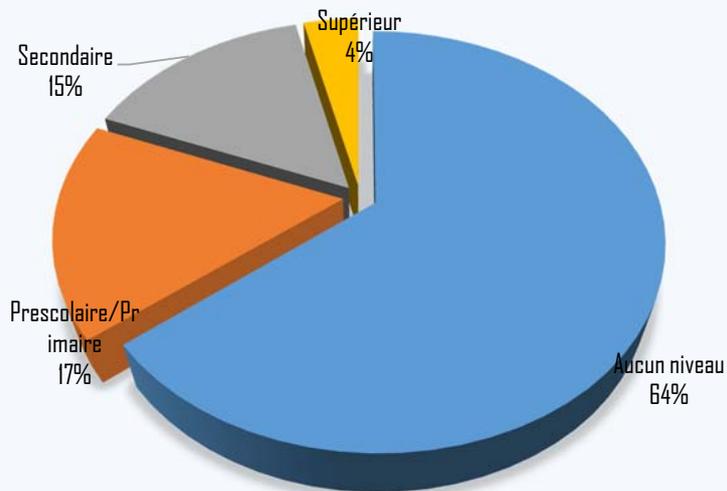
Graphique IV-11 : Répartition de la population active occupée selon le secteur d'activités en 2023



Graphique IV-12 : Répartition de la population active occupée selon la tranche d'âge en 2023



Graphique IV-13 : Répartition de la population active occupée selon le niveau d'instruction en 2023



IV.4 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

En 2023, l'analyse des déclarations d'établissements pour la région de Fatick révèle des dynamiques spécifiques par rapport aux tendances nationales. La majorité des déclarations dans la région concerne l'ouverture d'établissements, représentant 85,5 % des cas, un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale de 89,5 %. Fatick se distingue également par un taux de cessations d'activité plus élevé, atteignant 8,1 %, contre seulement 2,4 % à l'échelle nationale, tandis que les fermetures d'établissements restent rares dans les deux contextes. Ce contraste souligne une dynamique locale unique, marquée par une volatilité plus élevée et un poids économique relativement modeste, Fatick ne représentant que 2,9 % du total national des déclarations. L'analyse de la répartition des établissements ouverts selon le statut juridique montre que les entreprises individuelles prédominent à Fatick, avec 39 sur 56 établissements et 77 emplois générés. Sur le plan national, les entreprises individuelles occupent également une position majoritaire, avec une contribution plus significative en termes de création d'emplois. Les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) jouent également un rôle notable à Fatick, bien que leur contribution reste modeste comparativement au niveau national. En revanche, certaines structures comme les SAS/SASU sont absentes à Fatick mais apportent une contribution notable

à l'emploi à l'échelle nationale, mettant en évidence des disparités importantes dans la typologie des entreprises et les emplois qu'elles génèrent. En termes de création d'emplois, Fatick présente une faible moyenne d'emplois par établissement (3,59) comparée à celle du reste du Sénégal (6,30). Cette différence reflète un moindre impact des établissements de Fatick sur le marché du travail local. La proportion des établissements de Fatick par rapport au total national est faible (2,78 %), et leur contribution aux emplois est encore moindre (1,59 %), soulignant les défis économiques spécifiques à la région. Cette situation met en lumière les inégalités régionales dans la création d'emplois et la répartition des établissements.

Concernant la répartition des emplois générés par secteur d'activité, Fatick se distingue par une concentration importante dans le secteur de la construction (33,33 % des emplois) par rapport à la moyenne nationale. Les secteurs d'hébergement et de restauration sont également significatifs à Fatick, tandis que le commerce et les services administratifs y sont sous-représentés. Cette répartition sectorielle indique une spécialisation locale qui diffère de celle observée à l'échelle nationale, avec une présence plus marquée dans les secteurs de base et une présence plus faible dans les secteurs de service et de commerce.

Définitions :

- « Un conflit du travail est un désaccord sur des demandes qui concernent les relations de travail et qui naissent entre les parties impliquées dans les relations de travail, et qui crée des conflits ou font courir le risque d'un conflit. »

En savoir plus :

- Inspection régionale du Travail
- Rapport annuel des statistiques du travail 2022, 2023

Tableaux et graphiques

Tableau IV-2 : Répartition des déclarations d'établissement selon l'objet

Année		Objet					Total
		Ouverture	Réouverture	Cessation d'activité	Fermeture	Autres	
Sénégal 2023	Nombre	1933	79	51	72	25	2160
	%	89.5%	3.7%	2.4%	3.3%	1.2%	100.0%
Fatick 2023	Nombre	53	3	5	1	0	62
	%	85.5%	4.8%	8.1%	1.6%	0.0%	100.0%
en %		2.7%	3.8%	9.8%	1.4%	0.0%	2.9%

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2023

Tableau IV-3 : Répartition des établissements ouverts et des emplois générés selon le statut juridique

Statut juridique	Fatick 2023		Sénégal 2023	
	Établissements ouverts	Emplois générés	Établissements ouverts	Emplois générés
Association	3	22	44	359
Particulier (Entreprise individuelle)	39	77	900	3198
Etablissement Public	1	1	6	63
GIE	3	14	87	363
SA	5	72	96	2045
SARL	4	14	458	2878
SURL / SUARL	1	1	254	2525
SAS / SASU	0	0	89	551
Autres	0	0	78	688
TOTAL	56	201	2012	12670

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2023

Tableau IV-4 : Répartition des emplois générés par les ouvertures d'établissement selon la branche d'activités

Branches d'activités	Fatick 2023		Sénégal 2023	
	Emploi	%	Emploi	%
Activités d'hébergement et de restauration	30	14.93%	1063	8.39%
Activités de fabrication	9	4.48%	439	3.46%
Activités de services administratifs et d'appui	11	5.47%	2151	16.98%
Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	13	6.47%	69	0.54%
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		0.00%	91	0.72%
Activités extractives		0.00%	292	2.30%
Activités financières et d'assurances		0.00%	239	1.89%
Activités immobilières		0.00%	98	0.77%
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	12	5.97%	390	3.08%
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	1	0.50%	68	0.54%
Agriculture, sylviculture et pêche		0.00%	280	2.21%
Arts, spectacles et loisirs		0.00%	200	1.58%
Autres activités de services		0.00%	353	2.79%
Boulangerie	7	3.48%	251	1.98%
Collectivités territoriales		0.00%	25	0.20%
Commerce	16	7.96%	2365	18.67%
Construction	67	33.33%	2474	19.53%
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	0.50%	25	0.20%
Éducation	9	4.48%	458	3.61%
Information et communication	10	4.98%	525	4.14%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation		0.00%	32	0.25%
Santé et activités d'action sociale	12	5.97%	211	1.67%
Transport et entreposage	3	1.49%	571	4.51%
Total	201	100.00%	12670	100.00%

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2023

Tableau IV-5 : Répartition des contrats de travail, selon le type de contrat et le sexe

Contrats	2022				2023			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
CDI	113	58	171	15.76%	101	41	142	18.16%
CDD	298	147	445	41.01%	390	155	545	69.69%
Contrats saisonniers	58	53	111	10.23%	44	35	79	10.10%
Apprentissage	3	1	4	0.37%	3	1	4	0.51%
Autres	346	8	354	32.63%	5	7	12	1.53%
Ensemble	818	267	1085	100.00%	543	239	782	100.00%
%	75.39%	24.61%	100.00%		69.44%	30.56%	100.00%	

Source : Rapport annuel des statistiques du travail 2023

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux sont souvent sous-représentés dans les statistiques de l'emploi, principalement en raison de leur manque de rémunération formelle. Pourtant, leur rôle au sein des ménages est crucial, notamment dans les activités productrices où ils apportent une contribution significative à la main-d'œuvre disponible. Bien qu'ils ne soient pas directement payés, leur implication soutient de nombreuses activités économiques, particulièrement en milieu rural. Les données révèlent une évolution contrastée de la proportion d'aides familiaux dans la population active selon le milieu de résidence, ce qui témoigne de l'importance de cette main-d'œuvre invisible.

En 2022, les aides familiaux représentaient 3,60 % de la population active urbaine, une proportion qui a chuté à 2,50 % en 2023. Cette baisse peut s'expliquer par la formalisation accrue du travail en milieu urbain et l'accès plus facile à des opportunités rémunérées. À l'inverse, en milieu rural, leur part a augmenté de manière significative, passant de 14,00 % à 16,30 % sur la même période. Cette tendance met en lumière la persistance des dynamiques de solidarité familiale, où les aides familiaux sont essentiels aux activités économiques locales, notamment dans le secteur agricole. Leur rôle reste central dans les exploitations familiales, particulièrement en période de récolte ou de transformation agricole.

En 2023, la répartition géographique des aides familiaux montre une concentration quasi exclusive en milieu rural, avec 96,40 % d'entre eux résidant dans ces zones, contre seulement 3,60 % en zones urbaines. Cette répartition reflète le caractère rural de cette forme d'emploi non rémunéré, où l'agriculture représente 92,80

% des activités. Les autres secteurs, comme l'industrie (1,60 %), le commerce et la réparation (4,00 %), ainsi que les services (1,70 %), ne captent qu'une faible proportion de cette main-d'œuvre, soulignant la nature essentiellement agricole de l'économie rurale.

En termes de répartition par sexe, les hommes dominent les rangs des aides familiaux, représentant 66,10 % en 2023, contre 33,90 % pour les femmes. Néanmoins, la proportion de femmes aides familiaux a augmenté de manière plus notable, passant de 7,60 % en 2022 à 9,30 % en 2023, indiquant une participation accrue des femmes aux activités familiales non rémunérées. Bien que les hommes restent majoritaires, cette tendance reflète un changement progressif dans la répartition des responsabilités économiques au sein des ménages, avec une contribution croissante des femmes.

L'âge des aides familiaux en 2023 révèle que la majorité, soit 66,70 %, sont de jeunes individus âgés de 15 à 24 ans, ce qui montre l'implication des jeunes dans les activités familiales. Les 25-34 ans représentent 20,80 %, et seulement 12,50 % des aides familiaux ont plus de 35 ans. Cette jeunesse de la population des aides familiaux est couplée à un faible niveau d'instruction : 59,60 % d'entre eux n'ont aucun niveau d'éducation formel, tandis que 40,40 % ont un niveau préscolaire, primaire ou secondaire. Aucune personne de cette catégorie ne dispose d'un diplôme d'enseignement supérieur, renforçant l'idée que l'engagement dans les activités familiales est surtout le fait de populations défavorisées en termes d'accès à l'éducation, principalement en milieu rural.

Définitions :

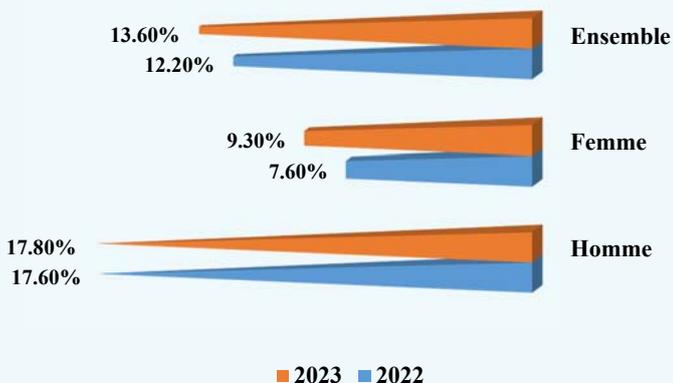
- Les aides familiaux sont définis comme étant des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. L'absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi

En savoir plus :

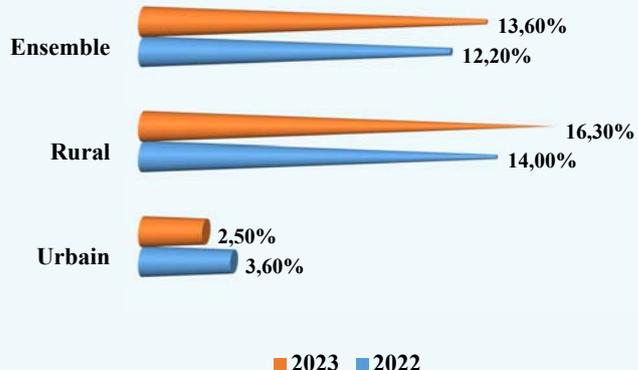
- Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ANSD) en 2023

Tableaux et graphiques

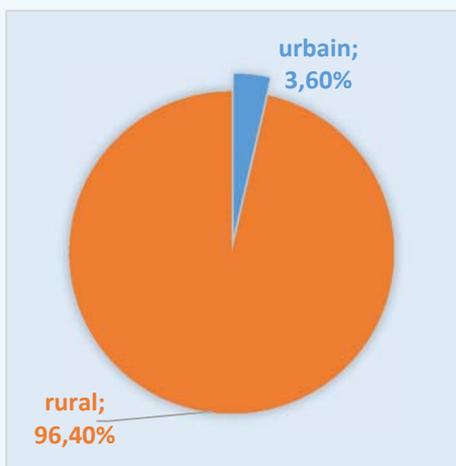
Graphique V-1 : Part des aides familiales dans la population active par sexe



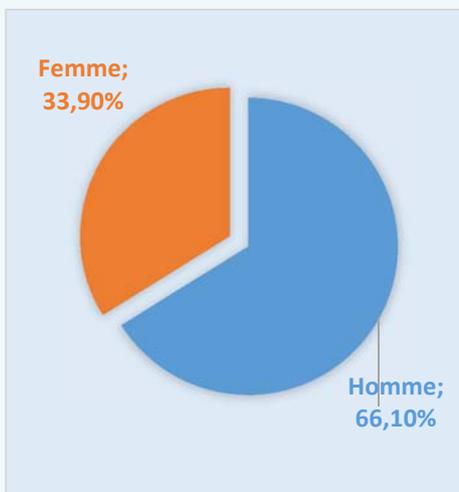
Graphique V-2 : Part des aides familiales dans la population active par milieu de résidence



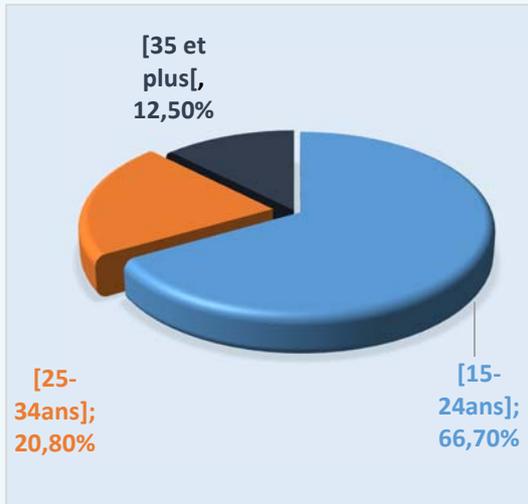
Graphique V-3 : Répartition des aides familiales selon le milieu de résidence en 2023



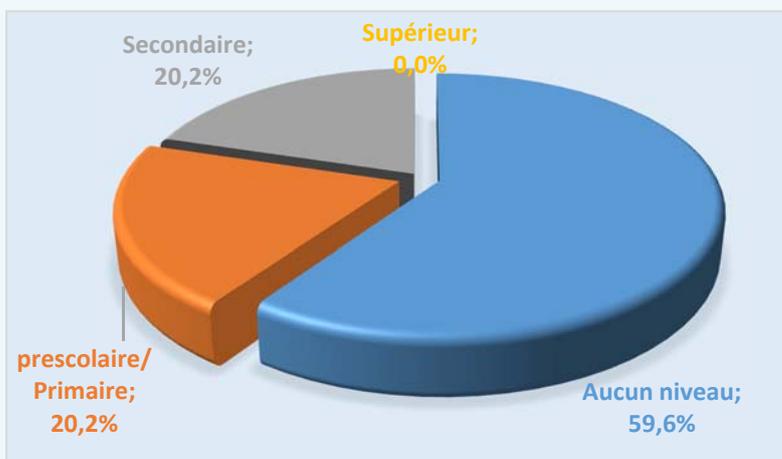
Graphique V-4 : Répartition des aides familiales selon le sexe en 2023



Graphique V-5 : Répartition des aides familiales selon la tranche d'âge en 2023



Graphique V-6 : Répartition des aides familiales selon le niveau d'instruction en 2023



Graphique V-7 : Répartition des aides familiales selon le secteur d'activité en 2023



V.2 Chômage

En 2023, les résultats de l'étude sur le chômage dans la région de Fatick révèlent une situation préoccupante avec un taux de chômage élevé de 22,00 %, légèrement inférieur au taux national de 26,50 %. Bien que Fatick fasse partie des régions les moins touchées par le chômage au Sénégal, elle se situe aux côtés de Diourbel (22,10 %) et Dakar (13,50 %), tout en affichant des chiffres plus élevés que certaines régions comme Tambacounda (4,00 %) et Kaffrine (6,80 %). Ces différences significatives entre les régions soulignent les disparités économiques et l'inégalité des opportunités d'emploi à travers le pays, nécessitant des interventions spécifiques pour chaque région.

L'analyse du taux de chômage selon le milieu de résidence montre une diminution générale du chômage entre 2022 et 2023. En milieu urbain, le taux est passé de 17,7 % à 16,5 %, indiquant une légère amélioration de la situation économique dans les villes. En milieu rural, la baisse est plus marquée, passant de 28,3% en 2022 à 23,4% en 2023, soit une réduction de près de 5 points de pourcentage. Cette diminution plus prononcée dans les zones rurales peut être attribuée à des politiques de développement rural, à des programmes d'inclusion économique et à des investissements dans les secteurs agricoles et artisanaux, offrant ainsi plus d'opportunités de revenus aux populations rurales.

En examinant la répartition des chômeurs par tranche d'âge, il est clair que les jeunes adultes sont les plus touchés. La tranche des 25 à 34 ans représente 36,4 % des chômeurs, suivie par les personnes âgées de 35 ans et plus à 33,6 %. Les jeunes de 15-24 ans constituent 30,1 % des chômeurs, soulignant ainsi leur vulnérabilité face au marché du travail. Ce constat pourrait s'expliquer par un manque d'expérience professionnelle ou une inadéquation entre les compétences des jeunes et les exigences du marché, nécessitant des mesures d'accompagnement pour favoriser leur insertion.

Enfin, la répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction met en évidence une corrélation forte entre le chômage et le niveau d'éducation. Près de 69,4 % des chômeurs n'ont aucun niveau d'instruction, tandis que ceux ayant un niveau secondaire ou supérieur sont beaucoup moins nombreux, respectivement 16,3 % et 1,9 %. Cela démontre que l'éducation joue un rôle protecteur contre le chômage, en particulier pour ceux ayant atteint un niveau supérieur. Ces résultats soulignent l'importance de promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle pour améliorer l'employabilité des individus, notamment dans les secteurs économiques en croissance.

Définitions :

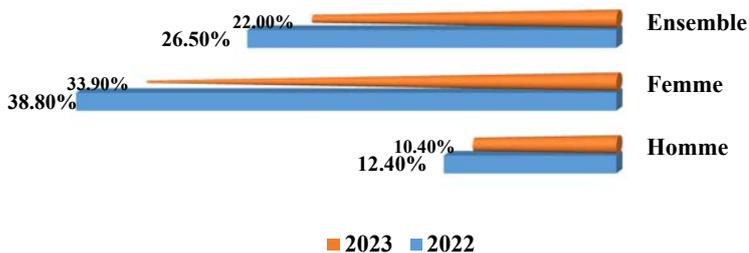
« Les chômeurs sont des individus en âge de travailler qui étaient sans emploi, disponibles pour travailler immédiatement ou dans les deux semaines suivantes, et à la recherche d'un emploi au cours des quatre semaines précédentes de la période d'étude. Les personnes découragées par la recherche active d'emploi en raison de l'inadéquation des moyens conventionnels de recherche et du marché du travail largement inorganisé sont également considérées comme chômeurs, à condition de remplir les deux autres critères ».

En savoir plus :

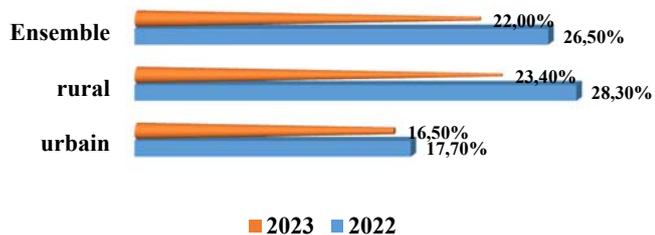
- Enquête Nationale sur l'emploi au Sénégal (ANSD) en 2023

Tableaux et graphiques

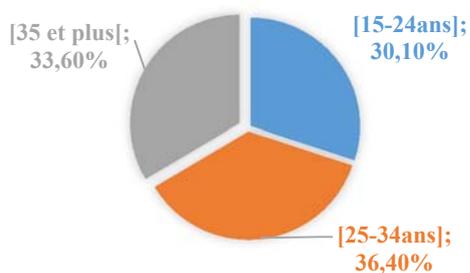
Graphique V-8 : Taux de chômage par sexe



Graphique V-9 : Taux chômage selon le milieu de résidence



Graphique V-10 : Répartition des chômeurs par tranche d'âge



Graphique V-11 : Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction

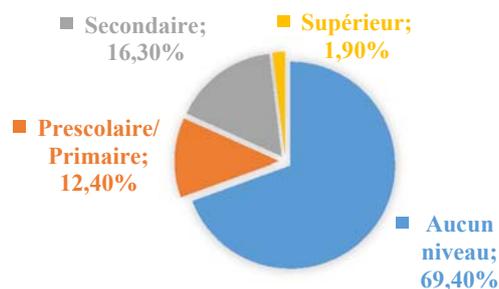
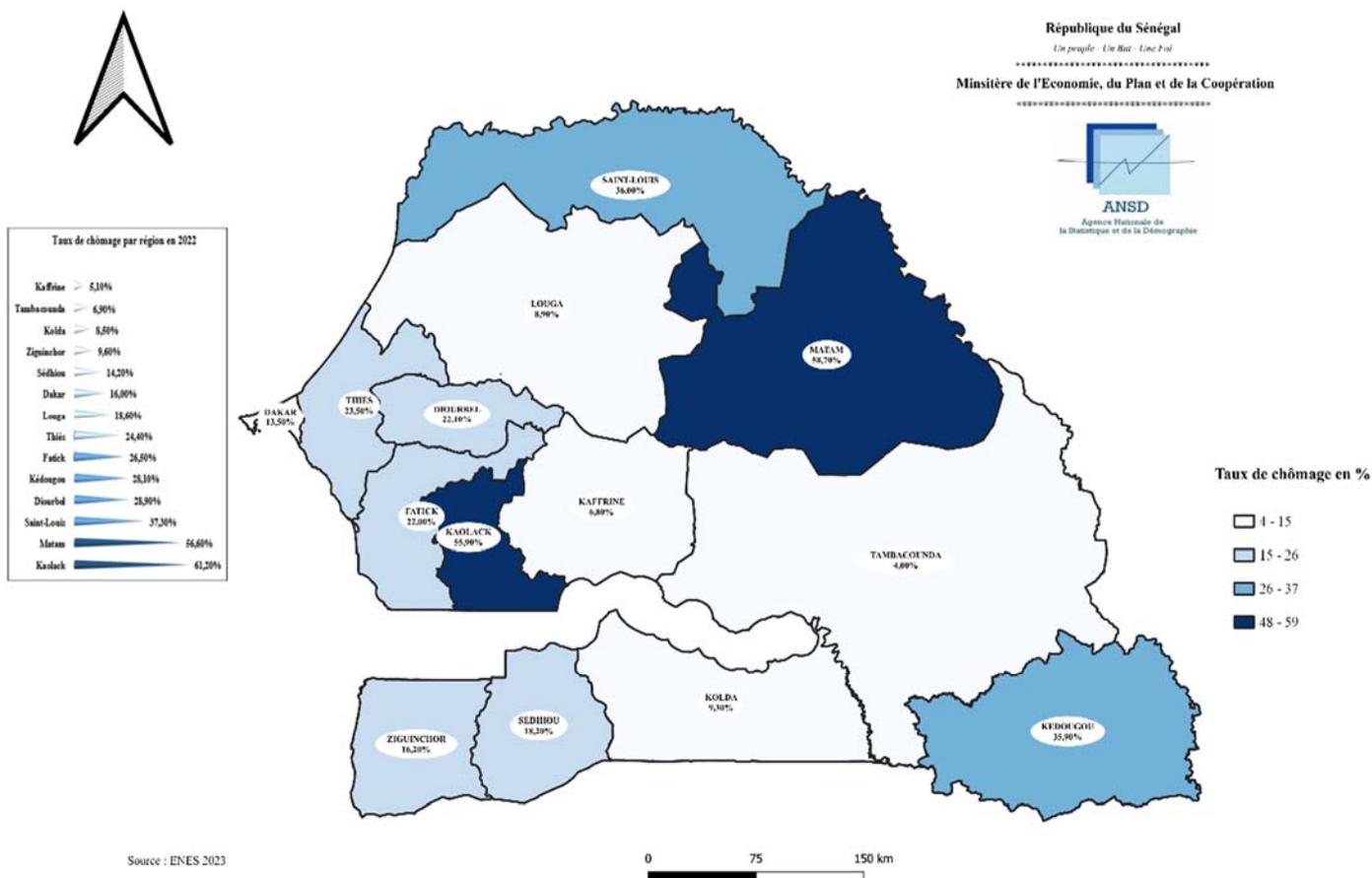


Figure V-1 : Taux de chômage par région

Présentation du Taux de chômage par région en 2023



SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement et équipement des ménages

Statut d'occupation : La région de Fatick se distingue par un fort taux de ménages propriétaires, atteignant 82,9 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 67,4 %. Cette situation est expliquée par la forte ruralité de la région, où la propriété foncière est plus répandue. En revanche, le marché locatif est presque inexistant à Fatick, avec seulement 0,2 % de locataires, contre 20,2 % à l'échelle nationale. Cette différence reflète également le faible niveau d'urbanisation et de mobilité résidentielle dans la région par rapport à d'autres zones plus urbaines du pays. L'analyse de la répartition par taille des ménages montre qu'une majorité des ménages (82,9 %) sont propriétaires de leur logement, cette proportion augmentant avec la taille du ménage : 64,4 % pour les ménages de 1 à 4 personnes et 90,2 % pour ceux de plus de 15 personnes. La copropriété est stable à 6,9 %, tandis que la location (simple ou en colocation) diminue avec la taille du ménage. Parmi les petits ménages, 4,5 % sont locataires avec contrat et 13,3 % sans contrat. En revanche, chez les ménages de 11 personnes ou plus, seulement 0,2 % sont locataires sans contrat. Les logements fournis par des tiers sont rares, mais notables pour les petits ménages. L'occupation informelle et le droit coutumier restent très faibles, bien qu'une légère présence d'occupation coutumière (1,0 %) soit observée.

Type de logement : En 2023, l'analyse des types de logements dans la région de Fatick montre une prédominance des maisons basses, qui représentent 84,7 % des habitations, tant en milieu urbain (89,7 %) qu'en milieu rural (82,8 %). Cependant, des disparités subsistent, notamment avec une proportion plus élevée de cases en milieu rural (15,2 % contre 3,2 % en urbain), tandis que les maisons à étages sont

plus courantes en milieu urbain (6 % pour R+1). Les maisons de trois étages ou plus sont quasiment inexistantes, ce qui souligne l'absence de verticalité dans les constructions de la région. La prédominance des maisons basses s'observe quelle que soit la taille des ménages. Cette proportion augmente à mesure que la taille du ménage s'agrandit, passant de 83,3 % pour les ménages de 1 à 5 membres à 90,3 % pour ceux de plus de 15 membres. Les cases sont le deuxième type de logement, surtout pour les ménages de taille moyenne (6 à 10 membres) à 14,7 %, mais leur proportion diminue pour les très grands ménages (7,1 %). Les maisons à étages R+1 sont rares, représentant 4,4 % des petits ménages et seulement 1,5 % des ménages de plus de 11 membres. Les maisons à étages R+2 sont marginales (0,2 % pour les petits ménages) et presque absentes pour les autres tailles. Les baraques constituent environ 0,9 % des logements.

Indicateurs de bien-être : L'analyse des modes d'éclairage dans la région de Fatick révèle d'importantes disparités entre milieux urbain et rural. En ville, l'électricité de SENELEC domine avec 48 % des ménages urbains, tandis qu'en zones rurales, seulement 14 % y ont accès. Le programme de prépaiement Woyofal est très répandu en milieu rural (20 147 ménages). L'énergie solaire est également courante en milieu rural (22,2 % des ménages), illustrant un recours plus fréquent aux solutions alternatives face à une couverture électrique limitée. Les lampes torches (23,2 % des ménages ruraux) et les lampes rechargeables restent populaires, surtout en zones rurales moins connectées. Les lampes tempêtes, pétrole, gaz, bougies, et même le bois, sont aussi utilisés, soulignant les difficultés d'accès à l'électricité dans certaines régions rurales.

En savoir plus :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), **RGPH-5, 2023**

Tableaux et graphiques

Tableau VI-1 : Répartition (en %) des ménages selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation	Fatick	Sénégal
Propriétaire	82,9	67,4
Co propriétaire	6,9	5,1
Locataire	0,2	20,2
Co locataire	1,3	3,1
Location-vente	0,2	0,4
Logé par employeur	0,6	0,8
Logé par parents/amis	1,1	1,5
Autre	1,4	1,5

Source : ANSD

Tableau VI-2 : Répartition (en %) des ménages selon le statut d'occupation du logement par Taille du ménage

Statut d'occupation	Taille ménage				Total
	1-4	5-10	11-15	Plus de 15	
Propriétaire	64,4	86,9	90,2	90,2	82,9
Co propriétaire	6,9	6,8	6,8	7,7	6,9
Location-vente	0,7	0,1	0,0	0,0	0,2
Locataire simple avec contrat	4,5	0,8	0,1	0,0	1,4
Locataire simple sans contrat	13,3	2,1	0,7	0,2	4,1
Co locataire avec contrat	1,0	0,1	0,0	0,0	0,3
Co locataire sans contrat	3,5	0,5	0,1	0,0	1,0
Logé par employeur	2,2	0,2	0,1	0,0	0,6
Logé par les parents / amis / tierce personne	1,9	1,1	0,6	0,5	1,1
Occupation informelle (irrégulière)	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Droit coutumier / Occupation coutumière	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Autre	0,6	0,3	0,2	0,2	0,3
Total	100	100	100	100	100,0
Effectif	20392	34225	18586	14769	87972

Source : ANSD

Tableau VI-3: Répartition (en %) des ménages par milieu de résidence et par taille du ménage selon le type de logement

Type de logement	Milieu de résidence		Taille ménage				Ensemble
	Urbain	Rural	1 à 5	6 à 10	11 à 15	Plus de 15 membres	
Case	3,2	15,2	11	14,7	11,5	7,1	11,9
Baraque	0,6	1	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9
Maison basse	89,7	82,8	83,3	82,4	86	90,3	84,7
Maison à étages R+1	6	0,9	4,4	1,8	1,5	1,5	2,3
Maison à étages R+2	0,3	0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre	0,1	0,1	0,2	0,1	0	0,1	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	24186	63793	20394	34224	18589	14769	87976

Source : ANSD

Tableau VI-4: Indicateurs de bien être (Fatick, Sénégal)

Principal mode d'éclairage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Electricité SENELEC	11596	9146	20742
Woyofal SENELEC	10169	20147	30316
Concession d'électrification rurale	14	401	415
Solaire	939	14168	15107
Groupe électrogène	0	298	298
Gaz	21	98	119
Lampe à pétrole artisanale	8	37	45
Lampe tempête	94	906	1000
Lampe torche	740	14840	15580
Bougie	214	789	1003
Bois	11	444	455
Lampe rechargeable	290	2143	2433

Autre	90	377	467
Total	24186	63794	87980

Source : ANSD

VI.2 Accès à Internet

L'accès à Internet signifie l'utilisation permanente ou temporaire d'une connexion Internet via un équipement téléphonique, un PC ou d'autres moyens.

Les statistiques ci-après, portant sur l'accès à internet, ressortent des résultats du cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) réalisé en 2023 par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie. Cet indicateur a été mesuré à travers les modes et/ou lieux de connexion (Wifi, Mobile et fibre optique).

Les données du RGPH-5 de 2023 révèlent ainsi un taux d'accès à Internet résidentiel très faible dans la région de Fatick, avec seulement 0,85 % des ménages bénéficiant d'une connexion, soit 748 ménages sur un total de 87 977. Ce chiffre global souligne un déficit structurel majeur en termes de connectivité numérique, avec 99,15 % des ménages privés d'Internet. En analysant les disparités par milieu de résidence, on constate que le milieu rural est particulièrement affecté. En effet, parmi les 63 792 ménages ruraux, seuls 438 (soit 0,69 %) disposent d'une connexion Internet, tandis que 99,31 % restent non

connectés. En milieu urbain, bien que la situation soit légèrement meilleure, elle reste critique, avec 1,28 % des 24 185 ménages urbains (soit 310 ménages) disposant d'une connexion, contre 98,72 % qui en sont dépourvus. Ces chiffres mettent en lumière une fracture numérique importante entre les milieux urbain et rural, qui limite l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les zones les plus vulnérables.

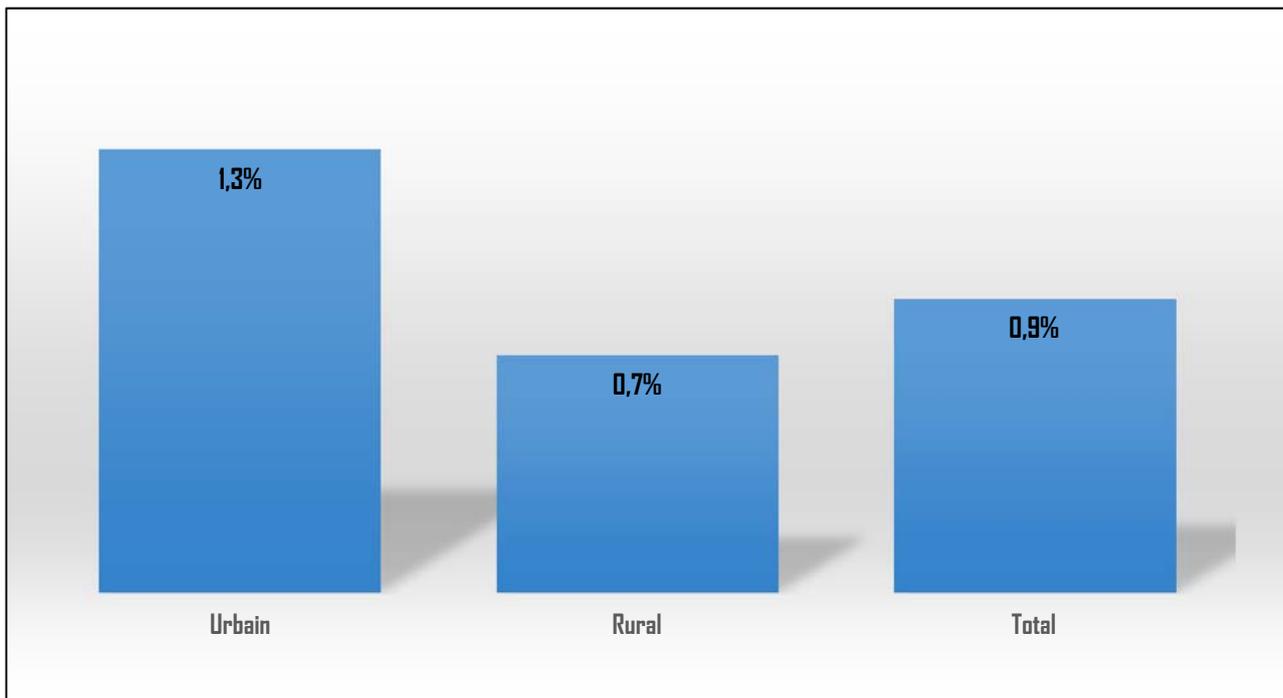
Cette faible connectivité dans la région de Fatick s'inscrit dans un contexte de pauvreté structurelle, particulièrement en milieu rural où les revenus sont limités et l'accès aux infrastructures modernes restreint. En raison de cette exclusion numérique, les populations locales sont privées d'opportunités économiques et de services essentiels, tels que l'éducation et la santé. L'amélioration de l'infrastructure numérique pourrait ainsi contribuer à un développement inclusif, nécessitant des politiques publiques adaptées aux réalités socio-économiques de la région pour réduire les inégalités.

En savoir plus :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

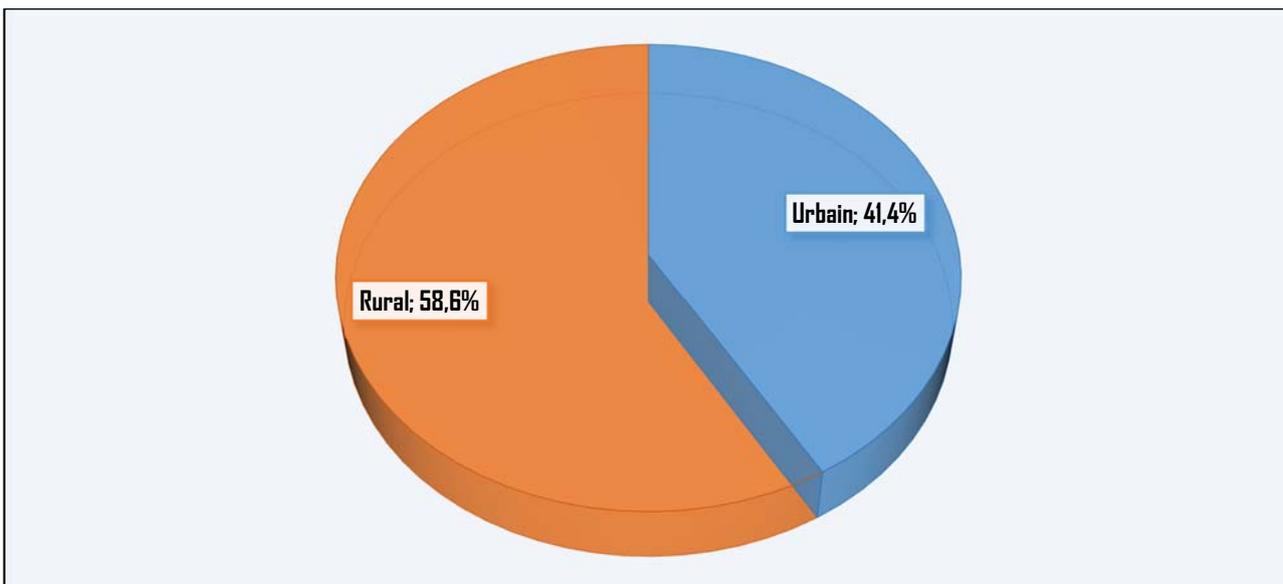
Tableaux et Graphiques

Graphique VI-1 : Pourcentage des ménages de Fatick utilisant internet (Wifi, Mobile et fibre optique) par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique VI-2 : Pourcentage des ménages de Fatick utilisant internet (Wifi, Mobile et fibre optique) par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPH-5, 2023

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Le sous-secteur de l'hydraulique est un pilier essentiel du développement économique et social de la région de Fatick. L'État du Sénégal, avec l'appui de partenaires au développement, œuvre continuellement pour améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations. Malgré les problèmes de qualité de l'eau observés dans certaines zones du Sine Saloum, la région dispose de ressources en eau suffisantes pour répondre aux besoins de la population. En 2023, la longueur des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) a atteint 372 625 mètres, contre 254 882 mètres en 2022, marquant une augmentation de 117 743 mètres. Cette amélioration des infrastructures s'est accompagnée d'une augmentation de la production d'eau, qui est passée de 2 575 427 m³ en 2022 à 2 691 429 m³ en 2023, soit une hausse de 4,5 %. La consommation d'eau a également augmenté de 8,4 % sur la même période, bien que tout le volume total produit ne soit pas intégralement consommé.

Au niveau départemental, la tendance générale est également positive en termes de production et de consommation, à l'exception du département de Foundiougne, où la longueur des réseaux d'AEP a diminué de 7,4 % en 2023, représentant une baisse de 58 034 mètres. Malgré cette diminution, l'accès à l'eau reste un enjeu crucial dans la région. La SEN'EAU, le principal fournisseur d'eau potable dans la région, a vu son nombre d'abonnés passer de 10 550 en 2022 à 10 829 en 2023, soit une augmentation de 2,6 %. La consommation totale pour l'année s'élève à 2 138 555 m³, avec une moyenne de 197,5 m³ consommés par abonné. Toutefois, les abonnés privés, qui représentent 97,2 % du total, consomment moins (172 m³/abonné) que les clients officiels (1 272 m³/abonné) et ceux des affaires (681 m³/abonné), mettant en évidence des écarts importants dans l'utilisation des ressources en eau.

La répartition géographique des abonnés reflète également certaines disparités régionales. Le département de Fatick abrite la moitié des abonnés de la SEN'EAU, tandis que Foundiougne et Gossas regroupent respectivement 33,5 % et 16,5 %. La consommation moyenne par abonné varie également selon les départements, avec une consommation plus élevée dans le chef-lieu de département de Fatick (221 m³/abonné) par rapport à Foundiougne (165 m³/abonné) et Gossas (194 m³/abonné). Ces différences révèlent une meilleure disponibilité des infrastructures et un usage plus intensif de l'eau dans les zones plus urbanisées.

Cependant, malgré les progrès réalisés dans l'expansion des infrastructures hydrauliques, des disparités demeurent en ce qui concerne l'accès à l'eau potable à domicile. Seulement 35,5 % des ménages de Fatick ont accès à un robinet dans leur logement, un chiffre inférieur à la moyenne nationale de 49,5 %. L'utilisation de robinets situés dans la cour ou la parcelle est plus courante dans la région (25,8 % contre 20,4 % au niveau national), tandis que l'utilisation des puits, qu'ils soient protégés ou non, concerne 26,2 % des ménages de Fatick, contre 12,5 % pour l'ensemble du Sénégal. Ces chiffres illustrent la précarité de l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales de la région.

En termes d'approvisionnement, 42,9 % des ménages de Fatick ont accès à un robinet dans leur logement, une proportion encore inférieure à la moyenne nationale de 53,4 %. En revanche, une proportion importante des ménages continue de dépendre des sources d'eau non sécurisées, comme les puits non protégés (9,9 % à Fatick contre 7,1 % au Sénégal), exposant ainsi les populations à des risques sanitaires. Ces disparités révèlent l'urgence de renforcer l'accès à des sources d'eau potable sûres et durables dans l'ensemble de la région de Fatick.

En savoir plus :

- SEN'EAU de Fatick
- Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH5 2023, ANSD)

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-1 : Évolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)
Département Fatick	2022	132894	1418726	1120909	2
	2023	257630	1516312	1193801	2
	Variation	93.86%	6.88%	6.50%	0.00%
Département Gossas	2022	43529	381906	317637	1
	2023	42339	395354	347145	1
	Variation	-2.73%	3.52%	9.29%	0.00%
Département Foundiougne	2022	78459	774795	534779	2
	2023	72656	779763	597609	2
	Variation	-7.40%	0.64%	11.75%	0.00%
Région	2022	254882	2575427	1973325	
	2023	372625	2691429	2138555	
	Variation	46.20%	4.50%	8.37%	

Source : SEN'EAU de Fatick

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonné						Total	
		Affaires		Officiels		Privés		Nb abonnés	Cons. (en m3)
		Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)	Nb abonnés	Cons. (en m3)		
Département Fatick	2022	45	45352	111	174756	5163	900801	5319	1120909
	2023	47	39986	119	181641	5246	972174	5412	1193801
	Variation	4.4%	-11.8%	7.2%	3.9%	1.6%	7.9%	1.7%	6.5%
Département Gossas	2022	23	11017	39	27904	1637	278716	1699	317637
	2023	21	9210	35	37377	1731	300558	1787	347145
	Variation	-8.7%	-16.4%	-10.3%	33.9%	5.7%	7.8%	5.2%	9.3%
Département Foundiougne	2022	23	5875	63	40009	3446	488895	3532	534779
	2023	22	6678	54	45553	3554	545378	3630	597609
	Variation	-4.3%	13.7%	-14.3%	13.9%	3.1%	11.6%	2.8%	11.7%
Région	2022	91	62244	213	242669	10246	1668412	10550	1973325
	2023	90	55874	208	264571	10531	1818110	10829	2138555
	Variation	-1.1%	-10.2%	-2.3%	9.0%	2.8%	9.0%	2.6%	8.4%

Source : SEN'EAU de Fatick

Tableau VII-3 : Répartition (en %) des ménages selon la principale source d'eau de boisson et le principal mode d'approvisionnement en eau en 2023

	Fatick en %	Sénégal en %
D'où provient principalement l'eau que boivent les membres de votre ménage ?		
Robinet dans logement	35.5	49.5
Robinet dans cour/ parcelle	25.8	20.4
Robinet du voisin	4.7	4.5
Robinet public/borne fontaine	3.1	5.7
Puits à pompe ou forage	0.5	2.8
Puits protégé	13.1	5.1
Puits non protégé	13.1	7.4
Source protégée	0.2	0.2
Source non protégée	0.4	0.2
Camion-citerne	0.2	0.6
Charrette avec petite citerne/tonneau	1.4	1.5
Eau de surface	0.1	0.1
Eau minérale/amélioré	2	1.9
TOTAL	100	100
Mode d'approvisionnement en eau		
Robinet dans le logement	42.9	53.4
Robinet dans la cour/parcelle	30.8	21.6
Robinet du voisin	4.6	4.2
Robinet public/borne fontaine	3.1	5.3
Puits à pompe ou forage	0.3	2.4
Puits protégés	7	4.3
Puits non protégés	9.9	7.1
Vendeurs d'eau	0.9	0.8
Camion-citerne	0.1	0.1
Eau de pluie	0.3	0.3
Source, cours d'eau	0	0.2
Autre	0.2	0.3
TOTAL	100	100

Source : ANSD, RGPH5

VII.2 Assainissement

Les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) de 2023 au Sénégal, avec un focus sur la région de Fatick, mettent en évidence des disparités notables par rapport à la moyenne nationale en matière d'indicateurs d'assainissement. Dans les ménages de Fatick, les fosses septiques prédominent comme principal type d'aisance, avec 55,8 % des ménages utilisant une chasse d'eau reliée à une fosse, comparativement à 44,8 % au niveau national. En revanche, seuls 3,4 % des ménages de Fatick disposent d'une chasse raccordée à l'égout, un pourcentage nettement inférieur à la moyenne nationale de 18,1 %, révélant ainsi une faiblesse marquée des infrastructures d'égouts dans la région. Par ailleurs, 11,8 % des ménages pratiquent la défécation en plein air, un taux plus élevé que la moyenne nationale de 8,3 %, illustrant l'urgence d'un meilleur accès aux installations sanitaires dans les zones rurales et périurbaines de Fatick.

En ce qui concerne l'accès aux toilettes, la région de Fatick affiche des résultats plus favorables que la moyenne nationale. En effet, 78,2 % des ménages de la région disposent de toilettes privées, contre 70,7 % pour le niveau national. Ce chiffre suggère une certaine autonomie des ménages en matière d'accès aux infrastructures sanitaires. Cependant, en termes d'évacuation des eaux usées, la région de Fatick accuse encore un retard notable. Seulement 3,2 % des ménages sont raccordés au réseau d'égout, comparé à 19,2 % pour l'ensemble du pays. La majorité des ménages (58,9 %) évacuent leurs eaux usées directement dans la rue ou dans la nature, un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale de 41,6 %, illustrant les défis en matière de gestion des eaux usées et les risques potentiels pour la santé publique.

En savoir plus :

- *Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH5 2023, ANSD)*

La gestion des boues de vidange dans la région de Fatick est également préoccupante. Bien que 51,1 % des ménages aient recours à un camion de vidange pour l'évacuation des boues, cette proportion reste inférieure à la moyenne nationale de 69,5 %. Par ailleurs, environ 47 % des ménages déversent leurs boues dans des trous creusés dans la rue, contre 29,2 % au niveau national, exposant ainsi la population à des problèmes sanitaires découlant à la gestion inadéquate des déchets liquides.

S'agissant de l'évacuation des ordures ménagères, la région de Fatick est également en retrait par rapport au reste du pays. Alors que 40,3% des ménages sénégalais bénéficient d'un service de ramassage des ordures par camion, seuls 12,2 % des ménages de Fatick y ont accès. Une proportion importante de la population (44,5 %) pratique le dépôt sauvage des déchets, contre 27,3 % au niveau national, contribuant ainsi à la pollution environnementale dans la région. L'utilisation de calèches ou charrettes pour l'évacuation des déchets est également plus répandue à Fatick (24,2 %) qu'au niveau national (19,7 %), un indicateur d'un système de gestion des déchets encore peu modernisé dans cette région.

Ces résultats soulignent les écarts notables en termes d'assainissement entre la région de Fatick et le reste du pays. Ils mettent en lumière les défis auxquels la région est confrontée, notamment en matière d'accès aux infrastructures d'égouts, de gestion des eaux usées et des déchets solides. Une modernisation substantielle des infrastructures d'assainissement dans la région de Fatick apparaît nécessaire pour réduire les risques sanitaires et améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-4 : Présentation des principaux indicateurs d'assainissement

	Fatick en %	Senegal en %
Principal type d'aisance		
Chasse raccordée à l'égout	3.4	18.1
Chasse avec fosse	55.8	44.8
Latrine couverte	16.6	16
Latrine non couverte	5.8	8.5
Latrine ventilée améliorée	1.9	1.7
Édicule public	0.8	0.8
Dans la nature	11.8	8.3
Chez le voisin	3.7	1.6
Autre	0.3	0.3
	100	100
Partage des toilettes avec d'autres ménages		
OUI	21.8	29.3
NON	78.2	70.7
	100	100
Principal mode d'évacuation des eaux usées		
Réseau d'égout	3.2	19.2
Canal fermé	5	11
Canal à ciel ouvert	5.3	4.5
Grille. Bouche avaloir	0.3	0.3
Fosse/puisard	9.9	14.5
Dans la mer. fleuve	3.3	1.3
Cours d'eau	1.7	1.6
Trou creusé	11.9	5.7
Dans la rue/nature	58.9	41.6
Autre	0.6	0.3
	100	100
Principal mode d'évacuation des eaux usées		
Réseau d'égout	3.2	19.2
Canal fermé	5	11
Canal à ciel ouvert	5.3	4.5
Grille. Bouche avaloir	0.3	0.3
Fosse/puisard	9.9	14.5
Dans la mer. fleuve	3.3	1.3
Cours d'eau	1.7	1.6
Trou creusé	11.9	5.7
Dans la rue/nature	58.9	41.6
Autre	0.6	0.3
	100	100
Mode d'évacuation des boues de vidan		
Camion de vidange	51.1	69.5
Trou dans la rue	47	29.2
Autres	1.9	1.3
	100	100
Principal mode d'évacuation des ordures ménagères		
Camion de ramassage	12.2	40.3
Calèche/Charrette	24.2	19.7
Dépôt autorisé	8.6	4.8
Dépôt sauvage	44.5	27.3
Enfouissement	2.6	1.6
Incinération	6.9	5.8
Autre	1	0.5
	100	100

Source : ANSD, RGPH5

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5) de 2023 révèlent des disparités importantes entre la région de Fatick et le reste du Sénégal en matière de sources d'énergie.

En ce qui concerne le principal mode d'éclairage, seulement 58,5 % des ménages à Fatick utilisent l'électricité comme source principale, un chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale de 74,4 %. Cela témoigne d'un accès plus restreint à l'électricité dans cette région. Cependant, Fatick se distingue par une utilisation plus importante de l'énergie solaire, avec 17,2 % des ménages y ayant recours, contre seulement 8,5 % au niveau national, ce qui pourrait indiquer une stratégie d'adaptation aux difficultés d'accès au réseau électrique.

Par ailleurs, les lampes torches sont également utilisées de manière courante à Fatick, représentant 17,7 % des sources d'éclairage contre 12,4 % à l'échelle nationale, un signe d'une forte dépendance à des sources d'énergie alternatives dans les zones non desservies par l'électricité.

Concernant le principal combustible utilisé pour la cuisson, la région de Fatick se caractérise par une forte dépendance au bois, utilisé par 63,6 % des ménages, alors que la moyenne nationale est de 38,4 %. Ce chiffre met en évidence la persistance des pratiques traditionnelles de cuisson dans la région, qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé et l'environnement. À l'inverse, l'utilisation du gaz pour la cuisson est moins répandue à Fatick (20,4 %) comparée à la moyenne nationale de 45,2 %, soulignant un retard dans l'adoption de sources d'énergie plus modernes et plus propres. De plus, l'utilisation de la bouse de vache comme combustible est plus fréquente dans la région (4,2 % contre 1,1 % au niveau national), reflétant des pratiques rurales spécifiques et un accès limité aux combustibles modernes dans certaines zones.

Ces indicateurs mettent en lumière les défis auxquels la région de Fatick est confrontée en matière de transition énergétique et d'accès à des sources d'énergie durables.

En savoir plus :

- *Rapport provisoire du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH5 2023, ANSD)*

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-5 : Présentation des principaux indicateurs de sources d'énergies

	Fatick en %	Sénégal en %
Principal mode d'éclairage		
Electricité	58,5	74,4
Solaire	17,2	8,5
Groupe électrogène	0,3	0,0
Gaz	0,1	0,1
Lampe à pétrole artisanale	0,1	0,1
Lampe tempête	1,1	0,6
Bougie	1,1	0,8
Bois	0,5	1,1
Lampe rechargeable	2,8	1,3
Lampe torche	17,7	12,4
Autre	0,5	0,8
	100	100
Principal combustible pour la cuisson		
Bois	63,6	38,4
Charbon	11,0	14,3
Gaz	20,4	45,2
Electricité	0,1	0,3
Bouse de vache	4,2	1,1
Autre	0,6	0,6
	100	100

Source : ANSD, RGPH5

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

L'analyse des taux de scolarisation au préscolaire et des performances académiques au CFEE dans la région montre des avancées significatives. Entre 2022 et 2023, le taux brut d'accès (TBA) au préscolaire a progressé dans les sections Petite, Moyenne et Grande. La Grande Section, en particulier, a enregistré une augmentation de 12,1 % à 16,0 %, due à l'ouverture de nouvelles structures et à l'appui du Programme intégré de promotion et d'appui au développement de la petite enfance et de la santé (PIPADHS). De même, le taux brut de préscolarisation (TBPS) a atteint 17,1 % en 2023, une progression attribuée à l'élargissement de la carte préscolaire. Ces résultats témoignent des efforts faits pour améliorer l'accès à l'éducation préscolaire.

Les performances au CFEE ont également connu une amélioration notable entre 2022 et 2023, avec des augmentations de taux de réussite dans toutes les circonscriptions. La progression la plus remarquable est celle de la circonscription de Fatick, qui a atteint 94,32 % en 2023, en hausse de 16,91 %. Cette dynamique positive, observée aussi dans d'autres zones comme Gossas et Foundiougne, a permis à l'Inspection d'Académie (IA) d'enregistrer une augmentation générale de 9,37 %. Ces résultats reflètent une amélioration

de la qualité de l'enseignement et de l'accompagnement des élèves dans la région.

En revanche, le taux de promotion a légèrement baissé, passant de 86,5 % en 2021 à 86,2 % en 2022, principalement en raison d'une hausse des abandons scolaires, particulièrement chez les garçons (10,6 %). Ces abandons sont influencés par des facteurs socio-économiques, notamment la pêche dans les zones côtières, les migrations internes vers Touba et des difficultés liées à l'obtention de pièces d'état civil. Ces défis illustrent la nécessité de renforcer les initiatives de rétention scolaire, surtout pour les garçons issus des zones rurales.

Enfin, la couverture sanitaire et la nutrition des enfants montrent des disparités à plusieurs niveaux. Bien que les traitements contre la diarrhée et la pneumonie soient généralement bien couverts, des variations notables apparaissent dans la supplémentation en vitamine A et la déparasitation. Par ailleurs, les indicateurs de suivi de l'enfant montrent une progression lente en matière de malnutrition, avec des résultats encore loin des objectifs fixés pour la couverture vaccinale (HepB <24 h, PENTA-3, et RR1). Cette situation souligne la nécessité de renforcer les efforts pour une couverture uniforme et plus étendue des soins de santé préventive et curative pour les enfants.

En savoir plus :

- Région Médicale,
- ANSD- RGPH5 2023
- Inspection Académique (IA) de Fatick

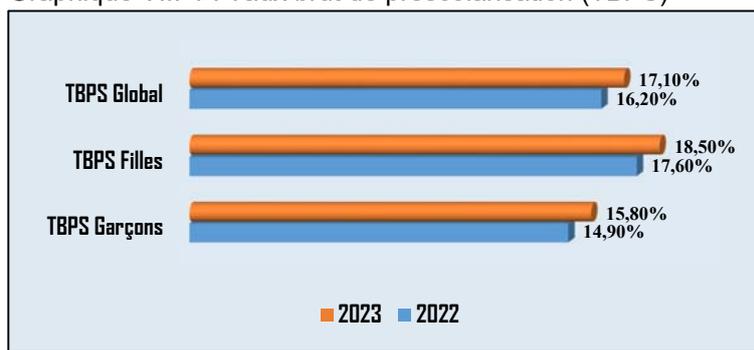
Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-1: Taux brut d'accès (TBA)

Prescolaire	Année	TBA garçons	TBA filles	TBA global
Petite Section	2022	11.30%	13.00%	12.10%
	2023	12.70%	14.00%	13.40%
Moyenne Section	2022	11.00%	13.20%	12.10%
	2023	11.60%	13.50%	12.50%
Grande Section	2022	10.80%	13.60%	12.10%
	2023	14.80%	17.30%	16.00%

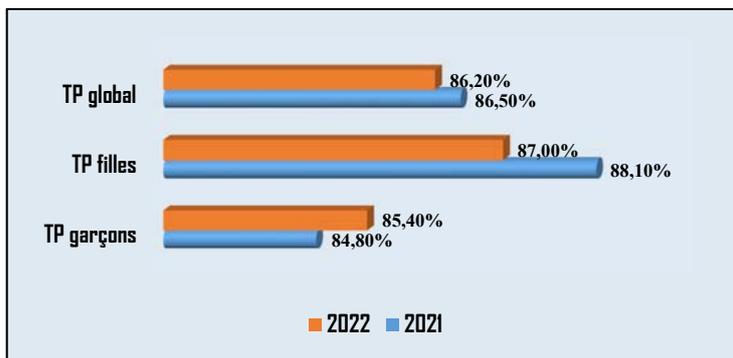
Source : IA fatick

Graphique VIII-1 : Taux brut de préscolarisation (TBPS)



Source : IA fatick

Graphique VIII-2 : Taux de promotion élémentaire



Source : IA fatick

Tableau VIII-2: Évolution du taux de réussite au CFEE entre 2022 et 2023 par IEF

Circonscriptions	2022	2023	Écart
DIOFIOR	82,70%	83,98%	+1,28%
FATICK	77,41%	94,32%	+16,91%
FOUNDIOUGNE	59,84%	69,30%	+9,46%
GOSSAS	77,79%	89,56%	+11,77%
IA	73,87%	83,24%	+9,37%

Source : IA fatick

Tableau VIII-3: Couverture sanitaire des enfants

Structures	R20_Santé de l'enfant - Taux de rapportage	Total cas de diarrhée (chez les enfants vus)	R20_Proportion de cas de diarrhée chez les enfants 0-59 mois traités par SRO/ZINC	Total Cas de pneumonie (chez les enfants vus)	R20_Pourcentage d'enfants de 0 -59 mois présentant une pneumonie et traitée avec un antibiotique approprié (Amoxicilline)	SVA Semestre 1 : Janv. à Juin 2023,		SVA Semestre 2 : Juillet à Décembre 2023	
						Enfants de 6 -59 mois supplémentés en vit. A en routine	Enfants de 12-59 mois déparasités en routine	Enfants de 6 -59 mois supplémentés en vit. A en routine	Enfants de 12-59 mois déparasités en routine
RM Fatick	16.9	3443	90	1181	92	12%	6%	10%	5%
Diakhao	1.2	42	86	21	100	4,4%	1%	1%	ND
Diofior	25.8	578	89	213	98	19%	9%	15,4%	6%
Fatick	12.2	254	94.5	20	90	14%	7%	15%	5%
Foundiougne	21.7	226	87.6	21	62	21,7%	12%	8,7%	4%
Gossas	11.6	408	93.6	167	77	9%	4%	7%	5%
Niakhar	0.64	75	98.6	ND	ND	1%	1%	ND	ND
Passy	6.8	169	78.7	34	106	20%	5%	1%	ND
Sokone	38	1691	89.5	705	94	13,6%	6%	17%	9%

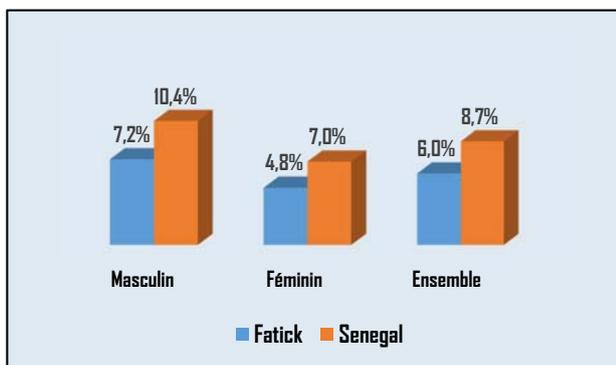
Source : Région médicale

Tableau VIII-4: Indicateurs de suivi de l'enfant

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Ecart	
	2022	2023	2023	Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	4,41%	7%	10%	2,59	-3
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 - 59 mois	5,64%	12%	10%	6,36	-2
Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 05 ans	5,87%	8%	15%	2,13	-7
Proportion d'enfants malnutris guéris	52,58%	52%	>75%	-0,58	-23
Taux de couverture Hépatite B < 24 h	56%	15%	90%	-41%	-75%
Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	67%	16%	90%	-51%	-74%
Taux de couverture en RRI	62%	14%	90%	-48%	-76%
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	57%	13%	90%	-33%	-77%

Source : Région médicale

Graphique VIII-3 : Proportion (%) d'enfants de 6 à 14 ans occupés par région selon le sexe



Source : ANSD, RGPH5

VIII.2 Sécurité alimentaire

Les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages 2021/2022 sur l'expérience de la faim mettent en lumière les disparités géographiques en matière de sécurité alimentaire au Sénégal. Les ménages ruraux sont nettement plus vulnérables que ceux des zones urbaines. En effet, 54,2% des ménages de la zone rurale déclarent d'avoir s'inquiéter de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources contre 31,6 % à Dakar et 40,1% dans les autres zones urbaines. Pour la consommation de nourriture peu variée, le taux s'élève à 60,1 % en milieu rural contre 29,3 % à Dakar et 42,8% dans les autres milieux urbains. Ces écarts s'expliquent en grande partie par la faible accessibilité aux ressources financières et aux infrastructures en milieu rural, où l'agriculture de subsistance prédomine et où les conditions économiques sont souvent plus précaires. À l'échelle nationale, près de la moitié des ménages (46,8 %) ont rapporté avoir consommé une alimentation peu diversifiée au cours de l'année écoulée, soulignant l'ampleur du problème de la sécurité alimentaire même au niveau urbain.

Les données sur la prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence révèlent des tendances préoccupantes à la fois pour la région de Fatick et pour le Sénégal dans son ensemble. À Fatick, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave est de 1,60 %, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 3,90 %. Cela pourrait indiquer que, bien que la région fasse face à des défis, la proportion de la population souffrant d'une insécurité alimentaire sévère est relativement faible. Cependant, la situation se complique lorsque l'on examine l'insécurité alimentaire modérée, qui atteint 22,10 % à Fatick, alors que la moyenne nationale est de 29,90 %. Cette disparité suggère que bien qu'il y ait moins de cas graves à Fatick, un nombre

significatif de ménages éprouve des difficultés à accéder à une alimentation suffisante et nutritive.

Ces chiffres soulignent la nécessité d'une attention particulière à l'insécurité alimentaire modérée, car elle peut entraîner une détérioration de la santé et du bien-être des ménages concernés. Des efforts ciblés doivent être mis en place pour soutenir les populations vulnérables, notamment par le biais de programmes d'aide alimentaire, de renforcement des capacités agricoles et d'amélioration de l'accès aux ressources économiques. Ainsi, bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire grave soit inférieure à la moyenne nationale, les taux d'insécurité alimentaire modérée à Fatick indiquent qu'il reste des défis importants à relever pour garantir la sécurité alimentaire de tous les ménages de la région.

En parallèle, d'autres indicateurs illustrent les conséquences directes du manque de ressources sur la capacité des ménages à se nourrir. Par exemple, 23,1 % des ménages au niveau national ont dû sauter un repas en raison du manque d'argent, une situation particulièrement fréquente dans les zones rurales (26,8 %). De plus, 13,6 % des ménages ont déclaré avoir ressenti la faim sans pouvoir manger, reflétant une insuffisance généralisée des moyens pour assurer une alimentation régulière. Ce contexte de précarité alimentaire, plus prononcé dans les zones rurales, nécessite des politiques de soutien ciblées pour améliorer l'accès aux ressources, renforcer la résilience des ménages ruraux et réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire à travers le pays. En agissant sur ces différents leviers, le Sénégal pourra espérer atténuer les effets de l'insécurité alimentaire et promouvoir une alimentation durable pour tous.

En savoir plus :

- ANSD, rapport EHCVM 2021/2022

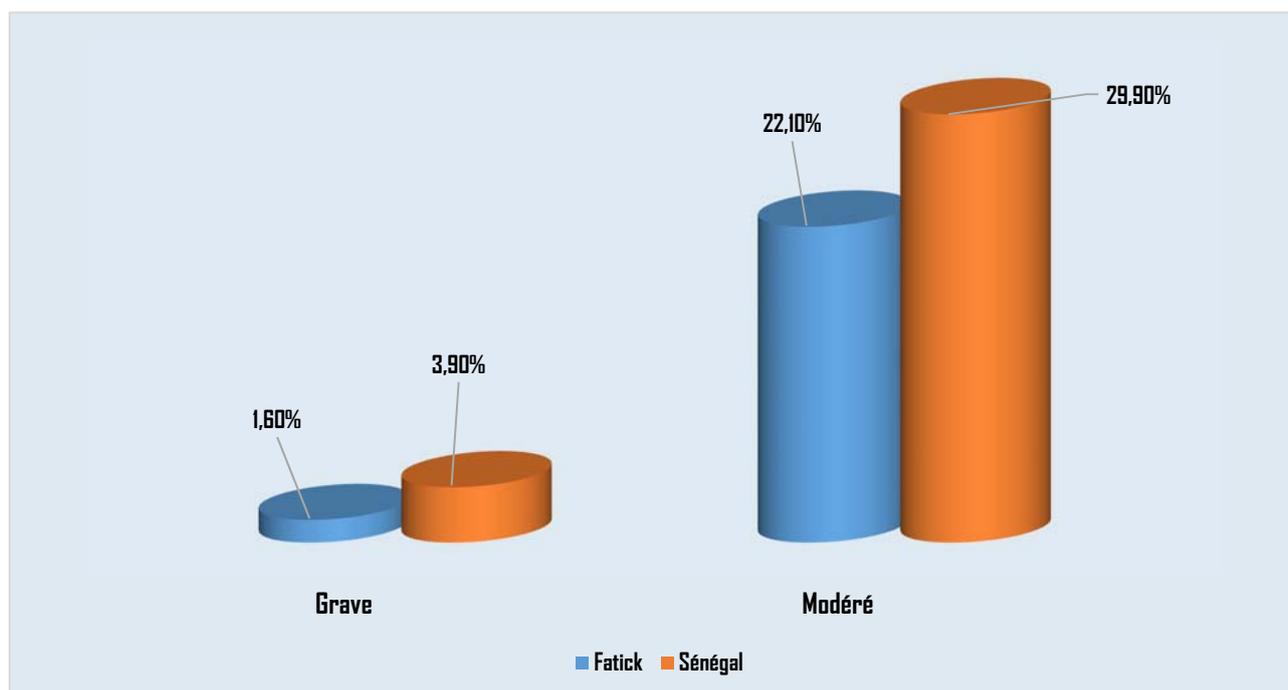
Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-5: L'expérience de la faim en %

Au cours des 12 derniers mois, vous ou d'autres membres du ménage	Dakar	Autres Urbains	Rural	National
Avez été inquiets de ne pas avoir suffisamment de nourriture par manque de ressources ?	31.6	40.1	54.2	44.1
N'avez pas pu manger une nourriture saine et nutritive par manque d'argent ou d'autres ressources ?	22.3	37.0	52.9	39.9
Avez mangé une nourriture peu variée par manque d'argent ou d'autres ressources ?	29.3	42.8	60.1	46.8
Avez dû sauter un repas parce que vous n'aviez pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger ?	19.1	20.9	26.8	23.1
Avez mangé moins que ce que vous pensiez que vous auriez dû manger à cause d'un manque d'argent ou d'autres ressources	22.9	34.0	42.2	34.5
N'avait plus de nourriture parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources ?	13.7	16.2	22.3	18.2
Avez eu faim mais vous n'avez pas mangé parce qu'il n'y avait pas assez d'argent ou d'autres ressources pour vous procurer à manger ?	11.0	12.0	16.2	13.6
Avez passé toute une journée sans manger par manque d'argent ou d'autres ressources ?	3.3	3.8	4.7	4.1

Source : Rapport EHCVM, 2021/2022

Graphique VIII-4 : Prévalence de l'insécurité alimentaire selon le milieu de résidence



Source : Rapport EHCVM, 2021/2022

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE. LOISIRS. JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : PROTECTION SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Le régime sénégalais de protection sociale s'organise autour de deux axes principaux : l'assistance sociale et la sécurité sociale. Dans ce cadre, la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP) joue un rôle essentiel en apportant une aide aux populations. Elle intervient dans divers domaines, tels que le secours aux victimes d'accidents, la lutte contre les incendies, l'assistance aux malades, et d'autres opérations, y compris des activités d'assainissement, de ravitaillement en eau, la gestion des alertes et la prise en charge des corps sans vie. Des activités de sensibilisation, telles que des visites de prévention et des tournées de contrôle des Bouches d'Incendie (BI), complètent ces missions.

Dans la région de Fatick, la caserne des pompiers, connue sous le nom de 32^{ème} Compagnie d'incendie et de secours (32e CIS), réalise ces missions. Elle appartient au groupement d'incendie et de secours n°3 (Gis 3), couvrant les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine. La 32e CIS comprend cinq centres : le Centre principal d'incendie et de secours (CPIS) de Fatick et quatre Centres secondaires d'incendie et de secours (CSIS) situés à Foundiougne, Gossas, Fimela et Toubacouta.

La région connaît une augmentation globale des interventions des sapeurs-pompiers. Au total, 2 418 sorties ont été enregistrées en 2022 contre 2 739 en 2023, soit une augmentation de 13,2%. En 2022, le centre de Fatick a enregistré 1054 sorties, représentant 43,60 % du total régional. En 2023, ce nombre est passé à 1099 sorties, mais sa part relative a diminué de 40,10 %. Pour le Centre de Fimela, il a réalisé 379 sorties en 2022, soit 15,70 % du total régional. En 2023, ce chiffre est monté à 410 sorties, mais le pourcentage a légèrement baissé à 15,00%. Ainsi, le département de Fatick reste le plus actif, mais son poids relatif dans les interventions régionales diminue, ce qui suggère une montée en activité dans les autres départements. En

effet, le centre de Foundiougne a effectué 333 sorties en 2022 (13,80 % du total régional), ce nombre étant passé à 408 en 2023 (14,90 % du total). Quant au centre de Toubacouta, il a réalisé 359 sorties en 2022, représentant 14,80 % du total régional. En 2023, le nombre de sorties est resté stable à 359, mais la part est tombée à 13,10 %.

Concernant les interventions du Centre de Gossas en 2022, elles tournent autour de 273 sorties, représentant 11,30 % du total régional. En 2023, ce nombre a grimpé à 462 sorties, soit 16,90 % du total régional. Gossas enregistre la plus forte augmentation en pourcentage parmi les centres, passant de 11,30 % à 16,90 %. Cela montre une forte intensification des interventions dans ce centre, qui pourrait être liée à des besoins accrus ou à des événements particuliers en 2023.

Ces sorties sont de différentes natures : incendies (9,5% en 2022 et 6,7% en 2023), secours aux victimes/accidents (37,6% en 2022 et 39,2% en 2023), assistance à une personne malade (21,3% en 2022 et 6,6% en 2023) ou autres activités ou opérations. Ces dernières sont liées aux fausses alertes, à l'alerte motivée, à l'assainissement, au ravitaillement en eau, à la récupération de corps sans vie, aux visites de prévention, à la tournée de BI et aux services de représentation.

En termes de secours aux personnes à risque, 1 414 cas ont été enregistrés dans la région de Fatick en 2022 contre 1 270 en 2023, soit 144 cas de moins. Ces interventions humanitaires ont enregistré 2 285 victimes en 2022, dont 2 177 secourues et 94 décédées. En 2023, le nombre de victimes est évalué à 2 163 dont 2 071 secourues et 88 cas de décès. Selon la nature, il s'agit généralement des cas d'accidents, des secours aux personnes malades, des cas de noyade, des corps sans vie.

En savoir plus :

Sapeurs-Pompiers de Fatick

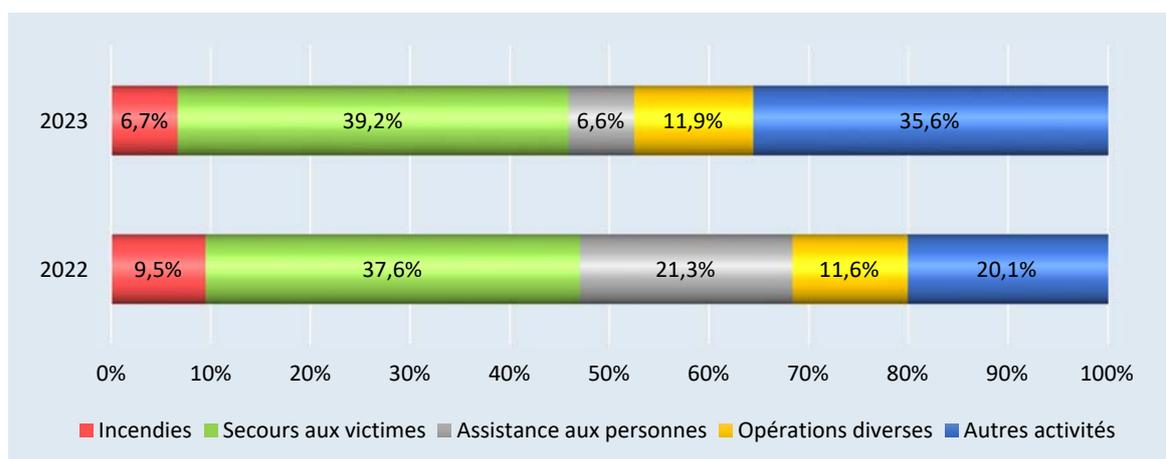
Tableaux et Graphiques

Tableau IX-1 : Nombre des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Centre	2021		2022		2023	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Département de Fatick	Fatick	990	46,1%	1054	43,6%	1099	40,1%
	Fimela	336	15,6%	379	15,7%	410	15,0%
	Total	1326	61,7%	1433	59,2%	1509	55,1%
Département de Foundiougne	Foundiougne	335	15,6%	333	13,8%	408	14,9%
	Toubacouta	205	9,5%	359	14,8%	359	13,1%
	Total	540	25,1%	692	28,6%	767	28,0%
Département de Gossas	Gossas	283	13,2%	273	11,3%	462	16,9%
Région		2149	100,0%	2419	100,0%	2739	100,0%
Variation en %				12,6%		13,2%	

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Graphique IX-1 : Répartition des sorties effectuées par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick selon la nature en année 2022 et 2023



Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

Tableau IX-2 : Situation de l'assistance aux personnes par la Brigade nationale des Sapeurs-Pompiers dans la région de Fatick en 2022 et en 2023

Nature	2022				2023			
	Nombre	Total Victimes	Victimes sauvées	Victimes Décédées	Nombre	Total Victimes	Victimes sauvées	Victimes Décédées
Accident	745	1599	1555	44	768	1656	1618	38
Malade	531	529	515		351	351	347	
Accident divers (personne en danger)	99	118	102	16	106	111	105	6
Noyade	18	18	5	13	8	8	1	7
Corps sans vie	21	21		21	37	37		37
TOTAL	1414	2285	2177	94	1270	2163	2071	88

Source : Sapeurs-Pompiers de Fatick

IX.2 Programmes d'assistance sociale

L'assistance sociale est principalement prise en compte dans les programmes entrepris par l'État en matière de revenus et de politiques discriminatoires au bénéfice des personnes en situation de vulnérabilité. Dans le cadre de ces programmes, l'approche des filets sociaux a été adoptée, d'une part, avec l'établissement d'un registre national unique (RNU) des ménages vulnérables pour identifier les bénéficiaires des programmes d'assistanat, à l'instar du Programme national des Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). D'autre part, les programmes ont eu une portée universelle, à l'image de la Couverture sanitaire universelle (CSU). En outre, des cartes d'égalité des chances ont été délivrées pour les personnes en situation de handicap.

PNBSF : Dans la région de Fatick, 42 772 ménages sont inscrits dans le RNU. Suivant la circonscription administrative, ils sont répartis comme suit : 19 106 ménages dans le département de Fatick (44,7 %), 17 320 ménages dans le département de Foundiougne (40,5 %) et 6 346 ménages dans le département de Gossas (14,8 %). Le taux d'enrôlement au Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) en 2021 est de 52,3% pour toute la région, soit 22 349 ménages bénéficiaires. Le niveau d'enrôlement est plus élevé dans le département de Gossas (57,9 %), suivi des départements de Foundiougne (51,4 %) et Fatick (51,2 %).

CSU : 4 475 titulaires de la Carte d'Égalité des Chances (CEC) dans la région de Fatick sont à enrôler dans la CSU. L'enrôlement est effectif à 32,9 % (1 474 titulaires de la CEC) en 2023. Selon la situation géographique, le département de Fatick compte 1 824 demandes. Plus du tiers des détenteurs de la CEC du département de Foundiougne (38,7 %) sont enrôlés, soit 545 sur 1 410. Le département de Fatick affiche un taux

de 26,7 % (487 sur 1 824) et Gossas de 35,6 % (442 sur 1 241). Par ailleurs, les ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale sont également à enrôler dans la CSU ainsi que les membres de leur famille.

En 2023, le taux d'enrôlement à la CSU des individus des ménages bénéficiaires de la BSF est de 85,4 %, soit 174 418 sur 204 293. Suivant les départements, il est plus élevé pour Foundiougne (95,5%) tandis que Fatick et Gossas enregistrent respectivement des taux de 74,8% et 87,2%. Cependant, il faut signaler qu'avec la forte croissance démographique observée dans tout le territoire sénégalais, la taille des ménages va varier, en l'occurrence celle des bénéficiaires du PNBSF.

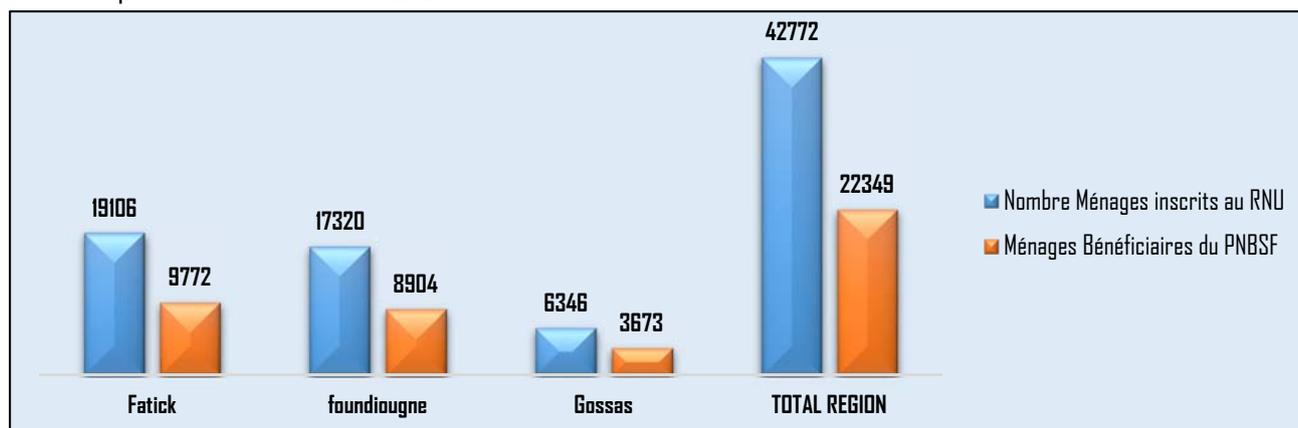
Consultation sociale : En 2023, le nombre total de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Fatick a légèrement diminué par rapport à 2022, passant de 11 897 à 10 816 consultations. Les demandes de secours ont augmenté, représentant 57,3 % des demandes en 2023 contre 48,7 % en 2022, tandis que les consultations liées à cette catégorie ont légèrement progressé, représentant 17,7 % des consultations. En revanche, les demandes pour la prise en charge médicale et les appareillages ont considérablement baissé, passant respectivement de 24,5 % à 14,5 % et de 12,0 % à 5,3 %. Parallèlement, la médiation familiale et l'appui aux "daara" ont vu une légère augmentation des consultations, malgré une diminution significative des demandes. Enfin, les demandes de bourse de formation et de financement de projet ont connu une nette progression, représentant respectivement 12,1 % et 6,1 % des demandes en 2023, traduisant une diversification des besoins sociaux dans la région.

En savoir plus :

- CSU Fatick
- Service régional de l'Action sociale de Fatick (SRAS)
- DGPSN (pole centre)

Tableaux et Graphiques

Graphique IX-2 : Répartition des ménages inscrits dans le RNU et des bénéficiaires de la PNBSF par circonscription administrative en 2023



Source : DGPSN

Tableau IX-3 : Situation enrôlement à la Couverture sanitaire universelle en 2023

Circonscription administrative		Dépt. Fatick	Dépt. Foundiougne	Dépt. Gossas	Région
Carte d'Egalité des Chances	Titulaires CEC à enrôler	1 824	1 410	1 241	4 475
	Titulaires CEC enrôlés à la CSU	487	545	442	1 474
	Taux d'enrôlement	26.7%	38.7%	35.6%	32.9%
Bourse de Sécurité Familiale	Ménages BSF à enrôler	10 121	9 075	3 904	23 100
	Ménages BSF enrôlés à la CSU	9 042	4 760	3 646	17 448
	Taux d'enrôlement	89.3%	52.5%	93.4%	75.5%
	Bénéficiaires BSF à enrôler	87 143	85 940	31 210	204 293
	Nombre de bénéficiaires BSF enrôlés à la CSU	65 155	82 056	27 207	174 418
Taux d'enrôlement	74.8%	95.5%	87.2%	85.4%	

Source : CSU Fatick

Tableau IX-4 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS1 dans la région de Fatick selon le type de demande

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	2022	623	48.7%	1934	16.3%
	2023	784	57.3%	1916	17.7%
Prise en charge médicale	2022	314	24.5%	1719	14.4%
	2023	199	14.5%	1694	15.7%
Demande d'appareillage	2022	154	12.0%	1704	14.3%
	2023	73	5.3%	1420	13.1%
Médiation familiale	2022	4	0.3%	1637	13.8%
	2023	39	2.8%	1446	13.4%
Appui et assistance aux "daara(1)"	2022	131	10.2%	1634	13.7%
	2023	24	1.8%	1430	13.2%
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	2022	45	3.5%	1634	13.7%
	2023	166	12.1%	1489	13.8%
Demande de financement de projet	2022	9	0.7%	1635	13.7%
	2023	84	6.1%	1421	13.1%
Total	2022	1280	100.0%	11897	100.0%
	2023	1369	100.0%	10816	100.0%

Source : SRAS Fatick

Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et équipements de santé

En 2023, la région comptait une diversité de qualifications professionnelles parmi les personnels de santé, 21 médecins généralistes, renforcés par des spécialistes en nombre plus restreint, dont trois médecins en soins d'urgence, huit en santé publique, deux cardiologues, six gynécologues, un néphrologue, un radiologue et un anesthésiste-réanimateur. Les spécialités en pédiatrie et urologie sont représentées par deux professionnels chacune, tandis que des domaines tels que la rhumatologie et l'orthopédie disposent d'un médecin pour chacun. Ce personnel médical varié est complété par 229 infirmiers et 179 sages-femmes, soutenus par plus de 2 300 acteurs communautaires, notamment des matrones, agents de santé communautaire (ASC) et relais, pour répondre aux besoins de la population.

Le réseau de structures sanitaires publiques et parapubliques inclut divers services de santé communautaire et de promotion sociale. La région abrite 5 sous-brigades de l'hygiène et 3 services départementaux d'action sociale pour assurer les mesures sanitaires de base et le soutien social aux populations. Elle compte également 8 centres de promotion et de réinsertion sociale, 136 postes de santé (publics et confessionnels) et 127 cases de santé fonctionnelles qui répondent aux besoins de proximité pour divers types de soins. Ce maillage de structures vise à garantir un accès aux soins pour l'ensemble de la population, y compris dans les zones les plus éloignées.

Pour renforcer la couverture sanitaire, des postes de garnison militaire implantés à des points stratégiques tels que Toubakouta, Sokone, Foundiougne, Fatick, ENSOG, Diofior et Gossas, ainsi que trois infirmeries au sein de la Maison d'arrêt et de correction (MAC). Par ailleurs, trois écoles de formation en santé (deux à Fatick et une à Sokone) participent à la formation des futurs professionnels de santé. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), à travers ses centres de Niakhar et Sokone, joue un rôle crucial dans la recherche en santé communautaire, contribuant aux avancées en prise en charge locale et en amélioration des pratiques de santé publique.

En savoir plus :

Les indicateurs de couverture sanitaire régionale pour 2023 affichent des ratios de personnel médical favorables par rapport aux normes du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Avec 50 médecins, le ratio de 1 médecin pour 20 013 habitants est bien en dessous de la norme de 1 pour 50 000 habitants. Les 229 infirmiers et agents itinérants (IDE/AI) assurent un ratio de 1 pour 4 370 habitants, conforme à la norme nationale de 1 pour 5 000. Quant aux 179 sages-femmes d'État, elles offrent un ratio de 1 pour 1 260 femmes en âge de reproduction (FAR), dépassant la norme de 1 pour 1 500 à 3 000 FAR, illustrant une meilleure accessibilité aux soins dans plusieurs catégories comparativement aux standards nationaux.

La période 2022-2023 a été marquée par une légère variation dans le nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques, passant de 401 à 399 structures. Le nombre d'hôpitaux est resté stable avec un unique hôpital à Fatick, mais le nombre de centres de santé est passé de 9 à 10 grâce à une nouvelle ouverture à Foundiougne. Les postes de santé complets sont passés de 135 à 137, tandis que les postes sans maternité ont diminué de 127 à 113, et les maternités isolées et cases de santé ont respectivement augmenté de 9 à 15 et de 120 à 127. Ces changements traduisent une consolidation des structures pour offrir des services plus complets, notamment dans les zones rurales.

Parallèlement, le secteur des infrastructures sanitaires privées a connu un développement entre 2022 et 2023. Une nouvelle clinique a été ouverte à Fatick, portant le total régional à trois cliniques. Le nombre de centres de soins infirmiers a augmenté de neuf à douze, avec des ajouts à Foundiougne et Fatick, tandis que les officines de pharmacie sont passées de neuf à dix. En outre, 32 nouvelles officines privées renforcent l'accessibilité aux produits pharmaceutiques. Cette croissance du secteur privé témoigne d'une diversification des services de santé, répondant à une demande croissante et offrant des options supplémentaires aux populations locales.

Tableaux et Graphiques

Tableau X-1 : Autres structures sanitaires en 2023

Structures sanitaires publiques et parapubliques	Nombre
Sous Brigade de l'Hygiène	5
Service Départemental Action sociale	3
Centres de Promotion et de Réinsertion sociale	8
Postes de santé publique et confessionnelle	136
Cases de santé fonctionnelles	127
Poste de Garnison militaire	7 (Toubakouta, Sokone, Foundiougne, Fatick, ENSDG, Diofiar, Gossas)
Infirmierie MAC	3
Ecole de Formation en santé	3 (2 Fatick, 1 Sokone)
IRD Niakhar et Sokone (Ndielmo Ndiop)	2

Source : Région médicale de Fatick

Tableau X-2 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations en 2023

Catégorie	Nombre	Ratio	Normes/ratio
Médecins	21	1 Médecin / 47651 hbts	Selon le niveau de la structure
			1 Médecin/50 000 hbts-(PNDS)
Infirmier d'Etat/AI	229	1 IDE ou AIE / 4 370 hbts	1 IDE/5 000 hbts (PNDS)
Sage-femme d'Etat	179	1 SFE/1 260 FAR	1 SFE/1 500 à 3 000 FAR (PNDS)

Source : Région médicale de Fatick

Tableau X-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Hôpital	2022	0	0	1	1
	2023	0	0	1	1
Centre de santé	2022	3	1	5	9
	2023	4	1	5	10
Poste de santé complet	2022	52	15	68	135
	2023	53	16	68	137
Poste de santé sans maternité	2022	52	12	63	127
	2023	46	13	54	113
Maternité isolée	2022	4	2	3	9
	2023	7	3	5	15
Case de santé	2022	28	39	53	120
	2023	31	43	49	127
Total	2022	139	69	193	401
	2023	141	76	182	399

Source : Région médicale de Fatick

Tableau X-4 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires privées selon le type, par circonscription administrative

Structures sanitaires privées	Année	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
Clinique	2022	0	0	2	2
	2023	0	0	3	3
Cabinet de spécialiste connu	2022	0	0	0	0
	2023	0	0	0	0
Cabinet de généraliste connu	2022	1	0	0	1
	2023	1	0	0	1
Cabinet paramédical	2022	-	-	-	12
	2023	-	-	-	12
Centre de soins infirmiers	2022	4	1	4	9
	2023	5	1	6	12
Officine Privée	2022	-	-	-	-
	2023	-	-	-	32
Officine de Pharmacie	2022	3	2	4	9
	2023	4	2	4	10

Source : Région médicale de Fatick

Tableau X-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2023

Catégories socioprofessionnelles	Médecin généraliste	Médecin compétent SOU	Médecin spécialiste santé publique	Médecin cardiologue	Médecin Gynécologue	Médecin néphrologue	Médecin radiologue	Médecin anesthésiste réanimateur	Médecin urologue	Medecin rhumatologue	Médecin Orthopediste	Médecin pédiatre
Nombres	21	3	8	2	6	1	1	1	2	1	1	2
Catégories socioprofessionnelles	Chirurgien dentist	Pharmacien	Médecin ophtalmo	TS en anesthésie reanimation	Infirmiers et Assistants infirmiers	Sage femme	Travailleurs Sociaux	TSBS	Sous officier d'hygiène	Agent de l'hygiène	Acteurs communautaires	
Nombres	9	11	1	5	229	179	11	1	3	13	2 286 (Matrones, ASC & Relais)	

Source : Région médicale de Fatick

X.2 Résultats des programmes de santé

Accouchements et santé maternelle :

Le contexte de rétention des données sanitaires qui s'est exacerbé durant l'année 2023, explique les différences notoires des données entre 2022 et 2023. En effet, le taux de rapportage des données de la santé de la mère et du nouveau-né sur la plateforme DHIS2 est passé de 84,5% en 2022 à 20,8% en 2023. C'est pourquoi l'évolution du nombre d'accouchements en 2022 et 2023 révèle une baisse préoccupante dans le recours aux services de maternité, avec une diminution de près de 68% des accouchements en établissement, passant de 19828 en 2022 à 6366 en 2023. Ce recul est particulièrement marquant dans certains districts tels que Diakhao et Diofior. De plus, les accouchements à domicile ont également chuté de 1228 à 429. Il en est de même pour les accouchements assistés qui sont passés de 19150 en 2022 à 6301 en 2023. Ces données suggèrent, en sus du contexte de rétention des données sanitaires, des obstacles potentiels à l'accès aux soins de santé, qui peuvent inclure des contraintes logistiques ou socioculturelles.

Protection sociale : L'analyse des indicateurs de protection sociale pour la période 2022-2023 montre des progrès, bien que des défis subsistent. Le taux de pénétration des mutuelles de santé a doublé, atteignant 52,18%, mais demeure inférieur à l'objectif cible de 100 %, avec un déficit de 47,82%. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires des programmes de gratuité pour les césariennes et l'hémodialyse a considérablement augmenté, tout comme les bénéficiaires du plan Sésame, qui sont passés de 3 019 en 2022 à 17 769 en 2023. Malgré ces avancées, l'écart par rapport aux cibles met en lumière la nécessité d'une inclusion renforcée des groupes vulnérables dans les dispositifs de protection sociale.

Santé de la reproduction : Les indicateurs de santé reproductive pour 2023 soulignent un

recul de certaines performances, notamment la baisse du nombre de premiers contacts, qui est passé de 22 684 à 5 781, ainsi qu'une réduction du taux de consultations prénatales initiales (CPN1) à 10,70%. Toutefois, le taux d'achèvement des consultations prénatales complètes (CPN4) a légèrement augmenté. La diminution du taux de recrutement en planification familiale à 0,3% appelle une révision des stratégies d'accessibilité et de sensibilisation pour garantir un accès équitable aux services de santé reproductive.

VIH/Sida : les résultats de 2023 montrent une baisse du nombre de dépistages du VIH, avec seulement 10 409 femmes enceintes dépistées contre 20 770 en 2022. Bien que le nombre de personnes sous traitement antirétroviral soit resté stable, le nombre de « perdus de vue » a doublé, passant de 53 à 106. Ces chiffres indiquent des défis en termes d'engagement communautaire et de suivi des patients, nécessitant des interventions ciblées pour assurer la continuité des soins et prévenir la transmission mère-enfant.

Maladies transmissibles : les indicateurs relatifs aux maladies transmissibles présentent des améliorations notables dans le traitement de la tuberculose (TB) et la lutte contre le paludisme. En 2023, le taux de succès du traitement de la TB a atteint 97%, dépassant la cible fixée à 85%. Par ailleurs, le taux de prévalence du paludisme est passé de 1,53‰ à 0,4‰ entre 2022 et 2023, avec un taux de mortalité quasi nul.

Médicaments et Produits Traceurs : En 2023, la durée moyenne des ruptures de stock pour les médicaments et produits traceurs a baissé de 3 jours, bien qu'elle reste bien au-dessus de la cible de 7 jours. La proportion de produits ayant connu des ruptures de stock est restée stable à 22% en 2023, sans progrès par rapport à l'année précédente.

En savoir plus :

- Région médicale de Fatick
- Plateforme DHIS2
- Rapports surveillance épidémiologique des districts 2023

Tableaux et Graphiques

Tableau X-6 : Évolution du nombre d'accouchements suivant le type et le district

Désignation	Année	DIAKHAD	DIOFIOR	FATICK	FOUDIIOUGNE	GOSSAS	NAKHAR	PASSY	SOKONE	Total
Accouchements à la maternité	2022	1635	1229	3763	849	2216	1346	2200	5754	18992
	2023	236	242	417	92	2353	ND	340	4298	7978
Accouchements à domicile vus	2022	75	57	164	39	222	149	119	377	1202
	2023	11	3	67	2	18	ND	5	294	400
Total accouchements	2022	1718	1286	3953	939	2575	1502	2394	6476	20194
	2023	247	245	489	94	181	ND	345	4592	8378
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	2022	1635	1229	3763	849	2216	1346	2200	5754	18992
	2023	236	242	417	82	139	ND	339	4269	5724
Accouchement réalisés avec GATPA	2022	1608	1229	3763	849	155	1317	1991	4601	15513
	2023	236	242	417	82	2082	ND	335	3378	6772
Césarienne	2022	1636	1228	2772	850	1169	1338	2082	5282	16357
	2023	236	242	416	89	155	ND	339	3386	4863
Césarienne	2022			722		78			327	1127
	2023			ND		ND			577	577

Source : Région médicale

Tableau X-7 : Protection sociale

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Écarts	
	2022	2023	2023	Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
	Proportion d'organisations mutualistes fonctionnelles	100%	100%	100%	0
Taux de pénétration des mutuelles de santé	24,60%	52,18%	100%	27,58%	-47,82%
Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'Égalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé	31,62%	31,92%	100%	0	-68,08%
Pourcentage de personnes handicapées détentrices de la carte d'égalité des chances	3,78	10,50	ND	+6,72	
Nombre de bénéficiaires (cas) de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé	1 024	2 380	ND	1356	
Nombre de bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse (séances) dans les structures publiques de santé	5 598	7 374	ND	1776	
Nombre de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	3 019	17 769	ND	14750	

Source : Région médicale

Tableau X-8 : Évolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Année	DIAKHAD	DIOFIOR	FATICK	FGNE	GOSSAS	NAKHAR	PASSY	SOKONE	Région
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	2022	2320	1618	3044	1130	2875	1551	2561	5671	20 770
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes séropositives	2022	0	1	1	0	1	0	2	6	11
	2023	3	1	2	3	0	2	3	1	15
Nombre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	2022	2320	1618	3044	1137	2875	1551	2615	5734	20 894
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	2022	2320	1618	3044	1137	2875	1551	2599	5734	20 878
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	2022	4	5	4	1	5	2	4	22	47
	2023	5	1	5	7	2	6	7	3	37
Nombre de personnes testées pour le VIH	2022	2553	2870	5817	1690	3178	1631	2363	7663	27 765
	2023	1972	2362	716	595	1016	1880	1771	4764	15076
Nombre de programmes VIH/SIDA diffusés à travers les médias (TV, radios, presses écrites)	2022	0	0	0	0	24	0	0	0	24
	2023	ND	ND	ND	0	ND	ND	ND	ND	0
Nombre de structures appuyées en réactifs, consommables et équipements pour le diagnostic et le suivi des patients infectés par le VIH	2022	1	1	2	2	1	1	1	1	10
	2023	1	1	2	2	1	1	1	1	10
Nombre de patients VIH diagnostiqué et suivi pour TB qui ont débuté ou qui continuent un traitement ARV au cours ou à la suite d'un traitement antituberculeux	2022	0	3	2	2	3	0	1	4	15
	2023	0	ND	2	2	ND	1	ND	2	7
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	2022	30	136	189	114	124	29	104	339	1065
	2023	42	150	189	115	133	34	97	305	1065
Nombre de nouveaux cas de décès	2022	1	2	19	4	2	1	0	18	47
	2023	1	5	4	3	2	3	4	9	31
Nombre de cas de perdus de vue	2022	0	0	9	2	8	6	8	20	53
	2023	0	7	11	10	5	1	12	60	106

Source : Région médicale,

NB : Voir tableaux 9 à 11 en annexe

X.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le bilan de l'exécution budgétaire dans le secteur de la santé en 2023 se révèle encourageant, avec un taux moyen d'exécution de 95% parmi les partenaires techniques et financiers (PTF). Des acteurs tels que PLAN INTERNATIONAL, le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), USAID, FHI 360 et la mission de lutte contre la tuberculose et le paludisme (TB/PALU) ont atteint des taux d'exécution parfaits de 100% en 2023. Ce succès témoigne de l'efficacité de ces structures dans la mobilisation et l'utilisation des fonds pour atteindre des objectifs sanitaires cruciaux. Toutefois, certains partenaires comme GAVI et la Fondation BUFFET, avec des taux d'exécution de 83% et 87%, respectivement, soulèvent des préoccupations quant aux défis rencontrés dans l'utilisation complète des ressources allouées, ce qui pourrait ralentir la réalisation de projets prioritaires.

L'analyse des sources de financement de 2023 révèle également une dynamique positive, marquée par une augmentation des montants exécutés, passant de 3,5 milliards à 5,3 milliards de FCFA, soit une hausse de 49,4% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement portée par l'État, qui demeure le principal bailleur, avec un financement de 1,89 milliard en 2022 à 2,73 milliards en 2023, représentant 51,5% de l'ensemble des financements. Toutefois, cette croissance s'accompagne d'une légère diminution de la part relative du financement de l'État, qui passe de 53% à 51,5% entre 2022 et 2023, traduisant un élargissement des contributions à d'autres acteurs du secteur de la santé.

Les contributions des PTF ont enregistré une hausse de 35 %, atteignant 1,12 milliard de FCFA en 2023, mais leur part relative est passée de 24 % en 2022 à 21,19 % en 2023.

Parallèlement, les Centres de Développement Sanitaire (CDS) ont vu leur part de financement augmenter, passant de 2% à 10,58%. Cette progression reflète une implication croissante des structures locales dans le financement de la santé, soulignant l'importance d'une approche décentralisée pour répondre aux besoins de santé de manière plus adaptée et locale.

La dynamique observée dans la répartition des financements indique des priorités stratégiques évolutives dans le secteur de la santé. Bien que les collectivités territoriales aient également accru leurs montants exécutés, leur part relative a diminué. Cela pourrait suggérer une préférence accrue pour les financements étatiques et ceux des CDS dans la gestion des ressources de santé. Cette tendance mérite une attention particulière, car elle pourrait influencer la manière dont les interventions sanitaires sont planifiées et mises en œuvre, notamment en favorisant une approche plus intégrée entre les différents niveaux de gouvernance.

Enfin, la disparité observée dans l'exécution budgétaire peut avoir des répercussions significatives sur l'impact des initiatives sanitaires. Les partenaires qui n'ont pas pleinement utilisé leurs fonds alloués peuvent faire face à des obstacles organisationnels ou administratifs qui entravent l'achèvement des activités prévues. Cependant, le taux élevé d'exécution global témoigne de la capacité de la majorité des PTF à gérer efficacement leurs ressources financières. Une meilleure compréhension des défis rencontrés par certains partenaires pourrait aider à optimiser les efforts conjoints et à encourager une utilisation plus homogène des ressources, afin d'assurer un impact maximal sur le terrain et de renforcer la résilience du système de santé dans son ensemble.

En savoir plus :

- Région médicale de Fatick

Tableaux et Graphiques

Tableau X-9: Exécution budgétaire par les partenaires techniques et financiers dans le secteur de la santé en 2023

Partenaires	Montants Alloués	Montants exécutés	Taux d'exécution
UNFPA	38 719 284	38 119 284	98%
PLAN INTERNATIONAL	12 088 000	12 088 000	100%
GAVI	118 777 850	98 756 000	83%
TB / PALU	28 493 400	28 493 400	100%
MACEPA	18 719 570	18 719 570	100%
CNLS	11 881 468	11 881 468	100%
DSME	14 794 728	14 794 728	100%
PNLP	67 198 746	67 198 746	100%
USAID	23 753 200	23 753 200	100%
FHI 360	5 743 200	5 743 200	100%
DP	5 583 850	5 583 850	100%
LUX DEV	19 894 685	19 894 685	100%
NI	9 648 463	9 648 463	100%
WORLD VISION	7 889 850	7 889 850	100%
BREAKTHROUGHT ACTION	8 589 025	8 589 025	100%
UDAM	500 000 000	500 000 000	100%
MSI	23 746 000	23 746 000	100%
ANCS	3 576 250	3 576 250	100%
BUFFET	257 500 000	224 756 000	87%
TOTAL PTFs	1 176 597 569	1 123 231 719	95%

Source : Région médicale de Fatick

Tableau X-10: Sources de financement du secteur de la santé en 2023

Sources de financements	2022		2023	
	Montants exécutés	Répartition des sources de financements	Montants exécutés	Répartition des sources de financements
ETAT	1 893 114 510	53,00%	2 729 741 318	51,50%
PARTENAIRES	832 488 672	24,00%	1 123 231 719	21,19%
COLLECTIVITES TERRITORIALES	744 669 752	21,00%	886 736 466	16,73%
CDS	78 529 939	2,00%	561 049 609	10,58%
TOTAL	3 548 802 873	100,00%	5 300 759 112	100,00%

Source : Région médicale de Fatick

Chapitre XI : EDUCATION

XI.1 Préscolaire

L'enseignement préscolaire joue un rôle essentiel dans la formation des enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire, en favorisant leur éveil moteur, socioaffectif et intellectuel. Cette section dresse un état des lieux de l'enseignement préscolaire dans la région de Fatick, en analysant les infrastructures disponibles, la qualification du personnel enseignant, ainsi que la participation des enfants et l'impact global de ce niveau d'enseignement.

En 2023, la région de Fatick compte 330 structures préscolaires, répartis entre 57 garderies, 61 cases des tout-petits, 165 classes préscolaires à l'élémentaire (CPE), 23 écoles maternelles, 19 centres d'éveil, 4 sites communautaires CLM et une case. Ce nombre a augmenté de 15,38 % par rapport à 2022. Les infrastructures non publiques dominent, représentant 64,8 % du total.

Sur le plan géographique, la majorité de ces structures d'accueil de la petite enfance 206 au total, soit 62,4%, est concentrée dans le département Fatick, tandis que les départements de Foundiougne et Gossas en comptent respectivement 75 et 49.

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance s'établit à 798 en 2023 contre 711 en 2022, soit une hausse de 12,24 %. Ce personnel est majoritairement féminin (81,57 %), reflétant la tendance générale d'une forte présence de femmes dans le secteur de la petite enfance, domaine souvent associé aux soins, à l'alimentation et à l'éducation des jeunes enfants. Le nombre moyen d'employés par établissement varie selon le type de la structure : 05 pour les écoles maternelles, 03 pour les garderies et les cases des tout-petits, 02 pour les centres d'éveil et 01 pour les CPE. Concernant

les qualifications professionnelles, 32 % des enseignants possèdent un CAP, 10 % un CEAP et 1 % un CAEP, laissant ainsi une proportion élevée d'enseignants sans certification.

En 2023, la région accueillait 17493 enfants dans les structures préscolaires, dont une majorité de filles (52,41 %). Cette prépondérance s'observe même au niveau départemental, en raison d'une plus grande proportion de filles dans la tranche d'âge de 3 à 5 ans. Le nombre moyen d'enfants par école préscolaire est de 53 en 2023 contre 66 en 2022. Les cases des tout-petits et les classes préscolaires à l'élémentaire accueillent les plus grands effectifs (28,21 % et 29,78 % des enfants, respectivement). Cependant, le nombre moyen d'enfants par établissement est plus élevé dans les écoles maternelles, avec 102 enfants. Par rapport à 2022, les statistiques se sont nettement améliorées dans toutes les structures préscolaires sauf les sites communautaires qui enregistrent une baisse de 10,4 % de leur effectif.

La participation des enfants au système éducatif est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS), un indicateur clé pour mesurer l'importance de l'accès des enfants dans ce cycle éducatif. En 2023, le TBPS dans la région est de 17,1 %, marquant une augmentation de 0,9 % par rapport à 2022, avec un indice de parité en faveur des filles (1,17).

Cette analyse met en lumière les progrès et défis de l'éducation préscolaire dans la région, soulignant l'importance d'investir dans les infrastructures et la formation du personnel, pour renforcer l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire.

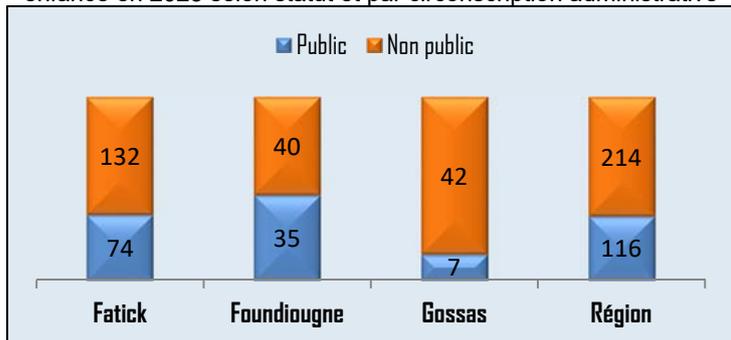
En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)*

Tableau XI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le type, le statut et par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Gossas	Foundiougne	Fatick	Région
Case	PUBLIC	0	0	0	0
	NON PUBLIC	0	1	0	1
	TOTAL	0	1	0	1
Case des Tout Petits	PUBLIC	4	21	33	58
	NON PUBLIC	0	0	3	3
	TOTAL	4	21	36	61
Centre d'éveil	PUBLIC	0	0	0	0
	NON PUBLIC	0	0	19	19
	TOTAL	0	0	19	19
Classe préscolaire à l'élémentaire	PUBLIC	2	12	24	38
	NON PUBLIC	39	25	63	127
	TOTAL	41	37	87	165
Ecole Maternelle	PUBLIC	1	2	17	20
	NON PUBLIC	0	1	2	3
	TOTAL	1	3	19	23
Garderie	PUBLIC	0	0	0	0
	NON PUBLIC	3	10	44	57
	TOTAL	3	10	44	57
Site communautaire CLM	PUBLIC	0	0	0	0
	NON PUBLIC	0	3	1	4
	TOTAL	0	3	1	4
Total	PUBLIC	7	35	74	116
	NON PUBLIC	42	40	132	214
	TOTAL	49	75	206	330

Graphique XI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon statut et par circonscription administrative



Graphique XI-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le diplôme professionnel, par circonscription administrative

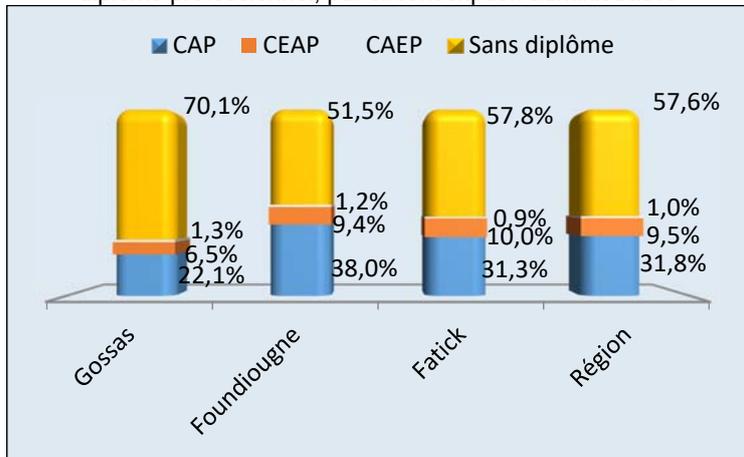


Tableau XI-2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Gossas	Foundiougne	Fatick	Région
Case	Garçons	0	44	0	44
	Filles	0	49	0	49
	Ensemble	0	93	0	93
Case des Tout Petits	Garçons	146	764	1 448	2 358
	Filles	177	872	1 528	2 577
	Ensemble	323	1 636	2 976	4 935
Centre d'éveil	Garçons	0	0	390	390
	Filles	0	0	480	480
	Ensemble	0	0	870	870
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	504	568	1 370	2 442
	Filles	676	654	1 437	2 767
	Ensemble	1 180	1 222	2 807	5 209
Ecole Maternelle	Garçons	69	103	874	1 046
	Filles	79	133	871	1 083
	Ensemble	148	236	1 745	2 129
Garderie	Garçons	126	337	1 421	1 884
	Filles	143	376	1 547	2 066
	Ensemble	269	713	2 968	3 950
Site communautaire CLM	Garçons	0	140	20	160
	Filles	0	127	20	147
	Ensemble	0	267	40	307
Total	Garçons	845	1 956	5 523	8 324
	Filles	1 075	2 211	5 883	9 169
	Ensemble	1 920	4 167	11 406	17 493

Graphique XI-2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance en 2023 selon le sexe et par type

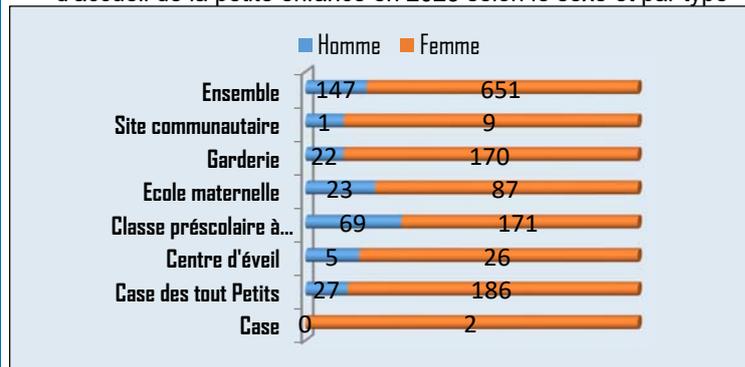


Tableau XI-3 : Répartition du personnel des établissements préscolaires en 2023 selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Gossas	Foundiougne	Fatick	Région
Case	0	2	0	2
Case des Tout Petits	16	66	131	213
Centre d'éveil	0	0	31	31
Classe préscolaire à l'élémentaire	44	53	143	240
Ecole Maternelle	7	10	93	110
Garderie	10	31	151	192
Site communautaire CLM	0	9	1	10
TOTAL	77	171	550	798

XI.2 Élémentaire

En 2023, la région de Fatick compte 732 écoles élémentaires, une légère diminution par rapport aux 733 écoles recensées en 2022, soit une baisse de 0,14 %. Les écoles publiques constituent la majorité avec 93,4 % (684 écoles) et les écoles privées représentent 6,6 % (48 écoles). En termes de répartition départementale, 48 % des écoles primaires se situent à Fatick, 33,9 % à Foundiougne et 18,2 % à Gossas.

Le personnel enseignant compte 4971 individus, dont 29,9 % de femmes. Dans les écoles publiques, on dénombre 4637 enseignants dont 65,4 % de fonctionnaires, 27,8 % de contractuels et 6,3 % de décisionnaires. Par rapport à 2022, le nombre de contractuels a diminué de 17,68 %, tandis que le nombre de fonctionnaires a augmenté de 5,57 %, correspondant au recrutement de 258 enseignants supplémentaires dans le secteur public. En ce qui concerne les qualifications académiques, la majorité des enseignants du primaire (public et privé) ont atteint le niveau du baccalauréat (60,59 %). De plus, 16,06 % des enseignants possèdent un diplôme supérieur : 50 avec une

maîtrise ou équivalent, 117 avec un master, 233 avec un DEUG/DUES/DUEL/DUT et 398 avec une licence. Les autres enseignants ont un niveau inférieur au baccalauréat, dont 1 129 titulaires du BFEM, 27 du CFEE et 5 sans diplôme.

Les écoles primaires de la région accueillent 139 631 élèves, dont 72 167 filles (51,7 %), avec une moyenne de 28 élèves par enseignant et 190 élèves par établissement. Les écoles publiques comptent 130 880 élèves, contre 8 751 dans le privé. La région affiche un taux brut d'admission (TBA) de 81,6 % et un taux brut de scolarisation (TBS) de 77,8 %, avec un indice de parité favorable aux filles, illustrant des progrès vers l'égalité des chances en matière de scolarisation.

Enfin, le taux d'achèvement au primaire (TAP) qui est un indicateur clé de performance affiche les indicateurs suivants : pour l'année académique 2022-2023, il s'élève à 59,6 %, contre 63,2 % en 2021-2022, marquant une baisse de 3,6 %. Ce taux est de 67,7 % chez les filles et de 51,8 % chez les garçons.

Définitions :

- *Population scolarisable à l'élémentaire : les enfants de la tranche d'âge 6 - 11 ans*
- *TBA (Taux brut d'accès) : Nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire.*
- *TBS (Taux brut de scolarisation) : nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée*

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick, cubes 2022-2023*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne & Gossas*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)*

Tableaux et Graphiques

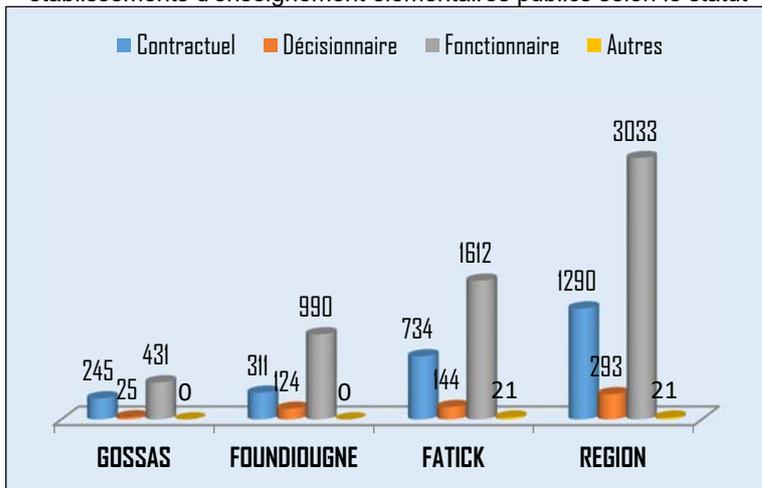
Tableau XI-4 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon le statut et la circonscription administrative

Circonscriptions administratives	2022/2023			2021/2022			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	127	6	133	128	6	134	-0,78%	+0,00%	-0,75%
Foundiougne	239	9	248	240	8	248	-0,42%	+12,50%	0,00%
Fatick	318	33	351	319	32	351	-0,31%	+3,13%	0,00%
Région	684	48	732	687	46	733	-0,44%	+4,35%	-0,14%

Tableau XI-5 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2022/2023			2021/2022			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	Hommes	530	23	553	540	25	565	-1,85%	-8,00%	-2,12%
	Femmes	171	11	182	187	7	194	-8,56%	+57,14%	-6,19%
	Ensemble	701	34	735	727	32	759	-3,58%	+6,25%	-3,16%
Foundiougne	Hommes	1 069	35	1 104	1 124	30	1 154	-4,89%	+16,67%	-4,33%
	Femmes	356	35	391	371	32	403	-4,04%	+9,38%	-2,98%
	Ensemble	1 425	70	1 495	1 495	62	1 557	-4,68%	+12,90%	-3,98%
Fatick	Hommes	1 714	116	1 830	1 728	119	1 847	-0,81%	-2,52%	-0,92%
	Femmes	797	114	911	794	106	900	+0,38%	+7,55%	1,22%
	Ensemble	2 511	230	2 741	2 522	225	2 747	-0,44%	+2,22%	-0,22%
Région	Hommes	3 313	174	3 487	3 392	174	3 566	-2,33%	0,00%	-2,22%
	Femmes	1 324	160	1 484	1 352	145	1 497	-2,07%	+10,34%	-0,87%
	Ensemble	4 637	334	4 971	4 744	319	5 063	-2,26%	+4,70%	-1,82%

Graphique XI-4 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut



Graphique XI-5 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

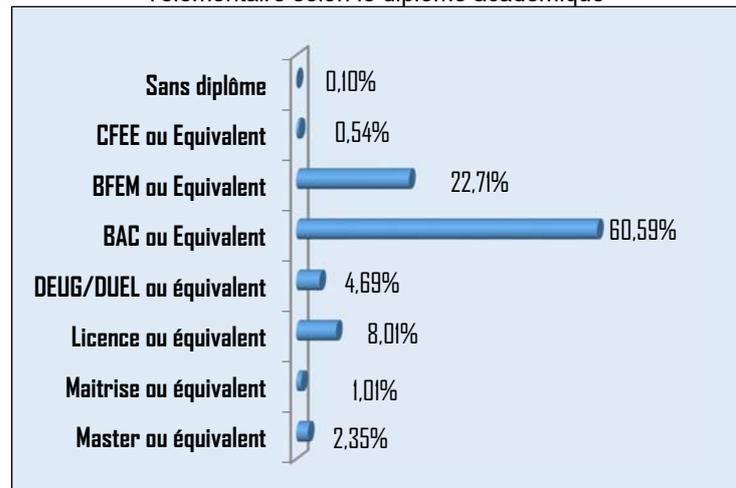


Tableau XI-6 : Structure des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2022/2023			2021/2022			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Gossas	Public	6 826	8 648	15 474	6 814	8 634	15 448	+0,18%	+0,16%	+0,17%
	Privé	414	420	834	403	332	735	+2,73%	+26,51%	+13,47%
	Total	7 240	9 068	16 308	7 217	8 966	16 183	+0,32%	+1,14%	+0,77%
Foundiougne	Public	18 535	20 518	39 053	18 371	20 438	38 809	+0,89%	+0,39%	+0,63%
	Privé	789	898	1 687	824	802	1 626	-4,25%	+11,97%	+3,75%
	Total	19 324	21 416	40 740	19 195	21 240	40 435	+0,67%	+0,83%	+0,75%
Fatick	Public	37 731	38 622	76 353	38 313	39 682	77 995	-1,52%	-2,67%	-2,11%
	Privé	3 169	3 061	6 230	3 286	3 123	6 409	-3,56%	-1,99%	-2,79%
	Total	40 900	41 683	82 583	41 599	42 805	84 404	-1,68%	-2,62%	-2,16%
Région	Public	63 092	67 788	130 880	63 498	68 754	132 252	-0,64%	-1,41%	-1,04%
	Privé	4 372	4 379	8 751	4 513	4 257	8 770	-3,12%	+2,87%	-0,22%
	Total	67 464	72 167	139 631	68 011	73 011	141 022	-0,80%	-1,16%	-0,99%

Source : IA Fatick

XI.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen et secondaire général est divisé en deux cycles : le premier cycle, l'enseignement moyen général, couvre les classes de sixième à la troisième et dure quatre ans. Le second cycle, l'enseignement secondaire général, destiné aux élèves issus du premier cycle, vise à renforcer leur formation pour les préparer à l'enseignement supérieur. Ce cycle, qui comprend les classes de Seconde à la Terminale, se divise en séries littéraires et scientifiques, et se conclut par le Baccalauréat.

En 2023, la région de Fatick compte un total de 183 établissements scolaires, répartis en 95 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM) (dont 81 publics), 9 lycées avec un second cycle (dont 6 publics), et 79 lycées (dont 35 publics) couvrant les deux cycles. Ce nombre représente une légère augmentation par rapport aux 180 établissements en 2022.

Le personnel éducatif du public dans la région s'élève à 2588 enseignants, répartis par cycle comme suit : 930 enseignants dans le 1er cycle, 1455 dans le 1er et 2ème cycle et 203 dans le 2ème cycle.

Concernant les qualifications, 40,46 % des enseignants du public ont un niveau Baccalauréat ; 8,73 % ont un BAC+2, 22,95 % une licence ; 24,23 % un master ou une maîtrise et 0,46 % un doctorat ou plus. Par contre 3,17 % n'ont pas atteint le niveau Baccalauréat.

En 2023, il y a 56 820 élèves inscrits dans l'enseignement moyen et 25 610 dans l'enseignement secondaire, soit un total de 82 430 élèves, marquant une augmentation de 15,3% par rapport à 2022. La majorité des élèves (90,2%) sont inscrits dans des écoles publiques, avec une prédominance féminine de 55,1%, une tendance observée jusqu'au niveau départemental. En 2022, 85,1% des élèves du cycle secondaire étaient inscrits dans des séries littéraires. La répartition est relativement homogène : 36,1% en Seconde, 30,3% en Première et 33,7% en Terminale. Les filles représentent 57,3% des élèves en série littéraire. En série scientifique, les élèves sont moins nombreux et les filles y sont majoritaires à 52,2%. Le nombre d'élèves en Terminale S (1087) est inférieur à celui en Seconde S (1539) et Première S (1199), probablement en raison de changements de série en cours de cycle.

En outre, la région enregistre un taux brut de scolarisation (TBS) de 56,3% dans l'enseignement moyen en 2023, contre 55,5% en 2022, soit une hausse de 0,8%.

Toutefois, la fréquentation scolaire au premier cycle a connu une baisse significative depuis 2018. En revanche, pour le second cycle, la tendance est restée relativement stable, passant de 38,30% en 2018 à 38,90% en 2023, soit une légère augmentation de 0,6%. Malgré cette stabilité apparente, l'intensité de fréquentation scolaire continue de rester faible.

Définitions :

- *Taux Brut de Scolarisation (TBS) : grandeur qui donne un aperçu sur le degré de fréquentation du cycle, en confrontant les effectifs dans ce cycle et la population visée pour recevoir l'enseignement dudit cycle. Pour le 1^{er} cycle, les populations ciblées concernent la tranche d'âges de 12 à 15 ans et le second cycle 16 à 18 ans*

En savoir plus :

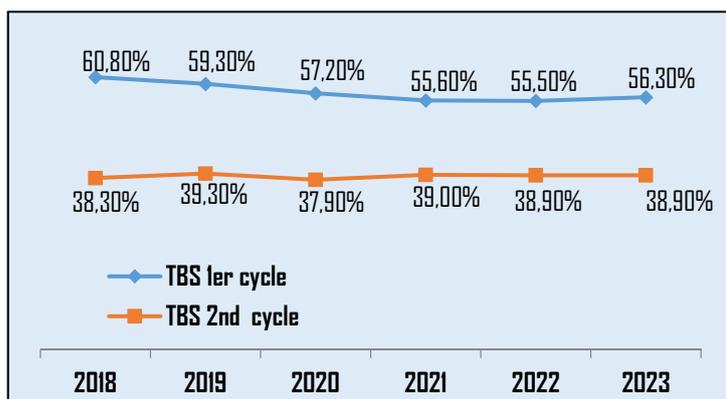
- *Inspection académique (IA) de Fatick*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick, Foundiougne & Gossas*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-7 : Répartition du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le type, le statut et la circonscription administrative en 2023

Circonscription administrative	CEM			LYCEE (2eme cycle)			LYCEE (1 ^{er} et 2eme cycle)			TOTAL		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Gossas	9	1	10	0	0	0	3	4	7	12	5	17
Foundiougne	32	4	36	3	1	4	10	11	21	45	16	61
Fatick	40	9	49	3	2	5	22	29	51	65	40	105
Région	81	14	95	6	3	9	35	44	79	122	61	183

Graphique XI-6 : Evolution des TBS du moyen et du secondaire



Graphique XI-7 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2023

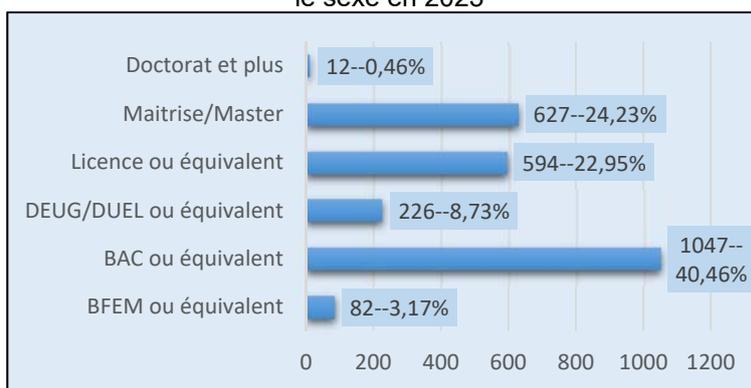


Tableau XI-8 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Gossas	Public	3198	2455	5653	962	777	1739
	Privé	94	122	216	146	149	295
	Total	3292	2577	5869	1108	926	2034
Foundiougne	Public	7176	6194	13370	3258	3141	6399
	Privé	578	584	1162	751	587	1338
	Total	7754	6778	14532	4009	3728	7737
Fatick	Public	19029	15450	34479	7533	5208	12741
	Privé	911	1029	1940	1823	1275	3098
	Total	19940	16479	36419	9356	6483	15839
Région	Public	29403	24099	53502	11753	9126	20879
	Privé	1583	1735	3318	2720	2011	4731
	Total	30986	25834	56820	14473	11137	25610

Tableau XI-9 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau

Série	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Séries littéraires	Seconde	3730	2865	6595	702	558	1260	4432	3423	7855
	Première	3140	2345	5485	634	480	1114	3774	2825	6599
	Terminale	2916	2119	5035	1353	943	2296	4269	3062	7331
Séries scientifiques	Seconde	861	678	1539	0	0	0	861	678	1539
	Première	583	616	1199	0	0	0	583	616	1199
	Terminale	523	503	1026	31	30	61	554	533	1087
TOTAL (2nd cycle)	Seconde	4591	3543	8134	702	558	1260	5293	4101	9394
	Première	3723	2961	6684	634	480	1114	4357	3441	7798
	Terminale	3439	2622	6061	1384	973	2357	4823	3595	8418

Source : IA Fatick

XI.4 Analyse des performances scolaires

L'analyse des indicateurs de flux scolaires dans l'enseignement secondaire général de la région de Fatick, en particulier les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, révèle des dynamiques contrastées entre 2021 et 2022. Le taux de promotion global a légèrement augmenté, passant de 67,9 % en 2021 à 69,4 % en 2022. Cette progression est particulièrement notable chez les garçons, avec une augmentation de 5,4 points, passant de 65,4% à 70,8 %, tandis que le taux de promotion des filles a diminué de près de deux points, de 70,1 % à 68,3 %.

En parallèle, l'analyse du taux de réussite au Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) pour 2023 montre une amélioration notable par rapport à 2022, avec un taux global de réussite passé de 62,43 % à 67,20 %. La performance des garçons et des filles s'est également améliorée, les filles dépassant même les garçons avec un taux de réussite de 68,63 %.

L'examen des résultats par Inspection de l'Éducation et de la Formation (IEF) révèle des variations significatives entre les circonscriptions éducatives, soulignant des différences locales dans la qualité de l'éducation. Par exemple, l'IEF de Diofior a enregistré la meilleure performance avec un taux de réussite au BFEM de 70,19 %, tandis que Fatick a également connu une amélioration significative.

L'analyse des taux de transition entre les cycles d'enseignement dans la région de Fatick révèle

également des tendances intéressantes. Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen général a connu une forte hausse du taux de transition global, atteignant 78,00 % en 2022. Bien que cette augmentation soit principalement portée par les garçons, elle indique un meilleur accès au cycle moyen.

Les taux de redoublement et d'abandon sont également des indicateurs essentiels à considérer dans cette analyse. Bien que le taux de redoublement ait légèrement augmenté, la baisse significative du taux d'abandon, passant de 12,0 % à 9,1 %, est un signe encourageant pour la rétention scolaire.

Enfin, l'analyse des taux d'achèvement et de réussite au baccalauréat révèle des résultats contrastés qui méritent une attention particulière. Bien que le taux d'achèvement pour le secondaire général ait légèrement augmenté, atteignant 29,0 %, il reste relativement faible. En revanche, la chute du taux de réussite au bac technique met en évidence des préoccupations majeures. Ces résultats soulignent non seulement la nécessité d'améliorer l'accès à l'éducation, mais aussi et surtout l'urgence de renforcer la qualité des formations dispensées. Il est essentiel d'intensifier les efforts pour soutenir les filières techniques et d'identifier les obstacles qui freinent la réussite scolaire, en particulier pour les groupes vulnérables, afin de garantir un avenir éducatif prometteur pour tous les élèves de la région de Fatick.

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick.*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-10: Taux de flux: promotion, redoublement et abandon au Secondaire général

Taux de promotion			
Année	Garçon	Fille	Global
2021	65.4%	70.1%	67.9%
2022	70.8%	68.3%	69.4%
Taux de redoublement			
2021	19.2%	20.7%	20.0%
2022	21.3%	21.7%	21.5%
Taux d'abandon			
2021	15.4%	9.1%	12.0%
2022	7.9%	10.0%	9.1%

Source : IA Fatick

Tableau XI-11 : Taux de réussite au BFEM

Le taux de réussite au BFEM par sexe		
Sexe	2022	2023
Garçons	63.01%	65.36%
Filles	61.97%	68.63%
Total	62.43%	67.20%
Le taux de réussite au BFEM par IEF		
Diofior	64.72%	70.19%
Fatick	55.39%	63.91%
Foundiougne	68.15%	67.15%
Gossas	63.94%	64.63%
IA	62.43%	67.20%

Source : IA Fatick

Tableau XI-12 : Taux de transition

La transition du cycle élémentaire au cycle moyen général			
Année	Garçon	Fille	Global
2021	68.7%	69.4%	69.1%
2022	79.6%	76.7%	78.0%
Le taux de transition troisième/ seconde			
2021	50.5%	56.2%	53.6%
2022	54.2%	54.9%	54.6%

Source : IA Fatick

Tableau XI-13 : Taux d'achèvement

Indicateurs de résultats	Sexe	2022	2023
Taux d'achèvement du Secondaire général	Garçons	24.4%	24.8%
	Filles	31.9%	33.4%
	Total	28.1%	29.0%
Taux d'achèvement au moyen	Garçons	37.9%	37.7%
	Filles	51.5%	49.0%
	Global	44.6%	43.2%

Source : IA Fatick

Tableau XI-14 : Taux de réussite au BAC

Indicateurs	Sexe	Région Fatick		Sénégal	Ecart 2023 (Fatick)- 2023 (Sénégal)	Ecart 2023 (Fatick) - 2022 (Fatick)
		2022	2023	2023		
Taux de réussite au Bac technique	Garçons	91.67%	52.94%	74.14%	-21.20%	-38.73%
	Filles	93.33%	36.00%	74.68%	-38.68%	-57.33%
	Total	92.59%	42.86%	74.44%	-31.58%	-49.73%
Taux de réussite au Bac général	Garçons	49.27%	50.79%	53.78%	-2.99%	1.52%
	Filles	43.25%	45.59%	49.98%	-4.39%	2.34%
	Total	45.84%	47.75%	51.61%	-3.86%	1.91%

Source : IA Fatick

XI.5 Formation professionnelle et technique

La formation professionnelle et technique dans la région de Fatick revêt une importance cruciale pour l'intégration des jeunes dans le marché du travail et pour l'acquisition de compétences en adéquation avec les besoins locaux et nationaux. Dans ce cadre, les taux de réussite aux examens, les taux d'orientation post-fondamentale, ainsi que les niveaux de gouvernance des institutions de formation, font l'objet d'un suivi rigoureux pour évaluer la performance et la pertinence des programmes proposés.

En 2023, les taux de réussite aux examens professionnels dans cette région mettent en lumière des écarts significatifs par rapport aux moyennes nationales et aux résultats de l'année précédente. Les certifications CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) affichent des taux élevés avec 93,18 % pour les Garçons, 97,10 % pour le CAP Filles et 96,41 % pour le CAP Total. Bien que ces taux soient en deçà des moyennes nationales respectives, leur stabilité, ainsi que l'amélioration pour les CAP Filles et Total par rapport à 2022, témoignent d'une certaine résilience des centres de formation face aux défis locaux.

L'orientation des jeunes sortants du cycle fondamental vers la formation professionnelle montre une progression notable, avec un taux d'inscription de 8 % en 2023, contre 5,45 % en 2022. Cette hausse reflète un intérêt accru pour des filières permettant une intégration rapide sur le marché du travail, à un moment où les compétences techniques sont particulièrement recherchées. Ce développement indique

également un renforcement de l'attractivité des structures locales de formation professionnelle pour les jeunes.

Quant à l'enseignement technique, bien que la part des inscrits demeure faible, elle a légèrement progressé, passant de 0,81 % à 1 %. Cette évolution, bien que modeste, pourrait signaler un intérêt croissant pour des formations plus spécialisées. Cependant, la faible participation souligne un besoin de sensibilisation et de développement d'infrastructures, de programmes plus adaptés aux réalités économiques locales.

Sur le plan de la gouvernance, les résultats sont mitigés. La proportion d'organes partenaires fonctionnels, comme le Comité régional d'apprentissage (CRA) et le Comité partenarial de suivi et de supervision (CPSS), est restée à 50 %, loin de la moyenne nationale de 17 %. Ce déficit de gouvernance peut limiter l'efficacité des initiatives de formation professionnelle et technique, probablement en raison de défis organisationnels et de ressources limitées, ce qui compromet un suivi efficace.

Enfin, la légère baisse du pourcentage d'établissements disposant de conseils d'administration ou d'établissement fonctionnels, de 46 % à 43 %, suggère des difficultés internes en matière de gouvernance. Renforcer la transparence et améliorer la gouvernance de ces structures pourraient accroître la qualité des formations, rendant ainsi la formation professionnelle et technique plus attractive et mieux adaptée aux besoins du marché de l'emploi dans la région de Fatick.

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation*

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-15 : Taux de réussite aux examens professionnels en 2023

Indicateurs		Réalisés		Valeur Nationale	Ecart Réal 2023 - VN 2023	Ecart Réalisé 2023 - Réal 2022
		2022	2023	2023		
Taux de réussite aux examens professionnels (CAP, BEP, BT,)	CAP G	94.59%	93.18%	70.23%	22.95%	-1.41%
	CAP F	94.82%	97.10%	79.46%	17.64%	2.28%
	CAP T	94.78%	96.41%	75.42%	20.99%	1.63%
	BEP G	59.84%	72.73%	72.60%	0.13%	12.89%
	BEP F	60.00%	53.33%	60.21%	-6.88%	-6.67%
	BEP T	59.89%	67.10%	68.82%	-1.72%	7.21%
	BT G	ND	100.00%	68.36%	31.64%	-
	BT F	ND	100.00%	56.45%	43.55%	-
BT T	ND	100.00%	64.47%	35.53%	-	

Source : IA Fatick

Tableau XI-16 : Part dans le cycle fondamental en 2023

Indicateurs		Réalisés en 2022	Réalisés en 2023
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle	Garçons	5.12%	8%
	Filles	5.72%	8%
	Total	5.45%	8%
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans l'Enseignement technique	Garçons	0.91%	1%
	Filles	0.73%	1%
	Total	0.81%	1%

Source : IA Fatick

Tableau XI-17 : Gouvernance Transparence FPT

Indicateurs	Réalisé		Valeur Nationale	Ecart Réal 2023 - VN 2023	Ecart Réalisé 2023 - Réal 2022
	2022	2023	2023		
% d'organes partenariaux fonctionnels (Comité régional d'apprentissage de l'Apprentissage (CRA), Comité partenarial de suivi et de supervision (CPSS)	50%	50%	17%	33%	0%
Pourcentage d'établissements de FPT ayant un Conseil d'Administration (CA) ou un Conseil d'Établissement (CE) fonctionnel	46%	43%	-	-	-3%

Source : IA Fatick

XI.6 Analyse financière du secteur de l'éducation

L'analyse de l'allocation budgétaire pour le secteur de l'éducation dans la région de Fatick en 2023 met en évidence une dépendance notable vis-à-vis de l'État, qui finance à hauteur de 79,48 % (228,5 milliards FCFA) des dépenses totales. Cette prédominance des fonds publics reflète un engagement significatif de l'État dans le soutien et le développement du secteur éducatif dans la région, assurant ainsi la majorité des infrastructures, du personnel, et des ressources nécessaires au bon fonctionnement des établissements scolaires. Cependant, la contribution importante des ménages, représentant près de 20 % des financements, indique que les familles jouent également un rôle financier majeur, souvent pour couvrir les frais d'inscription et les coûts associés à la scolarité. Cette participation des ménages peut traduire une pression économique sur les familles, surtout pour celles à revenus faibles, limitant potentiellement l'accès à l'éducation pour certains élèves.

Par ailleurs, les apports des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers restent marginaux, respectivement à 0,57 % et 0,09 % du budget total de la région. Cette faible implication des autres sources de financement pourrait suggérer un manque de décentralisation dans la gestion et le financement du secteur éducatif ou une insuffisance d'initiatives et de projets d'appui internationaux pour Fatick. Une diversification des sources de financement, notamment par un renforcement de l'implication des collectivités territoriales et des partenaires extérieurs, pourrait alléger le fardeau financier pesant sur l'État et les ménages, tout en permettant une meilleure couverture des besoins éducatifs spécifiques à la région, une amélioration des infrastructures et une promotion d'un système éducatif plus inclusif et accessible pour l'ensemble des habitants de Fatick.

En savoir plus :

- *Inspection académique (IA) de Fatick.*
- *Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) de Fatick. Foundiougne & Gossas*
- *Rapport national sur la Situation de l'Éducation (RNSE 2022 et 2023)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-18 : Allocation Budgétaire Par Source de financement

Source de financement	Montant	Part en %
Etat	228 534 516 000	79.48%
Ménages (frais d'inscription et autres frais de scolarité)	57 133 629 000	19.87%
Collectivités territoriale	1 632 273 310	0.57%
Partenaires Techniques et Financiers	246 152 519	0.09%
Total général	287 546 570 829	100.00%

Source : IA Fatick

Chapitre XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XII.1 Culture et Loisirs

En 2023, la région de Fatick compte 19 infrastructures culturelles, dont 11 situées dans le chef-lieu du département, cinq (5) à Foundiougne et deux (2) à Gossas. Comparées à 2022, aucune nouvelle infrastructure culturelle n'a été identifiée dans le département de Gossas. Ces infrastructures sont réparties comme suit : un Centre Culturel Régional, six Centres de Bibliothèque et de Documentation, deux Centres de Lecture et d'Animation Culturelle, une Maison de la Culture et de la Francophonie (créée en 2022), un centre d'interprétation du patrimoine culturel, cinq salles de spectacles culturels, trois musées et quatre studios d'enregistrement. La région ne dispose ni de cinémas, ni de manufactures, ni de galeries d'art pour des événements culturels. Cependant, dans les zones touristiques (Toubacouta, Foundiougne, Ndangane), on trouve de petites boutiques vendant des objets artistiques.

Les bibliothèques et centres de documentation, dépendant du ministère de la Culture, se situent au Centre Culturel Régional de Fatick (CCR), à la Maison de la Culture et de la Francophonie de Foundiougne, au Centre d'Interprétation de Toubacouta (CIT), à l'espace jeunes de Gossas, dans la commune de Fimela et dans la commune de Ngayokhème. Les centres de documentation du CCR et du CIT fonctionnent respectivement depuis la création de ces infrastructures, en 1984 et en 2013. La région compte également peu d'espaces de spectacles et seulement trois musées. Par ailleurs, l'absence de centres culturels au niveau départemental ne favorise pas un bon maillage culturel de la région.

Définitions :

- *La culture est l'ensemble des connaissances des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain. à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.*
- *Patrimoine culturel désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.*

En savoir plus :

- *Centre culturel de Fatick*

Le patrimoine culturel ne se limite pas aux monuments et aux collections d'objets. Il englobe également les traditions et expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, telles que les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, ainsi que les savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

À Fatick, les éléments du patrimoine culturel immatériel sont très vivants grâce à l'importance accordée par la communauté. Leur engouement parmi les populations reste fort. Ces pratiques sont profondément enracinées dans la volonté des populations de transmettre un héritage culturel (initiation, thérapie, intégration sociale, etc.). La sauvegarde de ce patrimoine culturel immatériel est essentielle en raison de ses nombreuses fonctions.

Les principales activités de sauvegarde et de promotion de ce patrimoine sont initiées par les Centres Culturels Régionaux (CCR) en partenariat avec les acteurs culturels, ou directement organisées par les acteurs eux-mêmes ou par les collectivités territoriales. Ces activités, généralement tenues régulièrement, sont largement reconnues et appréciées par la population. Elles constituent des moments d'échange et de partage entre artistes et acteurs culturels, bien que les moyens financiers puissent parfois être un obstacle. La plupart de ces activités bénéficie de subventions du ministère de la Culture via le Fonds d'Aide ou le Fonds des Cultures Urbaines.

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-1 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2022	2023	Variation	2022	2023	Variation	2022	2023	Variation	2022	2023	Variation
Bibliothèque et Centre de documentation	1	1	0%	0	0	-	2	2	0%	3	3	0%
Centre de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	1	1	0%	0	0	-	1	1	0%	2	2	0%
Théâtre, salle et aire de spectacle	1	1	0%	1	1	0%	2	2	0%	4	4	0%
Centre Culturel	0	0	-	0	0	-	1	1	0%	1	1	0%
Manufacture	0	0	-	0	0	-	1	1	0%	1	1	0%
Galerie d'art	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Musée	1	1	0%	0	0	-	2	2	0%	3	3	0%
Studio d'enregistrement	1	1	0%	1	1	0%	3	3	0%	5	5	0%
TOTAL	5	5	0%	2	2	0%	11	11	0%	19	19	0%

Source : Centre culturel de Fatick

Tableau XII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
« Miss Diobaye »	Rite traditionnel chez les sérère du Sine, tenu à l'approche de l'hivernage (partir à la chasse) pour une bonne saison des pluies mais aussi de protéger les populations des mauvais esprits. Il draine toujours du monde (sérères). Rite hivernale qui consiste à aller chasser le gibier porteur de pluies abondantes. Il sert aussi à protéger contre le mauvais sort. Il est aujourd'hui pratiqué par les sérères de « Ndiaye Ndiaye ».
Le « Xoy »	Son engouement au sein de la population de faiblit pas. C'est une cérémonie de voyance sérère inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce rite a lieu à l'approche de l'hivernage et est caractérisé par la rencontre des « Saltigués » (à la fois prédicateurs, sorciers et guérisseurs). C'est une cérémonie au cours de laquelle ces derniers mettent en relief leur pouvoir en guérissant des maladies ou en accomplissant des tours de magie. A la fin de la rencontre, ils prédisent quelques événements (positifs ou négatifs) qui auront lieu dans le pays.
La lutte traditionnelle	Lutte traditionnelle sans frappe a comme objectif : cultiver le courage et l'endurance. Elle est également l'occasion pour montrer un pan important de la culture sérère à travers les chants, les danses, le mystique... c'est une pratique qui suscite toujours beaucoup d'engouement en milieu sérère.
A « Mboj » ou funérailles chez les sérères	Les funérailles sont en général des cérémonies riches en couleurs alliant pleurs et festivités, elles sont l'occasion de l'immolation de plusieurs bœufs. C'est un cadre qui au-delà de l'hommage rendu au défunt participe à la socialisation de la communauté et à la solidarité. Cette pratique demeure très respectée chez l'ethnie sérère.
« Pay Ndiar » pagne traditionnel sérère	Pagne traditionnel sérère symbole de la pureté, la fécondité et de protection. Il est présent avant, pendant et après la vie c'est-à-dire lors du mariage, de la naissance et la mort. Les vertus qu'on lui reconnaît ne faiblissent toujours pas en milieu sérère
Le « Kagnaleng »	Rite de fécondité, de protection de l'enfant et lutte contre la stérilité et les fausses couches répétitives
« Sem »	rite pré hivernale fait par les femmes
« Ndut »	Cérémonie d'excision et d'initiation

Source : Centre culturel de Fatick

Tableau XII-3 : Répertoire des activités culturelles

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Juin	Le Xoy	Fatick et Diakhao	Il est tenu régulièrement à la veille de l'hivernage. Cependant, on constate une multitude de xoy au niveau de la région ce qui impacte négativement sur la pratique.
Octobre / Novembre	Le festival Niumy Badiya	Toubacouta	C'est un festival transfrontalier entre le Sénégal et la Gambie qui suscite beaucoup d'engouements et participe au développement du tourisme dans cette localité. Il se tient chaque année. Cependant, il n'ya pas date de fixe mais une fourchette (entre Novembre et Décembre)
Mai	Les Journées culturelles du log	Log	Une activité vivante très attendue des populations. Cependant, les moyens alloués à cette activité doivent être renforcés. Il faut aussi une date fixe à ces journées culturelles pour mieux faciliter la stabilisation de l'agenda culturel régional.
Mai / Juin	Le festival de Foundiougne	Foundiougne	le Festival de Foundiougne plus connu sous le label « FESFOU » est aujourd'hui l'un des événements les plus dynamiques et constants de la région de Fatick. Cependant, il faut une Formation des promoteurs de festival en entrepreneuriat culturel et levée de fonds Mise à disposition de la région d'une scène (son, lumière et podium)
Février	Festival OKHET/KAYANIOR	Fimela	L'arrondissement de fimela abrite chaque année ce festival. Il couvre une période de trois jours et offre un cadre d'échange culturel entre Joola et Sérère. Il est toujours dynamique mais souffre de moyens financiers dans sa mise en œuvre.
Chaque année	Le festival Slam et poésie	Foundiougne	Il est une activité de promotion du slam et de la poésie ayant réunie dans sa 1 ^{ère} édition au moins une slameur dans chaque régions du Sénégal. La sous-région aussi était représentée par le Mali, le Gabon, la Mauritanie et le Burkina. 2020 devrait être sa 2 ^{ème} édition. C'est un festival à la fois national et international qui mérite d'être soutenu.
Juillet	Miss Diobaye	Fatick (Ndiaye Ndiaye)	Fête annuelle de la chasse tenue célébrée à la veille de l'hivernage. Elle ne faiblit pas et draine chaque année du monde, en première ligne les fils de Ndiaye ndiaye.
Décembre	Festival de rap	Tattaguine	Il est organisé par la structure Sine Production qui regroupe les rappers de Fatick. Il est surtout soutenu financièrement par le Fond de Développement des Cultures Urbaines.
Lundi précède le Xoy	Sem	Fatick	Rite pré hivernale fait par les femmes. Il est en perte de vitesse de nos jours.
Août	Les 72 heures de Loul séssène	Loul Séssène	Elle est tenu régulièrement depuis 1972 et a vu le passagede beaucoup d'artistes Yandé codou, Mbissane diagne, Simon Sène, Mbaye Ndiaye et Mayé Ndep. Problème majeur absence de la presse., le manque de matériel son et lumière et podium.

Source : Centre culturel de Fatick

XII.2 Jeunesse et Sports

Chaque région administrative du Sénégal abrite une inspection de la jeunesse chargée d'assurer la mise en œuvre de la politique publique sectorielle au niveau des territoires, en veillant à la gestion des infrastructures dédiées aux jeunes et à leurs associations.

En 2023, la région de Fatick dispose de dix (10) infrastructures de jeunesse, comprenant trois (3) Centres Départementaux d'Éducation Populaire et Sportive (CDEPS), un Espace Jeunes, un Centre de Service aux Entrepreneurs (CSE) et cinq (5) Foyers de Jeunes. Ce nombre est extrêmement faible pour une région, et certaines infrastructures sont même absentes dans certains départements.

Les associations de jeunes, réparties en trois catégories (associations reconnues, associations non reconnues et associations déclarées d'utilité publique), sont bien représentées dans la région. En 2022, leur nombre s'élevait à 820, contre 760 en 2021, soit une augmentation de 60 unités. La typologie des associations montre une prépondérance du mouvement « Navétane » (80,7 %). Les associations affiliées au Mouvement national des Jeunes représentent 2,1 %, tandis que les autres types d'associations constituent 17,2 %. En termes de répartition administrative, la majorité des associations de jeunes (40% se trouve dans le département de Foundiougne, tandis que les départements de Fatick et Gossas en enregistrent respectivement 37,5 % et 22,5 %.

Par ailleurs, les jeunes de la région sont généralement très réceptifs aux efforts et activités physiques, notamment le sport. Le mouvement sportif est représenté au niveau régional par les ligues et les comités de gestion

Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions. et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

En savoir plus :

Inspection régionale de la jeunesse (IRJ) de Fatick & Services déconcentrés (CDEPS DE FOUNDIOUGNE. FATICK ET DE GOSSAS)/ Service régional des Sports de Fatick (SRS)

placés sous la tutelle du Service régional des Sports (SRS). Cette structure déconcentrée est chargée de l'encadrement, de l'appui technique, de l'impulsion, du contrôle et de l'évaluation du sport dans la région. Les disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreuses et variées, avec un total de 723 clubs : athlétisme (4 clubs), football (23 clubs), basketball (4 clubs), handball (5 clubs), karaté (13 clubs), taekwondo (13 clubs), boxe (2 clubs), jeux de dames (7 clubs), randonnée pédestre (7 clubs) et sports de vacances (645 clubs). Le nombre de pratiquants disposant de licences s'élève à 46 910. Ils sont majoritairement présents dans les sports scolaires (50 %) et les sports de vacances (43,7%). Bien que les hommes soient plus nombreux dans la pratique du sport, il est important de noter que la participation des femmes est en augmentation, notamment dans des disciplines telles que le handball et l'athlétisme.

En ce qui concerne les infrastructures sportives, en 2023, la région dispose de 34 stades et terrains clôturés (dont 7 stades municipaux et 1 régional), ainsi que 24 plateaux multifonctionnels, 47 terrains de football, 30 terrains de basketball, 8 terrains de handball, 5 terrains de volleyball, 40 arènes de lutte et 4 boulodromes, soit un total de 192 infrastructures sportives.

Le nombre d'associations et de centres de formation sportive est passé de 820 en 2022 à 760 en 2023, enregistrant une diminution de 60 unités. Ces associations se concentrent principalement sur les disciplines suivantes : football, handball, basketball, athlétisme, arts martiaux et sports de vacances.

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-4 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2023

Disciplines sportives es	Nb De clubs	Nb de licenciées (dont nb de Femmes)	Total
Athlétisme	4	280	280
Football	23	750	750
Basketball	4	50	50
Handball	5	70	70
Karaté	13	250	250
Taekwondo	13	600	600
Boxe	2	15	15
Jeux de Dames	7	45	45
Randonnée pédestre	7	175	175
Lutte	-	700	700
Sports de vacances	645	20520	20520
Sport scolaire	-	23455	23455
Total	723	46910	46910

Source : SRP Fatick

Tableau XII-5 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type. par circonscription administrative en 2023

Type	Foundiougne	Gossas	Fatick	Région
ASC	264	85	296	645
Equipe de football	10	3	10	23
Equipe de basketball	2	1	1	4
Equipe de handball	3	0	5	8
Club de karaté	9	1	4	14
Club de Taekwondo	10	2	1	13
Club de boxe	0	0	2	2
Club d'Athlétisme	3	0	2	5
Club de Sports boules	1	1	5	7
Association de jeux de dame	5	1	3	9
Total	307	94	329	730

Source : SRP Fatick

Tableau XII-6 : Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type. par circonscription administrative en 2023

Circonscriptions administratives	CDEPS	CSE	Espace Jeunes	Foyers de Jeunes	CCA	Total
Foundiougne	1	1	0	0	1	3
Gossas	1	0	1	1	0	3
Fatick	1	0	0	4	0	5
Région	3	1	1	5	0	10

Source : IRJ Fatick

Tableau XII-7 : Répartition du nombre d'associations de jeunes selon le type. par circonscription administrative en 2023

Circonscriptions administratives	Mouvements de jeunes à caractère national		Associations affiliées au mouvement « navétane ² »		Autres associations déclarées		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Foundiougne	5	5	214	263	28	36	247	304
Gossas	5	5	85	91	65	75	155	171
Fatick	6	6	365	259	47	20	418	285
Région	16	16	664	613	140	131	820	760

Source : IRJ Fatick

Tableau XII-8 : Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type. par circonscription administrative en 2023

Type	Foundiougne		Gossas		Fatick		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Stade et terrain clôturés	13	13	6	6	10	15	29	34
Plateau multifonctionnel	10	10	4	4	10	10	24	24
Terrain de football	18	18	6	6	23	23	47	47
Terrain de basketball	11	11	4	4	10	15	25	30
Terrain de handball	3	3	2	2	3	3	8	8
Terrain de volleyball	1	1	2	2	2	2	5	5
Arène de lutte	18	19	0	0	21	21	39	40
Boulodrome	2	2	0	0	2	2	4	4
Total	76	77	24	24	81	91	177	192

Source : Service régional des Sports Fatick

² Navétane : Championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA
CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER
DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIII : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIII.1 Situation des marchés

L'activité commerciale dans la région de Fatick est largement dominée par le commerce de détail, particulièrement sur les marchés. En 2023, la région compte un total de 59 marchés, répartis en 30 marchés permanents et 29 marchés hebdomadaires. La répartition géographique est inégale entre les départements, avec Fatick et Foundiougne disposant du plus grand nombre de marchés, contrairement à Gossas qui en possède moins.

La répartition des marchés par département montre une stabilité entre 2022 et 2023. Fatick, avec 28 marchés (13 permanents et 15 hebdomadaires), se distingue comme le département le mieux pourvu, suivi de Foundiougne avec 18 marchés et Gossas avec 13. Cette stabilité dans le nombre de marchés contraste avec l'évolution de l'activité commerciale qui, elle, montre des changements significatifs dans les stocks et les contrôles de qualité.

En termes de contrôle de la qualité des produits, une augmentation du nombre de tests effectués a été observée dans toute la région en 2023. Cependant, bien que la proportion de résultats positifs reste élevée, elle a légèrement diminué par rapport à 2022. Cette baisse pourrait être le signe d'une attention accrue aux normes de

qualité ou d'une détérioration des conditions de stockage des produits.

L'évolution du nombre de commerçants en 2023 montre une augmentation globale dans les trois départements, avec une progression notable du nombre de détaillants. À Fatick, le nombre total de commerçants est passé de 457 à 500, des hausses similaires ont été observées à Foundiougne et à Gossas. Cela reflète une intensification du commerce de détail, qui alimente l'économie locale.

Les résultats de la vérification des instruments de mesure en 2023 révèlent une légère amélioration en termes d'instruments admis, bien que certains types, comme les distributeurs d'huile comestible et de carburant, aient connu une augmentation des refusés. Cette tendance montre l'importance des contrôles techniques pour assurer la conformité des instruments utilisés dans les transactions commerciales.

Enfin, l'évolution des stocks de produits de consommation essentiels a été positive en 2023, avec des augmentations marquées pour des produits comme le riz, le lait en poudre et le ciment. Ces hausses témoignent d'une demande croissante dans la région, bien que certains produits comme le sucre cristallisé aient connu une légère baisse.

En savoir plus :

- *Service régional du commerce*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-1 : Répartition des marchés selon le statut et le département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Foundiougne	2022	9	9	18
	2023	9	9	18
Gossas	2022	8	5	13
	2023	8	5	13
Fatick	2022	13	15	28
	2023	13	15	28
Région	2022	30	29	59
	2023	30	29	59
	variation %	0%	0%	0%

Source : Service régional du commerce

Tableau XIII-2: Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nombre	Proportion / nb de tests effectués %	
Foundiougne	2022	348	318	91.38	30
	2023	372	327	87.90	45
Gossas	2022	204	182	89.22	22
	2023	219	194	88.58	25
Fatick	2022	636	585	91.98	51
	2023	814	736	90.42	78
Région	2022	1188	1085	91.33	103
	2023	1405	1257	89.47	148

Source : Service régional du commerce

Tableau XIII-3: Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Foundiougne	2022	6	5	378	389
	2023	6	7	410	423
Gossas	2022	4	10	133	147
	2023	4	10	152	166
Fatick	2022	9	17	431	457
	2023	9	19	472	500
Région	2022	19	32	942	993
	2023	19	36	1034	1089

Source : Service régional du commerce

Tableau XIII-4 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	2022			2023		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	Admis	Refusés
Balances	2586	2290	296	2602	2315	287
Bascules	195	135	60	214	156	58
Distributeurs d'huile comestible	196	191	5	207	176	31
Distributeurs de carburant	71	63	8	105	71	34

Source : Service régional du commerce

Tableau XIII-5: Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Région		
	2022	2023	Variation
	(en tonnes)	(en tonnes)	en %
Riz brisé parfumé	7400	7850	6.1%
Riz brisé non parfumé	12650	13750	8.7%
Riz local	1512	1812	19.8%
Sucre en morceaux	175	275	57.1%
Sucre Cristallisé	750	740	-1.3%
Lait en Poudre	650	656	0.9%
Huile en fût	4680	4760	1.7%
Ciment SDCDCIM	20140	22140	9.9%
Ciment SAHEL	5304	7304	37.7%
Gaz Butane de 6 kg	35000	36000	2.9%
Gaz Butane de 2.7 kg	12300	14300	16.3%

Source : Service régional du commerce

XIII.2 Prix à la consommation

L'analyse des prix des principales denrées consommées dans les circonscriptions de Foundiougne, Gossas et Fatick montre des tendances contrastées entre 2022 et 2023. Certains produits comme le riz brisé parfumé et le gaz butane (6 kg et 2,7 kg) n'ont enregistré aucune variation de prix sur cette période dans les trois circonscriptions. Cette stabilité pourrait refléter une gestion maîtrisée des coûts de ces produits, qui sont largement consommés par la population, malgré des fluctuations sur d'autres denrées. En revanche, des baisses significatives de prix sont observées sur certains produits tels que le riz brisé non parfumé (-25,6%) et l'huile en fût (-15% à -15,4%) dues aux mesures prises

par l'Etat en 2022, pour lutter contre la cherté de la vie. Cette situation pourrait aussi avoir un impact positif sur le pouvoir d'achat des ménages dans un contexte de conjoncture économique difficile.

Cependant, d'autres produits ont connu une hausse des prix, notamment le sucre cristallisé (+13,7% à +13,8%) et le ciment (+9,9% à +13,5%), qui pourraient signaler des tensions sur les chaînes d'approvisionnement ou des coûts de production en augmentation. Ce renchérissement du ciment pourrait affecter le secteur de la construction et les investissements locaux.

En savoir plus :

- Service régional du commerce

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-6 : Evolution des prix des principales denrées consommées (en FCFA) selon le produit par circonscription administrative

Produits	Foundiougne			Gossas			Fatick		
	2022	2023	Variation	2022	2023	VARIATION	2022	2023	Variation
	(en F CFA)	(en F CFA)		(en F CFA)	(en F CFA)		(en F CFA)	(en F CFA)	
Riz brisé parfumé / kg	450	450	0.0%	450	450	0.0%	450	450	0.0%
Riz brisé non parfumé / kg	450	335	-25.6%	450	335	-25.6%	450	335	25.6%
Riz local / kg	425	450	5.9%	425	450	5.9%	425	450	-5.9%
Sucre en morceaux / kg	1000	900	-10.0%	1000	900	-10.0%	1000	900	10.0%
Sucre Cristallisé / kg	585	665	13.7%	580	660	13.8%	580	660	-13.8%
Lait en Poudre / kg	3000	2825	-5.8%	2900	2800	-3.4%	2900	2800	3.4%
Huile en fût / litre	1300	1105	-15.0%	1300	1100	-15.4%	1300	1100	15.4%
Ciment / tonne	69000	78300	13.5%	69000	75 800	9.9%	69000	75 800	-9.9%
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	3110	3110	0.0%	2970	2970	0.0%	2970	2970	0.0%
Gaz Butane de 2.7 kg / bonbonne	1455	1455	0.0%	1345	1345	0.0%	1345	1345	0.0%

Source : Service régional du commerce

Chapitre XIV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE -FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XIV.1 Activités des SFD

Le système financier décentralisé (SFD) est une institution de microfinance dont l'objectif principal est de fournir des services financiers à des personnes qui, en général, n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels. Il propose des produits et services financiers adaptés aux besoins des populations à faibles revenus, jouant ainsi un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté.

Cette section met en lumière les principaux indicateurs de la microfinance dans la région de Fatick, notamment en termes de couverture, d'épargne et de crédit. En 2022, la région comptait 20 SFD dont 11 non affiliés. Il est également à noter qu'aucune structure n'a été agréée dans la région.

Le nombre total de sociétaires des SFD dans la région est estimé à 84 100 en 2022, dont 80 % sont des personnes physiques, soit 67 224 individus, parmi lesquels 39,2 % sont des femmes. Les personnes morales représentent 16 876 membres (20,1 %). Au niveau des circonscriptions administratives, les départements de Fatick (43,6 %) et de Foundiougne (43,0 %) comptent le plus grand nombre de sociétaires, avec une majorité d'hommes. Le département de Gossas, bien qu'ayant le plus faible nombre de sociétaires, compte également plus d'hommes que de femmes.

Les SFD jouent un rôle crucial dans le financement des activités économiques des agents locaux à travers l'épargne et le crédit. En 2022, la région comptait 16 004 épargnants, avec une majorité d'hommes (49,1 %), suivis des femmes (29,7 %), tandis que les personnes morales représentent 21,2 % des épargnants. L'épargne totale collectée s'élève à 2,893 milliards de FCFA. Les personnes physiques détiennent la majorité de cette épargne, avec 1,767 milliard de FCFA (61,1 %), dont 1,173 milliard pour les hommes et 0,594 milliard pour les femmes. Les personnes morales, quant à

elles, ont contribué à hauteur de 1,126 milliard de FCFA.

S'agissant du nombre de crédits en cours, il se chiffre à 10 483 en 2022. Il est plus élevé chez les hommes (61,5 %). Les femmes représentent 30,7 % et les personnes morales occupent la plus faible part (7,8 %). Le montant de l'encours de crédits s'élève à 6,790 milliards de FCFA. Les principaux bénéficiaires sont les personnes morales avec des crédits de 4,134 milliards de FCFA. Les personnes physiques hommes en détiennent 1,446 milliard de FCFA et les femmes 1,210 milliard de FCFA.

En 2022, 7 851 crédits ont été octroyés dans la région, avec une prédominance masculine représentant 54,5 % des bénéficiaires. Les femmes et les personnes morales constituent respectivement 38,2 % et 7,3 % des bénéficiaires. Le montant total des crédits accordés s'élève à 5,122 milliards de FCFA, dont la majeure partie a été attribuée aux personnes physiques. En effet, ces dernières ont reçu 4,416 milliards de FCFA, répartis entre 3,440 milliards pour les hommes et 0,976 milliard pour les femmes. Les personnes morales, quant à elles, ont bénéficié de 0,705 milliard de FCFA.

Les crédits accordés couvrent principalement des besoins de trésorerie, d'équipements, immobiliers ou de consommation. Par secteur d'activité, ces financements sont majoritairement orientés vers le « Commerce, restaurants, hôtels », l'« Agriculture, sylviculture et pêche », le « Transport, entrepôts et communication », les « Assurances et services aux entreprises », les « Industries manufacturières », le « BTP », l'« Immobilier », l'« Électricité, gaz et eau » ainsi que les « Industries extractives ».

Par ailleurs, l'activité de microfinance est plus dynamique en milieu urbain qu'en milieu rural, aussi bien en termes d'épargne, d'encours de crédits que de nombre de crédits octroyés.

En savoir plus :

- *La Direction de la réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés. Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-1 : Situation du nombre de sociétaires des SFD. par circonscription administrative en 2022

Circonscription administrative	Personnes physiques			Personnes morales	Total	%
	Homme	Femme	Total			
Foundiougne	20 103	8 982	29 085	7 086	36 172	43.0%
Gossas	4 912	4 489	9 401	1 819	11 219	13.3%
Fatick	15 871	12 866	28 737	7972	36 709	43.6%
Région	40 886	21448	67 223	16 877	84 100	100.0%
%	48.6%	31.3%	79.9%	20.1%	100.0%	

Source : DRS-SFD

Tableau XIV-2 : Situation du nombre d'épargnants. de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire en 2022

Sexe/Nature sociétaire	Nombre d'épargnants			Nombre de crédits en cours			Nombre de crédits accordés		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hommes	4 348	3 513	7 861	3 661	2 785	6 446	2681	1 597	7 851
Femmes	3 336	1 414	4 750	2 270	947	3 217	2 201	796	4 278
Personnes morales	2 500	892	3 392	672	148	820	527	49	2 297
TOTAL	10 185	5 819	16 004	6 603	3 880	10 483	5 409	2 442	7 851

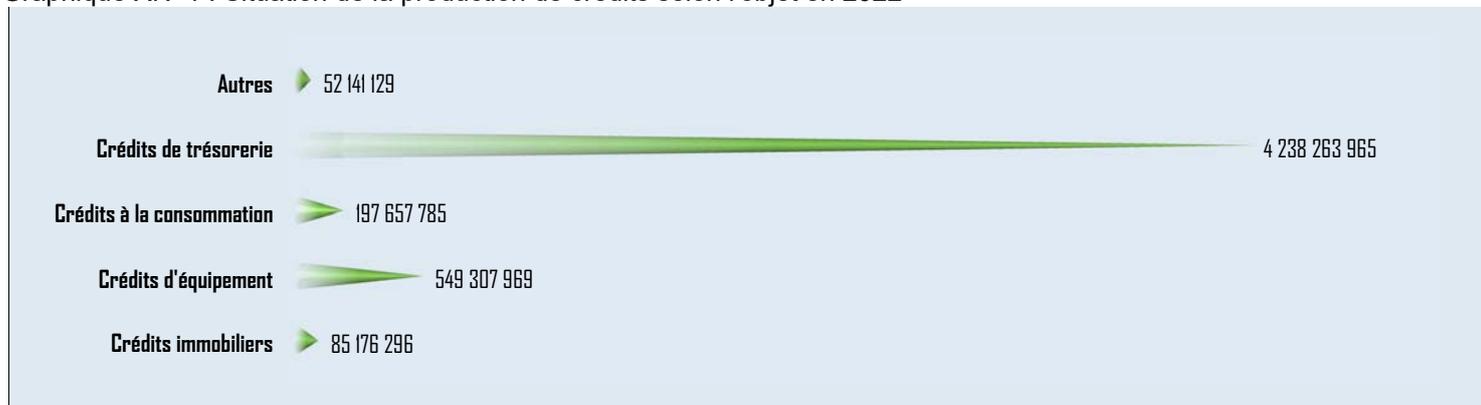
Source : DRS-SFD

Tableau XIV-3 : Situation des montants de l'épargne collectée. de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence en 2022

Sexe/Nature sociétaire	Épargne collectée (en millions de FCFA)			Encours de crédit (en millions de FCFA)			Montant des crédits accordés (en millions de FCFA)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Hommes	1 144.6	28.459	1 173	1 433.3	12.9	1 446.3	3 432.8	7 784.1	3 440.6
Femmes	581.1	12.8	594	1207.6	2.4	1 210.1	973	3 338.6	976.3
Personnes morales	1 113.3	12.9	1 126	4 133.5	0.6	4 134.2	705.3	240.7	705.5
TOTAL	2 839.2	54.1	2 893.4	6 774.6	16.1	6 790.7	5 111.1	11 363.1	5 122.5

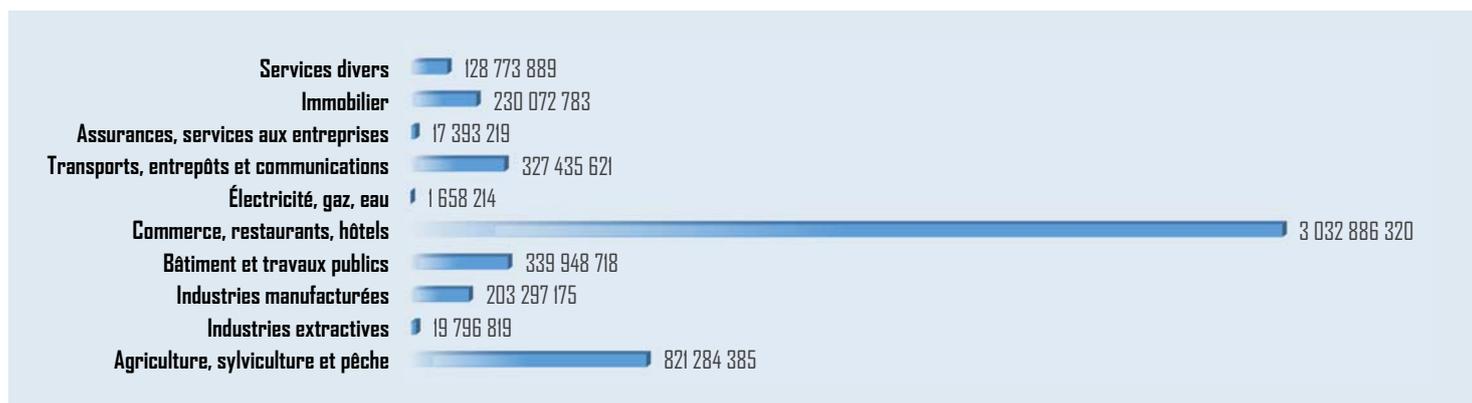
Source : DRS-SFD

Graphique XIV-1 : Situation de la production de crédits selon l'objet en 2022



Source : DRS-SFD

Graphique XIV-2 : Situation de la production de crédits selon le secteur d'activités en 2022



Source : DRS-SFD

XIV.2 Activités postales

Le nombre total de bureaux de poste dans la région progresse légèrement, passant de 15 en 2021 à 16 à partir de 2022. Les boîtes postales installées augmentent de 1 400 à 1 700, tandis que les boîtes attribuées passent de 184 à 385, améliorant le taux d'attribution régional de 13,1 % à 22,6 %. Dans le département de Foundiougne, le nombre de bureaux de poste reste constant à 10 sur toute la période. Les boîtes postales installées demeurent stables à 800, mais les boîtes attribuées augmentent de 133 en 2021 à 195 en 2022, portant le taux d'attribution de 16,6 % à 24,4 %. Cela indique une demande croissante, bien qu'un stock important reste non attribué. Le département de Gossas est le moins doté en infrastructures postales, avec un seul bureau de poste et 100 boîtes postales installées sur la période. Les boîtes attribuées passent de 15 à 26 entre 2021 et 2022, augmentant le taux d'attribution de 15 % à 26 %. Le département de Fatick montre une légère amélioration des infrastructures, avec le nombre de bureaux de poste passant de 4 en 2021 à 5 en 2023. Les boîtes postales installées augmentent de 500 à 800, tandis que les boîtes attribuées progressent de 36 à 164. Le taux d'attribution s'améliore de 7,2 % à 20,5 %, mais reste plus faible comparé aux autres circonscriptions.

Le tableau 20.2 présente les montants des mandats émis par la poste selon différentes structures de transfert d'argent et répartis par circonscription administrative. Entre 2021 et 2023, une forte baisse des montants de mandats émis est observée. En 2021, le montant total émis dans la région était de 4 501,7 millions de FCFA, chutant à 18,8 millions de FCFA en 2022 avant de remonter à 539,8 millions de FCFA en 2023. Cette diminution peut être attribuée à la réduction de l'utilisation des services postaux au profit des plateformes numériques de transfert d'argent. Les montants émis via Poste-One chutent drastiquement entre 2021 et 2022, passant de 40,8 millions de FCFA à presque

zéro en 2022, avec une légère reprise à 0,9 million de FCFA en 2023. Foundiougne montre une forte baisse de 32,1 millions en 2021 à 0,5 million en 2023, tandis que Gossas et Fatick enregistrent peu ou pas d'activités après 2021.

Le versement sur compte CCP est le principal canal de transfert d'argent. En 2021, le montant total était de 3 170,5 millions de FCFA, chutant à 18,6 millions en 2022 avant de remonter à 514,1 millions en 2023. Fatick est la circonscription la plus active dans cette catégorie, avec une reprise significative de 9,0 millions à 497,6 millions de FCFA en 2023.

Les montants transférés via la CNE suivent une tendance similaire, passant de 947,1 millions de FCFA en 2021 à zéro en 2022, avant de reprendre à 24,8 millions en 2023. Foundiougne montre une reprise légère en 2023, tandis que Gossas et Fatick enregistrent des montants insignifiants. Enfin, les services de transfert internationaux (Western Union, MoneyGram, RIA) disparaissent complètement après 2021.

Les montants payés par la poste via différentes structures montrent une chute importante entre 2021 et 2022, suivie d'une reprise en 2023. Le montant total des mandats payés était de 6 942,5 millions de FCFA en 2021, chutant à 109,4 millions en 2022, puis remontant à 695,8 millions en 2023. Cette baisse pourrait s'expliquer par la digitalisation des services financiers et à la concurrence des opérateurs privés comme Wave et Orange Money.

Les montants payés via Poste-One chutent de 107,6 millions de FCFA en 2021 à zéro en 2022, avec une reprise timide à 1,7 million en 2023. Le versement sur compte CCP reste la structure la plus utilisée, passant de 2 695,7 millions en 2021 à 606,9 millions en 2023. Les montants payés via la CNE suivent la même tendance, tandis que les services de transfert internationaux cessent totalement leurs activités après 2021.

En savoir plus :

- *Direction régionale des Postes de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-4 : Évolution du nombre de bureaux de poste et de boîtes postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boîtes postales installées	Nb boîtes postales attribuées	Taux d'attribution
Foundiougne	2021	10	800	133	16,6%
	2022	10	800	195	24,4%
	2023	10	800	195	24,4%
Gossas	2021	1	100	15	15,0%
	2022	1	100	26	26,0%
	2023	1	100	26	26,0%
Fatick	2021	4	500	36	7,2%
	2022	4	800	164	20,5%
	2023	5	800	164	20,5%
Région	2021	15	1400	184	13,1%
	2022	16	1700	385	22,6%
	2023	16	1700	385	22,6%

Tableau XIV-5 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de francs CFA)

Structures de transfert d'argent	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Poste-One	32,1	0,0	0,5	3,0	0,0	0,0	5,7	0,1	0,4	40,8	0,1	0,9
Versement sur compte CCP	1284,5	9,1	16,0	135,4	0,6	0,4	1750,6	9,0	497,6	3170,5	18,6	514,1
CNE	449,4	0,0	15,6	56,9	0,0	0,9	440,8	0,0	8,3	947,1	0,0	24,8
WESTERN UNION	148,5	0,0	0,0	8,4	0,0	0,0	102,6	0,0	0,0	259,5	0,0	0,0
MONEYGRAM	2,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	20,5	0,0	0,0	23,1	0,0	0,0
RIA	36,2	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	22,3	0,0	0,0	60,7	0,0	0,0
Total	1953,0	9,1	32,2	206,2	0,6	1,3	2342,5	9,1	506,3	4501,7	18,8	539,8

Tableau XIV-6 : Evolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (en millions de francs CFA)

Structures de transfert d'argent	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Poste-One	30,5	0,0	0,7	3,0	0,0	0,0	74,1	0,0	1,0	107,6	0,0	1,7
Versement sur compte CCP	1067,6	27,2	168,9	80,8	4,7	47,2	1547,3	77,4	390,8	2695,7	109,3	606,9
CNE	363,7	0,0	30,0	56,9	0,0	2,2	452,2	0,0	50,8	872,8	0,0	83,0
WESTERN UNION	443,5	0,0	0,0	8,4	0,0	0,0	754,2	0,0	0,0	1206,1	0,0	0,0
MONEYGRAM	175,1	0,0	0,0	4,8	0,0	0,0	262,6	0,0	0,0	442,5	0,0	0,0
RIA	805,4	0,0	0,2	20,4	0,0	0,0	604,3	0,0	0,0	1430,1	0,0	0,2
SMALL WORD	86,2	0,0	0,0	7,3	0,0	0,0	85,8	0,0	0,0	179,3	0,0	0,0
BRED	2,2	0,1	3,9	0,0	0,0	0,0	1,2	0,0	0,0	3,4	0,1	3,9
IFS/IMD	0,7	0,0	0,0	0,0			4,3			5,0	0,0	0,0
Total	2974,9	27,3	203,7	181,6	4,7	49,4	3786,0	77,4	442,7	6942,5	109,4	695,8

Source : Direction régionale des Postes

XIV.3 Finances publiques locales

La politique de décentralisation encouragée par les bailleurs de fonds, qui implique le transfert de certaines missions de développement de l'État vers les collectivités territoriales (éducation, santé, économie régionale, etc.), nécessite une augmentation des ressources de ces dernières. Actuellement, la plupart des départements et communes du Sénégal sont confrontées à de graves difficultés financières et à un manque d'infrastructures de base. La faible capacité financière des collectivités territoriales limite considérablement la marge de manœuvre des responsables locaux dans leurs efforts de développement.

Le budget des collectivités territoriales se divise en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section doit présenter un équilibre entre les recettes et les dépenses.

Cette première partie décrit la situation des finances publiques dans la région de Fatick en 2023, en examinant la mobilisation des recettes des collectivités territoriales et les dépenses effectuées. Les recettes des collectivités proviennent généralement des impôts et taxes, des dotations et subventions de l'État et d'autres organismes publics, des produits des services et du domaine des collectivités, ainsi que des produits des emprunts. Au total, le budget prévisionnel et les autres ressources attendues pour l'ensemble des collectivités territoriales de la région de Fatick s'élèvent à 16,602 milliards de francs CFA en 2023. Les recettes effectives atteignent 11,914 milliards de francs CFA, soit

un taux de réalisation de 71,8 % avec un écart de près de 4,6 milliards de francs CFA. Ces recettes se répartissent comme suit : 6,370 milliards de francs CFA pour les recettes de fonctionnement et le reste pour les recettes d'investissement. Par département, les recettes s'établissent à 5,400 milliards de francs CFA pour Fatick, 4,470 milliards de francs CFA pour Foundiougne, et 2,043 milliards de francs CFA pour Gossas.

Les dépenses des collectivités territoriales de la région sont évaluées à 8,048 milliards de francs CFA, laissant un excédent de 1,954 milliards de francs CFA qui pourrait servir de source d'autofinancement. Ces dépenses sont également subdivisées en deux catégories : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement, représentant 4,458 millions de francs CFA (soit 55,3 % des dépenses totales), couvrent principalement les charges courantes de gestion de la collectivité, telles que les charges de personnel, les fournitures, les prestations de services, les indemnités, les participations aux charges d'organismes extérieurs, les subventions aux organismes publics et privés, ainsi que les dépenses exceptionnelles. Quant aux dépenses d'investissement, elles concernent généralement l'achat de biens et de matériel durable, la construction ou l'aménagement de bâtiments, les travaux d'infrastructures, et l'acquisition de titres de participation ou d'autres actifs immobilisés.

En savoir plus :

- *Trésor public de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XIV-7 : Situation des recettes des collectivités territoriales en 2023 (en millions de francs CFA)

Départements	Recettes de fonctionnement			Recettes d'investissement			Total Recettes		
	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux
Fatick	3812	2978	78.1%	3719	2422	65.1%	7530	5400	71.7%
Foundiougne	3035	2376	78.3%	2918	2095	71.8%	5953	4470	75.1%
Gossas	1266	1016	80.3%	1852	1027	55.4%	3119	2043	65.5%
Région	8113	6370	78.5%	8489	5544	65.3%	16602	11914	71.8%

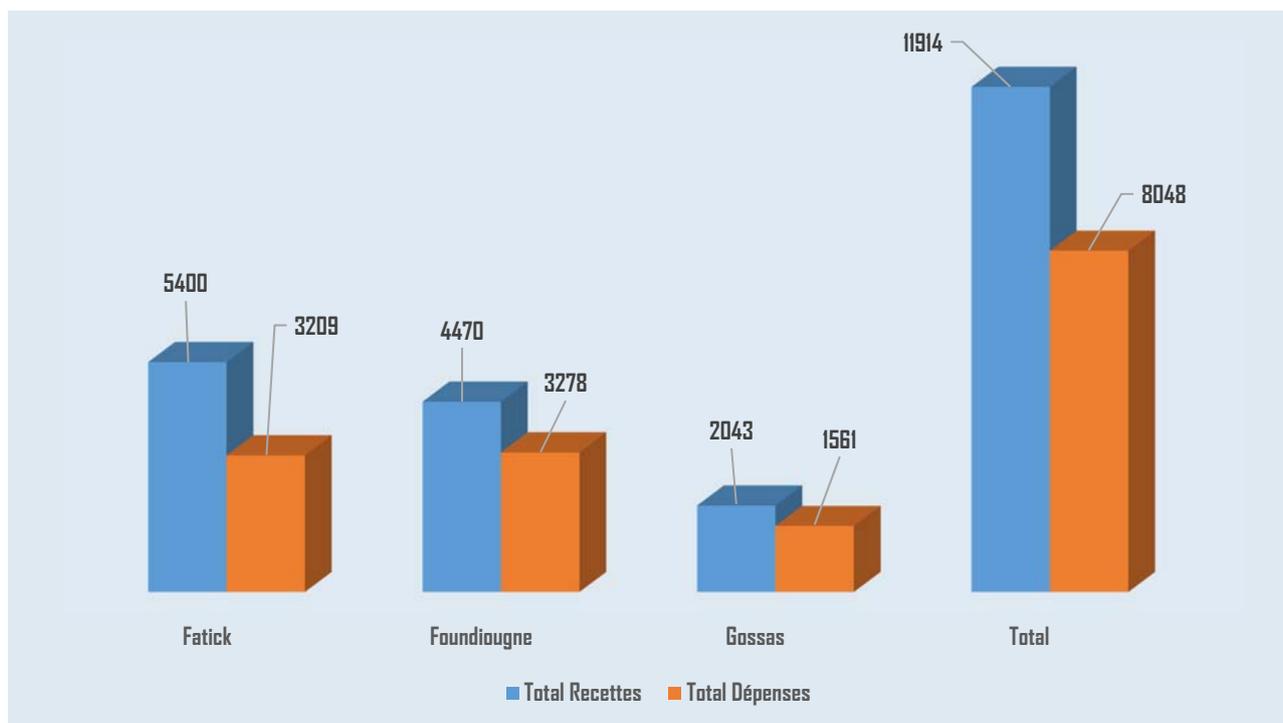
Source : Trésor public de Fatick

Tableau XIV-8 : Situation des dépenses des collectivités territoriales en 2023 (en millions de francs CFA)

Départements	Dépenses de fonctionnement			Dépenses d'investissement			Total Dépenses		
	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux	Prévisions	Réalisation	Taux
Fatick	4071	1969	48.4%	3383	1240	36.7%	7454	3209	43.0%
Foundiougne	2941	1713	58.2%	3106	1566	50.4%	6046	3278	54.2%
Gossas	1267	777	61.3%	1868	784	42.0%	3136	1561	49.8%
Région	8280	4458	53.8%	8357	3590	43.0%	16636	8048	48.4%

Source : Trésor public de Fatick

Graphique XIV-3 : Situation des finances publiques locales en 2023 selon la circonscription administrative (en millions de francs CFA)



Source : Trésor public de Fatick

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XV : ENTREPRISES

XV.1 Formalisation des entreprises

Une entreprise est définie comme une unité économique autonome sur le plan juridique, organisée pour la production de biens ou de services commerciaux. Juridiquement, elle peut être une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société), opérant pour son propre compte dans le cadre d'une activité économique. Une entreprise est considérée comme formelle lorsqu'elle possède un NINEA (Numéro d'Identification National des Entreprises) et maintient une comptabilité conforme aux normes d'un système de comptabilité harmonisé (tel que le SYSCOA ou autre). Toutefois, la réalité économique au Sénégal révèle une large prédominance du secteur informel, qui représente 97 % des unités économiques selon le Recensement Général des Entreprises de 2016, tandis que les entreprises formelles ne couvrent que 3 % du total.

Cette faible proportion de formalisation est observée dans l'ensemble des circonscriptions administratives. En outre, plus de 80% des entreprises formelles sont concentrées dans les régions de Dakar et Thiès, avec respectivement 75,2% et 8,5%, alors que les autres régions, comme Fatick, comptent moins de 4% des unités formelles (2,4% pour Fatick).

En 2023, sur les 95 581 entreprises nouvellement immatriculées au NINEA au niveau national, 1 618 sont situées dans la région de Fatick, représentant ainsi 1,7% du total. Bien que le nombre d'immatriculations nouvelles ait augmenté par rapport aux années précédentes (1 618 en 2023 contre 1 258 en 2022), la part du secteur informel demeure encore très élevée.

Définitions :

- *Entreprise individuelle : Elle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise.*
- *Personne morale : C'est un groupement doté de la personnalité juridique. Généralement elle se compose d'un groupe de personnes réunies pour accomplir quelque chose en commun. Ce groupe peut aussi réunir des personnes physiques et des personnes morales. Il peut aussi n'être constitué que d'un seul élément.*

En savoir plus :

- *Rapport global du Recensement général des Entreprises en 2016*
- *Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)*
- *Agence pour la promotion des investissements et grands travaux (APIX)*

En 2023, 87,6% des entreprises sont des personnes physiques ou entreprises individuelles, soit 1 418 unités. La majorité de ces entreprises sont dirigées par des hommes, représentant 65,8% des dirigeants, une légère baisse par rapport à 71,8% en 2022. Les personnes morales se composent de 200 unités, dont une majorité sont des Groupements d'Intérêt Économique (GIE ; 87,5%), des Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL ; 3,5%) et Association (3,5%), coopérative (2,5%). Les autres formes juridiques représentent une part moins significative.

En ce qui concerne la répartition des entreprises immatriculées au NINEA par branche d'activité en 2023, le secteur du commerce prédomine avec une part de 33,2%, en hausse par rapport à 31,5% en 2022. Les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche sont également bien représentés avec 22 %, suivis des propriétaires fonciers 14,6% et opérateurs occasionnels 5%. La part restante est répartie entre les autres secteurs tels que le BTP (3,9%), « Industrie alimentaire » (3,5%), « service financier » (3,5%), « Autre industrie » (3,4 %), « Hébergement, Bar, Restaurant » (2,6 %), « services personnes, Divers (2,5%), transport (1,5%), « industrie Textile » (1,4%). Pour les entreprises individuelles, le commerce occupe la première avec 36,7%, il est suivi du secteur primaire(19%). S'agissant des personnes morales, le secteur primaire et l'industrie alimentaire affichent les parts les plus significatives, avec respectivement 43 % et 22,5 %.

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-1 : Répartition des unités économiques par forme d'exploitation selon la région (%) en 2016

Régions	Formel	Informel
Dakar	75,2	38,4
Ziguinchor	2,2	3,9
Diourbel	3	9,6
Saint Louis	3,5	4,9
Tambacounda	1,6	4,8
Kaolack	2,2	6,1
Thiès	8,5	11,6
Louga	1,3	3,4
Fatick	0,8	2,4
Kolda	0,5	5,3
Matam	0,5	2,1
Kaffrine	0,3	2,6
Kédougou	0,2	1,6
Sédhiou	0,2	3,5
TOTAL	100	100

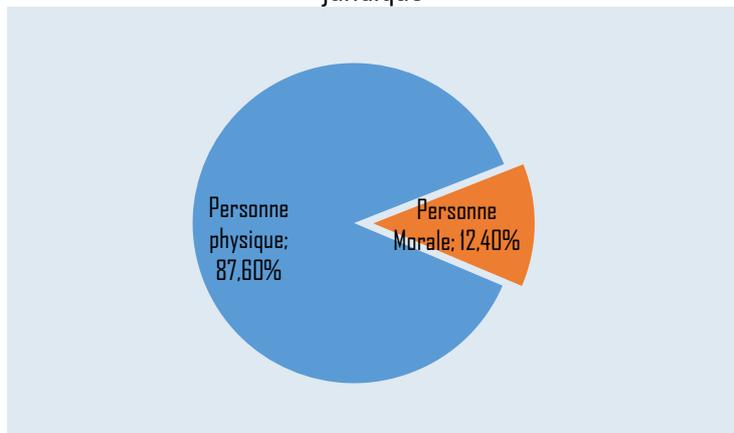
Source : ANSD

Tableau XV-2 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA en 2023

Régions	Nouvelles immatriculations	%
Dakar	54 343	56,86%
Diourbel	7 147	7,48%
Fatick	1 618	1,69%
Kaffrine	1 083	1,13%
Kaolack	4 489	4,70%
Kedougou	701	0,73%
Kolda	1668	1,75%
Louga	1772	1,85%
Matam	1590	1,66%
Saint-louis	2867	3,00%
Sedhiou	909	0,957%
Tambacounda	2058	2,15%
Thies	11984	12,54%
Ziguinchor	3352	3,51%
TOTAL	95581	100,00%

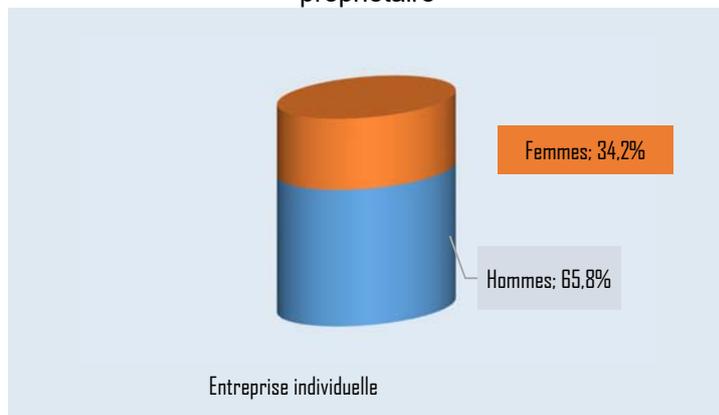
Source : ANSD

Graphique XV-1 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme et le régime juridique



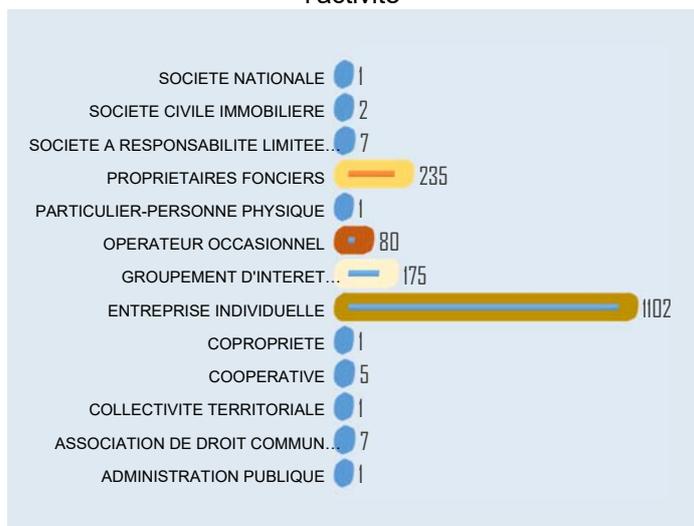
Source : ANSD

Graphique XV-2 : Répartition des entreprises individuelles immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le sexe du propriétaire



Source : ANSD

Graphique XV-3 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon le régime juridique et l'activité



Source : ANSD

Tableau XV-4 : Répartition des entreprises immatriculées au NINEA à Fatick en 2023 selon la forme régime juridique et l'activité

Activités	Personne Morale	Personne Physique	Total	Part(%)
Commerce	17	519	536	33,2%
Agriculture, Elevage, Pêche	86	269	355	22,0%
Propriétaires fonciers	1	235	236	14,6%
Opérateurs occasionnels	0	81	81	5,0%
BTP	6	57	63	3,9%
Industrie alimentaire	45	12	57	3,5%
Service financier	1	54	55	3,4%
Autre Industrie	15	30	45	2,8%
Hébergement, Bar, Restaurant	8	34	42	2,6%
Services personnels, Divers	3	38	41	2,5%
Transport	0	25	25	1,5%
Industrie textile	3	20	23	1,4%
Activités immobilières	2	12	14	0,9%
Enseignement	0	5	5	0,3%
Autres	13	25	38	2,4%
Total	200	1416	1616	100,0%

Source : ANSD

XV.2 Caractéristiques des entreprises

Cette section analyse en détail les caractéristiques des entreprises de la région de Fatick, en se concentrant sur leur statut juridique, leur secteur d'activité et leur taille. Depuis 1998, la régulation des types d'entreprises au Sénégal est encadrée par les actes uniformes de l'OHADA, qui font la distinction entre les personnes physiques et les personnes morales. Parmi les 1 616 entreprises recensées dans la région de Fatick, seulement 12,4 % sont des personnes morales. Les entreprises individuelles sont largement prédominantes, représentant 87,6 % du total.

En 2022, la région de Fatick conserve une structure d'entreprises similaire à celle de 2021. Les petites entreprises demeurent dominantes, représentant 25,9 % de l'ensemble, tandis que les très petites entreprises sont encore plus nombreuses, atteignant 66,9 %. Les moyennes entreprises maintiennent une présence limitée à 5,8 %, et les grandes entreprises restent rares, avec seulement 1,4 %. Cette stabilité dans la structure économique souligne la prépondérance persistante des petites et très petites entreprises dans la région.

En 2022, le taux de valeur ajoutée des entreprises formelles de la région de Fatick a légèrement diminué par rapport à 2021, passant de 41,4 % à 39,9 %. Toutefois, cette baisse varie considérablement selon les secteurs. Les

secteurs du commerce, des services, de l'industrie ont affiché des taux de valeur ajoutée plus bas en 2022, avec respectivement 39,7% et 43,7 % et 32,3%. En revanche, le secteur du BTP présente un taux constant (10,4 %). Cette tendance était également observable en 2021, bien que les taux fussent légèrement plus élevés à l'exception du BTP.

Le secteur du commerce dans la région de Fatick a connu une croissance significative de son chiffre d'affaires, avec une augmentation de 12,7 % entre 2021 et 2022. Cette hausse a été accompagnée d'une augmentation notable de la valeur ajoutée, qui a progressé de 11,1 %. Les secteurs du commerce et des services ont bénéficié des plus fortes augmentations. L'excédent brut d'exploitation a également enregistré une hausse de 6,3 %. Cependant, les charges de personnel ont augmenté de 17,1 %, avec la plus forte hausse observée dans le secteur des services, 18,5 %.

La région de Fatick reste marquée par sa prédominance de petites et moyennes entreprises en 2022, avec des taux de valeur ajoutée variant selon les secteurs d'activités. Cette année, une croissance notable du chiffre d'affaires a été observée, surtout dans les secteurs des services et du commerce, accompagnée d'une hausse des charges de personnel.

Définitions :

-Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.

-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

En savoir plus :

- Banque de Données Économiques et Financières (BDEF – 2022)

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-5 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2021 et 2022 dans la région de Fatick

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises	Total
Pourcentage d'entreprises en 2021	1,4%	5,0%	24,5%	69,1%	100,0%
Pourcentage d'entreprises en 2022	1,4%	5,8%	25,9%	66,9%	100,0%

Source : BDEF – 2022

Tableau XV-6 : Taux de valeur ajoutée en 2021 et 2022 dans la région de Fatick

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2021	Taux de valeur ajoutée 2022	Ecart 2022 – 2021 (%)
BTP	10,4%	10,4%	0,0%
COMMERCE	41,8%	39,7%	-2,0%
INDUSTRIE	-23,4%	-32,3%	-8,9%
SERVICES	46,3%	43,7%	-2,6%
TOTAL	41,4%	39,9%	-1,5%

Source : BDEF – 2022

Tableau XV-7 : Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2021 et 2022 dans la région de Fatick

Année	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022
Chiffre d'affaires COMMERCE (En millions de FCFA)	14 547,0	16 052,1	17 673,3	10,3%	10,1%

Source : BDEF – 2022

Tableau XV-8 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2021 et 2022 dans la région de Fatick (En millions de FCFA)

SECTEUR	Année	Charges de personnel	Chiffre d'affaires	Valeur	Excédent Brut d'exploitation
BTP	2021	4,7	47,4	4,9	0,2
	2022	4,9	49,6	5,1	0,2
COMMERCE	2021	195,2	16 052,1	442,4	247,1
	2022	224,3	17 673,3	494,8	270,5
INDUSTRIE	2021	131,7	886,6	203,1	334,8
	2022	127,9	718,7	229,7	357,6
SERVICES	2021	2 206,7	12 117,2	5 486,1	3 279,5
	2022	2 615,6	14 362,6	6 094,3	3 478,7
TOTAL	2021	2 538,3	29 103,4	5 730,3	3 192,1
	2022	2 972,7	32 804,2	6 364,5	3 391,8

Source : BDEF – 2022

Chapitre XVI : AGRICULTURE

XVI.1 Caractéristiques des exploitations

Les caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick pour la campagne 2022/2023 révèlent plusieurs aspects comparés à la moyenne nationale. La taille moyenne des ménages agricoles à Fatick est légèrement inférieure à celle du Sénégal (9,8 contre 10,1). De plus, les ménages agricoles dirigés par une femme à Fatick représentent 7,9 % contre 11,1 % au niveau national, soulignant une plus faible implication des femmes dans la direction des activités agricoles dans cette région. Cette tendance se reflète également dans le faible pourcentage de parcelles à usage agricole dirigées par des femmes (5,3 % à Fatick contre 11,2 % au Sénégal) et un indice d'entrepreneuriat féminin inférieur (5,6 % à Fatick contre 12,6 % au Sénégal), indiquant des opportunités pour renforcer la participation des femmes dans l'agriculture locale. Cette situation pourrait être améliorée par des programmes de soutien et de formation destinés aux femmes pour accroître leur rôle dans ce secteur vital.

La région de Fatick semble présenter moins de défis en termes d'accès à la terre et à l'eau comparée à la moyenne nationale. En effet, 22,3 % des ménages agricoles de Fatick rencontrent des difficultés d'accès à la terre contre 36,7 % au niveau national, et seulement 1,3 % des ménages de Fatick ont des difficultés d'accès à l'eau contre 16,4 % pour l'ensemble du pays. Cependant, les ménages de Fatick éprouvent plus de difficultés à accéder aux équipements agricoles (38,4 % contre 61,4 % au niveau national) et aux financements (71,9 % contre 66,9 %), ce qui pourrait limiter leur capacité à améliorer la productivité agricole.

Ces obstacles soulignent la nécessité de renforcer les infrastructures et les services financiers adaptés aux agriculteurs de la région. Malgré ces défis, une proportion notable des ménages de Fatick utilise des matières organiques (54,5 % contre 36,2 % au niveau national), ce qui pourrait contribuer à la durabilité et à la fertilité des sols, promouvant ainsi une agriculture plus écologique et résiliente.

En termes de pratiques agricoles, les ménages de Fatick montrent une prédominance de l'agriculture pluviale (86 % contre 72 % au niveau national) et une participation plus élevée dans l'arboriculture (23 % contre 12 %). L'élevage est également plus pratiqué à Fatick (95 % contre 91 %).

Les ménages de Fatick disposent en général de meilleures capacités de stockage pour les produits végétaux et animaux comparés à la moyenne nationale, ce qui est crucial pour la sécurité alimentaire et la gestion des récoltes. Par exemple, 75,1 % des ménages de Fatick disposent de capacités de stockage de produits végétaux contre 54,2 % au niveau national. Cette capacité de stockage accrue permet aux ménages de mieux gérer leurs productions et de minimiser les pertes post-récolte, renforçant ainsi leur résilience et leur sécurité économique. Les efforts pour améliorer encore ces capacités, notamment par des investissements dans des infrastructures de stockage modernes, pourraient grandement bénéficier aux agriculteurs de la région en augmentant leur rendement et leur revenu global.

Définitions :

- *Ménage agricole : Un ménage est dit agricole si au moins un de ses membres pratique l'agriculture au sens large (pratique une culture donnée ou entretient une plantation, pratique l'élevage ou la pêche) sans y être salarié*

En savoir plus :

- <http://www.dapsa.gouv.sn> (Enquête Agricole Annuelle – EAA)
- *Rapport EAA, 2022 - 2023*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-1 : Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Fatick en 2022/2023

Indicateurs	Fatick	Senegal
Taille moyenne des ménages agricoles	9.8	10.1
Ménages agricoles dirigé par une Femme (%)	7.9	11.1
Parcelles à usage agricole dirigé par une Femme (%)	5.3	11.2
Parcelles à usage agricole appartenant aux personnes de moins de 34 ans (%)	6.4	15.6
Indice d'entreprenariat féminin dans le secteur agricole (%)	5.6	12.6
Ménages ayant des difficultés d'accès à la terre (%)	22.3	36.7
Ménages ayant des difficultés d'accès à l'eau (%)	1.3	16.4
Ménages ayant des difficultés d'accès à des financements (%)	71.9	66.9
Ménages ayant des difficultés d'accès à des équipements agricoles (%)	38.4	61.4
Ménages ayant utilisé de l'énergie pour l'activité agricole (%)	3.2	6.2
Ménages ayant pratiqué l'irrigation (%)	7.4	9.5
Superficie moyenne des parcelles irriguées par ménage en hectare	1.3	1.3
Ménages ayant pratiqué l'agriculture pluvial (%)	86	72
Ménages ayant pratiqué le maraichage (%)	5	9
Ménages ayant pratiqué l'arboriculture (%)	23	12
Ménages ayant pratiqué l'élevage (%)	95	91
Ménages forestiers (%)	54	40
Ménages ayant pratiqué la pêche (%)	10	2
Superficie moyenne emblavée par ménage en hectare	3	2.7
Nombre moyen de parcelles par ménages	2.6	3.4
Superficie totale des parcelles exploitées en hectare	194726. 3	2045419
Superficie totale utilisée pour la culture de l'arachide en hectare	84467. 6	966386. 5
Superficie totale utilisée pour les céréales en hectare	94228. 5	845901. 6
Superficie totale utilisée pour d'autres cultures en hectare	16030.2	233130. 8
Ménages utilisant des matières organiques (%)	54.5	36.2
Ménages utilisant des matières minérales (%)	23.5	23.4
Ménages utilisant des produits phytosanitaires (%)	8.4	21.5
Ménages qui enregistrent leurs activités dans des carnet ou registres (%)	9.2	7.3
Ménages ayant adhéré à une organisation agricole (%)	11.8	14.5
Ménages disposant de capacité de stockage de produits végétaux ou intrants pour la production végétale (%)	75.1	54.2
Ménages disposant de capacité de stockage de produits animaux ou intrants pour la production animale (%)	62	53.3
Ménages disposant de capacité de stockage de récolte et semences (%)	70.8	48.6
Ménages disposant de capacité de stockage d'intrants, machines et produits transformés pour la production végétale (%)	30.6	17.3
Ménages utilisation des chambres pour stocker des produits végétaux (%)	51.7	32.8
Ménages utilisation des chambres pour stocker des produits animaux (%)	30.1	19.7

Source : Rapport EEA, DAPSA

XVI.2 Production

Les résultats révèlent des variations notables dans la distribution des semences entre les campagnes agricoles 2022/2023 et 2023/2024 dans la région de Fatick. Par exemple, les quantités de semences d'arachide reçues ont augmenté de 12 % au niveau régional, avec une hausse particulièrement marquée à Fatick (+16 %) et Foundiougne (+18 %), tandis que Gossas a enregistré une légère baisse de 2%. Cette augmentation se traduit également par une hausse des ventes correspondantes, indiquant une forte demande et un bon taux de distribution des semences reçues. Par contre, pour le sorgho local, même si les ventes ont diminué de 10 % au niveau régional, la réception a également diminué de 5%, suggérant une certaine baisse de l'intérêt pour cette culture. Ces tendances soulignent la nécessité de surveiller les préférences des agriculteurs et d'ajuster les distributions de semences en conséquence.

De même, une tendance similaire est observée pour la distribution des engrais et fertilisants. L'engrais 6-20-10 a vu une augmentation de 10 % au niveau régional, avec des augmentations notables dans les départements de Fatick (+15 %) et Gossas (+8 %). Cependant, il est important de noter l'augmentation spectaculaire de la réception d'urée à Gossas (+292 %), ce qui pourrait indiquer un changement stratégique ou une réponse à une demande accrue dans cette zone spécifique. Globalement, la disponibilité accrue d'engrais et fertilisants pourrait améliorer la productivité agricole dans la région. Par ailleurs, l'introduction des bio-fertilisants, avec

une réception de 400 tonnes en 2023/2024, montre une orientation vers des pratiques agricoles plus durables. Cette diversification des types de fertilisants disponibles est essentielle pour répondre aux différents besoins des sols et des cultures dans la région.

En outre, les changements dans les superficies cultivées, les rendements et les productions pour diverses cultures vivrières et industrielles mettent en évidence des dynamiques intéressantes. Par exemple, la superficie cultivée en mil a légèrement diminué de 2 % au niveau régional, mais les rendements ont augmenté de 21 %, résultant en une augmentation de la production de 19 %. Pour les cultures industrielles, l'arachide d'huilerie montre une diminution globale de la superficie cultivée (-2 %), mais des variations significatives dans les rendements par département. La production totale a diminué de 7%, principalement en raison des baisses de rendement à Fatick (-15 %) et Foundiougne (-22 %). Ces données soulignent l'importance d'adapter les stratégies agricoles pour maximiser les rendements et les productions malgré les fluctuations des superficies cultivées. En parallèle, les cultures comme le manioc et la pastèque ont montré des variations de rendement et de superficie qui nécessitent une attention particulière pour optimiser leur contribution à l'économie agricole régionale. Une analyse plus approfondie pourrait aider à comprendre les facteurs sous-jacents à ces fluctuations et à développer des interventions ciblées pour stabiliser et augmenter les rendements.

Définitions :

- **Campagne agricole** : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.
- **Production agricole** : La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens. principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes. la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.

En savoir plus :

- Direction régionale de Développement rural (DRDR – Fatick)

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-2 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick

Semences		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Variation (%)
Arachide	Reçu (T)	1148	1335	16%	1055	1037	-2%	2042	2401	18%	4245	4773	12%
	Vendu (T)	1099	1335	21%	1055	1037	-2%	2042	2401	18%	4196	4773	14%
Maïs local	Reçu (T)	99	109	10%		42	-	270	333	23%	369	484	31%
	Vendu (T)	99	109	10%		42	-	270	333	23%	369	484	31%
Sorgho local	Reçu (T)	40	57	43%	14	15	7%	69	45	-35%	123	117	-5%
	Vendu (T)	40	55	38%	14	10.5	-	69	45	-35%	123	110.5	-10%
Riz	Reçu (T)	165	250	52%			-	126	420	233%	291	670	130%
	Vendu (T)	165	250	52%			-	126	420	233%	291	670	130%
Niébé	Reçu (T)	147	170	16%	170	120	-29%	230	161	-30%	547	451	-18%
	Vendu (T)	147	161	10%	170	120	-29%	230	161	-30%	547	442	-19%
Sésame	Reçu (T)	7	-	-		20	-	45	16	-64%	45	43	-4%
	Vendu (T)	7	-	-		20	-	45	16	-64%	45	43	-4%
Manioc	Reçu (ha)	100	-	-	150	300	100%	800	400	-50%	950	800	-16%
	Vendu (ha)	100	-	-	150	300	100%	800	400	-50%	950	800	-16%
Autres spéculations (pastèque)	Reçu (kg)		225	-			-		200	-	0	625	-
	Vendu (kg)		225	-			-		200	-	0	425	-

Tableau XVI-3 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribués dans la région de Fatick

Engrais et autres fertilisants		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	1000	1150	15%	530	575	8%	1455	1565	8%	2985	3290	10%
	Vendu (T)	1000	1124	12%	530	575	8%	1455	1565	8%	2985	3264	9%
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	436	530	22%	213	252	18%	690	690	0%	1339	1472	10%
	Vendu (T)	436	530	22%	213	252	18%	690	690	0%	1339	1472	10%
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	385	420	9%	105	105	0%	975	1125	15%	1465	1650	13%
	Vendu (T)	385	430	12%	105	105	0%	975	1106	13%	1465	1641	12%
Urée	Reçu (T)	445	470	6%	180	705	292%	900	900	0%	1525	2075	36%
	Vendu (T)	445	470	6%	180	635	253%	900	900	0%	1525	2005	31%
Bio-fertilisants	Reçu (T)	0	250		0	60		0	90		0	400	
	Vendu (T)	0	139		0	45		0	74		0	258	
Autres engrais et fertilisants (Phosphate)	Reçu (T)	0	2280		0	0		0	380		0	2660	
	Vendu (T)	0	501		0	0		0	0		0	501	

Tableau XVI-4 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Fatick			Foundiougne			Gossas			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)
Mil	Sup (Ha)	87 006	80 722	-7%	62 731	61 334	-2%	31 584	36 256	15%	181 321	178 312	-2%
	Rdt (Kg/Ha)	863	1 200	39%	1 495	1 560	4%	926	1 200	30%	1 092	1 324	21%
Sorgho	Sup (Ha)	5 393	5 545	3%	4 398	4 761	8%	4 967	5 831	17%	14 758	16 137	9%
	Rdt (Kg/Ha)	800	892	12%	1 050	1 059	1%	755	717	-5%	859	878	2%
Maïs	Sup (Ha)	2 394	4 892	104%	16 169	15 220	-6%	8 764	9 614	10%	27 327	29 726	9%
	Rdt (Kg/Ha)	1 900	2 340	23%	1 850	2 978	61%	979	1 100	12%	1 575	2 242	42%
Riz	Sup (Ha)	3 509	3 506	0%	3 471	3 692	6%	0	0	#DIV/0!	6 980	7 198	3%
	Rdt (Kg/Ha)	1 725	2 500	45%	2 300	2 200	-4%	0	0	#DIV/0!	2 011	2 346	17%

Tableau XVI-5 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
		Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)	Campagne 2022/2023	Campagne 2023/2024	Ecart (%)
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	49 857	59 203	19%	73 672	64 721	-12%	66 278	61 972	-6%	189 808	185396	-2%
	Rdt (Kg/Ha)	1464	1250	-15%	910	1 200	32%	1433	1 300	-9%	1 238	1181	-5%
Manioc	Sup (Ha)	13000	2164	-83%	1110	1501	35%	1501	1110	-26%	4697	4775	2%
	Rdt (Kg/Ha)	7000	10000	43%	9000	980	-89%	9800	10000	2%	11032	9937	-10%
Pastèque	Sup (Ha)	1204	1323	10%	3017	2877	-5%	2877	3017	5%	7098	7216	2%
	Rdt (Kg/Ha)	14500	14000	-3%	14000	12000	-14%	14750	14000	-5%	14389	13203	-8%
Bissap	Sup (Ha)	0	0	0%	0	0	0%	127	0	0%	127	0	0%
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0%	0	0	0%	500	0	0%	500	0	0%
Sésame	Sup (Ha)	1 639	1519	-7%	1 529	557	-64%	557	1529	175%	3 725	3604	-3%
	Rdt (Kg/Ha)	500	500	0%	892	600	-33%	690	537	-22%	689	531	-23%
Niébé	Sup (Ha)	7800	10800	38%	7700	8368	9%	8725	5990	-31%	24225	23014	-5%
	Rdt (Kg/Ha)	820	631	-23%	890	629	-29%	890	785	-12%	867	632	-27%

Source : DRDR Fatick

Chapitre XVII : ÉLEVAGE. SYLVICULTURE ET PECHE

XVII.1 Élevage

L'élevage joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des populations et contribue de manière significative à la lutte contre la pauvreté. Les résultats obtenus à partir des pratiques d'élevage dans la région de Fatick montrent une évolution notable du cheptel, de la production animale et de la mobilité du bétail.

Les données issues des campagnes de vaccination conduites par le Service régional de l'Élevage et des Productions animales de Fatick indiquent une augmentation significative de l'effectif global du cheptel, passant de 8 083 071 animaux en 2022 à 13 305 133 en 2023, soit une hausse de 44 %. Le cheptel est composé à 25,6 % de bétail, réparti comme suit : 34 % d'ovins (304 359 têtes), 30 % de caprins (269 085 têtes), 22,9 % de bovins (205 463 têtes), 1,9 % de porcins (17 011 têtes), 5,2 % d'équins (46 990 têtes), 5,9 % d'asins (52 904 têtes) et 196 têtes de camelins. Les volailles, principalement constituées de poulets traditionnels, accompagnés de quelques dindes, canards et pigeons achetés sur les marchés hebdomadaires, représentent 74,42 % du cheptel total, soit 2 666 868 têtes en 2023. Cette performance s'explique en grande partie par le bon comportement des volailles industrielles.

Au niveau des circonscriptions administratives, le département de Fatick apparaît comme la principale zone d'élevage en 2021, avec 41,6 % du cheptel régional, suivi de Gossas (30,1 %) et Foundiougne (28,3 %).

En 2021, la production d'œufs comestibles est cumulée à 13 305 133 unités. Cette performance

est liée aux améliorations des pratiques d'aviculture intervenues ces dernières années et au dynamisme du secteur privé.

Concernant la production laitière, 152 634 litres ont été enregistrés en 2023, dont 60 % (94 500 litres) proviennent du département de Fatick, marquant une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente.

La production de viande et d'abats contrôlés, concernant les bovins et petits ruminants, a atteint 1 333,11 tonnes en 2023, soit une moyenne de 36,9 kg par tête pour 27 622 animaux abattus. Les bovins représentent 3/4 de la production totale (1 019,69 tonnes), tandis que les petits ruminants comptent pour 1/4 (313,42 tonnes), traduisant une augmentation globale de 5 % par rapport à 2022. Par ailleurs, la production régionale de produits halieutiques s'élève à 1 253,57 tonnes, incluant 724,645 tonnes de produits frais, 181,831 tonnes de produits séchés, 85,85 tonnes de produits fumés et 261,244 tonnes de yettes et autres produits.

L'analyse des mouvements du bétail met en évidence une intensification des déplacements vers d'autres destinations au cours des dernières années. Le solde migratoire est excédentaire pour les bovins (+2 715 têtes), les équins (+477 têtes) et les asins (+1 274 têtes). En revanche, il est déficitaire pour les autres espèces, avec davantage de sorties que d'entrées : ovins (-5 168 têtes), caprins (-3 981 têtes), porcins (-1 161 têtes) et volailles (-1 788 têtes).

Définitions :

- **Cheptel** : Ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une zone.
- **Solde migratoire** : Différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant

En savoir plus :

- Direction régionale de l'Élevage et des Productions animales (DREPA-Fatick)

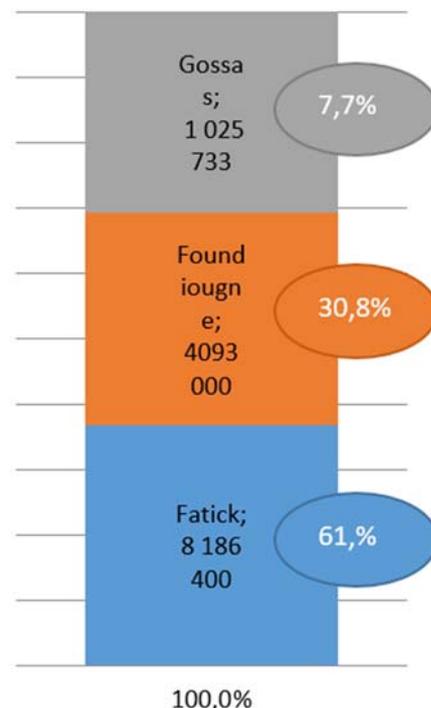
Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-1 : Évolution de l'effectif du cheptel selon l'espèce et la circonscription administrative

Espèce	Années	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Bovins	2022	98 824	70 018	92 622	261 464
	2023	105 430	74 698	98 813	278 941
Ovins	2022	133 212	116 401	159 918	409 531
	2023	168 667	147 382	202 482	518 531
Caprins	2022	145 980	92 887	106 665	345 532
	2023	182 204	115 936	133 134	431 273
Porcins	2022	102 982	11 400	265	114 647
	2023	122 052	13 511	314	135 877
Equins	2022	17 829	44 827	27 507	90 163
	2023	19 137	48 115	29 525	96 778
Asins	2022	9 664	27 808	11 711	49 183
	2023	9 591	27 598	11 622	48 811
Total bétail	2022	508 491	363 341	398 688	1 270 520
	2023	607 081	427 240	475 890	1 510 211
Volailles	2022	948 541	630 093	655 424	2 234 058
	2023	1 110 636	737 768	767 428	2 615 832
Cheptel	2022	1 457 032	993 434	1 054 112	3 504 578
	2023	1 717 717	1 165 008	1 243 318	4 126 043
	Variation	17,9%	17,3%	17,9%	17,7%

Source : DREPA-Fatick

Graphique XVII-1 : Quantité d'œufs produits en 2023 par circonscription administrative



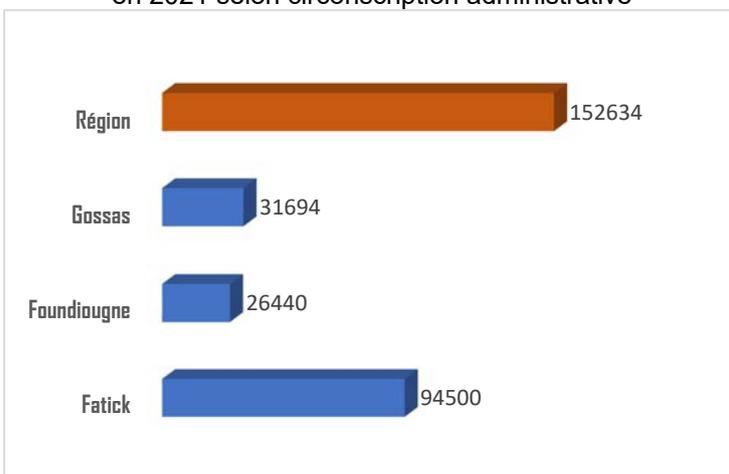
Source : DREPA-Fatick

Tableau XVII-2 : Production animale entre 2022 et 2023

Indicateur	2022	2023	Évolution
Cuir et peaux (tonnes)	26,28	27,59	5,0%
Production de viande (Tonne)	1101,26	1333,11	21,1%
Production de lait (litre)	140143	152634	8,9%
Quantité d'œufs de consommation (unité)	3132459	13305133	324,8%

Source : DREPA-Fatick

Graphique XVII-2 : Répartition de la production laitière (litres) en 2021 selon circonscription administrative



Source : DREPA-Fatick

Tableau XVII-3 : Situation du mouvement de bétail par espèce en 2020 et en 2021

Année	Mouvements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	porcins	volailles
2023	Entrées	10649	22113	10973	2720	3458	16	14702
	Sorties	7934	27281	14954	2243	2184	1177	16490
	Solde	2715	-5168	-3981	477	1274	-1161	-1788

Source : DREPA-Fatick

XVII.2 Sylviculture

La région de Fatick comporte deux types de domaines forestiers : classé et protégé. Foundiougne, avec ses 84 900 ha de forêts, est le plus arboré des trois départements. En comparaison, Gossas et Fatick ont des superficies forestières beaucoup plus réduites. En 2023, la région a subi 63 incendies de brousse affectant 2 449,48 ha, une augmentation alarmante par rapport aux 15 incendies de 2022, dus à divers facteurs comme la recherche de terres agricoles et la sédentarisation des transhumants dans les endroits boisés.

En lien avec la préservation des forêts, il est essentiel de mentionner le rôle crucial des pépinières. Les pépinières sont des endroits où l'on élève des plants avant leur plantation sur les sites à reboiser. On distingue les pépinières en régie, gérées directement par l'administration, des pépinières villageoises, communautaires, individuelles, scolaires, ainsi que celles gérées par des privés ou des ONG. La production de plants se répartit en quatre principales catégories : les espèces forestières, fruitières, fruitières-forestières et ornementales. Le choix des espèces à produire dépend du type de producteur et de la destination des plants. En général, la production en régie se concentre sur les espèces forestières, fruitières-forestières et ornementales, tandis que les producteurs privés et individuels se tournent davantage vers les espèces fruitières et ornementales.

La production de plants dans la région en 2023 a connu une augmentation avec 902 075 plants comparés à 847 631 en 2022, grâce à une plus grande mobilisation des acteurs. Cependant, on note une baisse par rapport à 2021 où 1 925 786 plants avaient été produits. Cela s'explique par une forte diminution des pépinières privées individuelles. Les espèces forestières prédominent avec 81 %, 66 % et 69 % pour respectivement 2021, 2022 et 2023, suivies des espèces fruitières forestières (10,6 %, 17,7 % et

20,6 %), des espèces fruitières (4,8 %, 11,8 % et 7,5 %) et des espèces ornementales (3,4 %, 4,3 % et 2,3 %). Le département de Foundiougne est le plus grand pourvoyeur en production de plants. Les plantations massives sont des reboisements pour la reforestation de zones dépourvues de végétation, tandis que les plantations linéaires concernent les reboisements d'axes routiers, de brise-vents, de haies vives, etc. Parallèlement, les plantations conservatoires et de réhabilitation sont effectuées pour la protection des terres ou la réhabilitation de la mangrove.

En parallèle, les réalisations physiques dans la région montrent une tendance baissière dans les plantations massives et conservatoires/réhabilitations, due à la baisse du nombre de pépinières privées/individuelles mises en place en 2021 par les projets Tree for the Future et Nebeday. Cependant, il y a lieu de noter une augmentation des réalisations en plantations massives et linéaires grâce aux efforts du service et des partenaires dans l'approvisionnement en intrants. Le département de Foundiougne est en tête pour les plantations massives et linéaires, et le département de Fatick pour les plantations conservatoires/réhabilitations.

La région de Fatick abrite une faune abondante et variée, favorisée par la présence de zones humides et de nombreux massifs forestiers, dont le parc national du delta du Saloum (PNDS) et une importante mangrove offrant un habitat sécurisant à la faune. Le nombre de permis de chasse de même que les superficies amodiées ont augmenté en 2022 et 2023 comparé en 2021. Les permis délivrés montrent une forte participation des touristes. Les types de permis délivrés comprennent des permis coutumiers, résidents, et divers types de permis pour les touristes, totalisant 24 en 2021, 178 en 2022 et 168 en 2023.

En savoir plus :

- *Inspection régional des Eaux et Forêts de Fatick (IREF)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-4 : Situation des activités de reboisement en 2022 et en 2023

Année	Départements	Nombre de Pépinières	Productions de plants	Plantations Réhabilitation/ Restauration de mangrove/et Conservatoire (ha)	Plantations Massives (ha)	Superficie Reboisées (ha)	Plantations Linéaires (Km)
2022	Fatick	37	417 531	145.0	144.2	289.2	49.1
	Foundiougne	52	354 771	394.3	225.6	619.9	38.1
	Gossas	14	75 329	12.0	22.9	34.9	9.5
	Région	103	847 631	551.3	392.7	944.0	96.7
2023	Fatick	20	389 736	74.0	415.0	13346.3	46.3
	Foundiougne	40	459 628	202.2	267.5	812.7	84.1
	Gossas	12	52 711	28.5	8.2	357.5	10.3
	Région	72	902 075	304.7	690.7	14516.5	140.7

Source : IREF Fatick

Tableau XVII-5 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce. par circonscription administrative

Espèces	Foundiougne			Gossas			Fatick		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Forestières	560 700	183 450	338 918	18 115	44 128	28 078	204 948	332 293	259 507
Fruitières	29 713	46 167	50 291	4 503	12 410	10 646	12 343	42 190	7 580
Fruitières forestières	52 702	101 770	67 669	3 770	10 456	5 739	46 551	37 923	112 874
Ornementales	12 068	23 384	2 750	3 763	8 335	8 248	17 550	5 125	9 775
Total	655 183	354 771	459 628	30 151	417 531	52 711	281 392	75 329	389 736

Source : IREF Fatick

Tableau XVII-6 : Statistiques sur les permis de chasse au niveau de la région de Fatick

Types de permis	Nombre		
	2021	2022	2023
Permis coutumier	7	18	13
Permis résident	3	23	11
Permis touriste une semaine	7	130	118
Permis touriste deux semaines	2	23	17
Permis touriste un mois	5	7	4
Total	24	178	168

Source : IREF Fatick

Tableau XVII-7 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées. par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Foundiougne	4	7	7	110 265.48	175 265.48	175 265.48
Gossas	0	0	0	0	0	0
Fatick	0	0	0	0	0	0
Région	4	7	7	110 265.48	175 265.48	175 265.48

Source : IREF Fatick

Tableau XVII-8 : Évolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2021		2022		2023	
	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées (ha)	Nb de cas	Superficies brûlées
Foundiougne	20	758.68	11	574.12	52	2432.48
Gossas	7	16.96	0	0	3	6.81
Fatick	16	25.19	4	1.7	8	10.19
Région	43	800.84	15	575.82	63	2449.48

Source : IREF Fatick

XVII.3 Pêche

En 2023, la région de Fatick présente une répartition inégale des infrastructures de pêche entre les départements de Foundiougne et de Fatick. Foundiougne ne dispose d'aucun quai de pêche ou complexe frigorifique, alors que Fatick en possède respectivement deux (2) et un (1). Les fabriques de glace sont partagées de manière égale avec deux (2) unités dans chaque département, totalisant quatre (4) pour la région. Foundiougne se distingue par la présence de quatre sites de transformation modernes, tandis que Fatick n'en a aucun. Les autres infrastructures, telles que le centre de pêche, la quincaillerie maritime et le campement touristique (AGR), sont exclusivement situées à Foundiougne. Cette distribution inégale des infrastructures reflète des priorités et des développements spécifiques à chaque département, avec une concentration d'équipements de transformation et de soutien logistique à Foundiougne.

Par ailleurs, les données montrent une tendance fluctuante du nombre de pirogues et de villages de pêcheurs entre 2021 et 2023. En 2021, la région comptait 74 villages de pêcheurs et 3 070 pirogues. Ce nombre a considérablement augmenté en 2022, atteignant 7 801 pirogues, avant de retomber à 1 866 en 2023. Foundiougne maintient un nombre stable de 53 villages de pêcheurs sur les trois années, tandis que Fatick en a 21. Cependant, le nombre de pirogues dans chaque département a connu des changements significatifs, notamment une forte baisse en 2023.

L'armement de la pêche artisanale dans la région de Fatick a également connu des fluctuations importantes entre 2021 et 2023. Le nombre total d'embarcations a diminué de 11 094 en 2021 à 2 112 en 2023. Cette réduction est particulièrement notable pour les pirogues à moteur, qui ont chuté de 10 184 à 1 894 sur la même période. Les pirogues à voile, bien que représentant une part plus petite de la flotte, ont

également diminué. Les engins de pêche, tels que les filets maillants dérivants et les lignes, ont vu leur nombre varier, avec une augmentation notable des filets dormants.

Par ailleurs, l'analyse des quantités produites montre des variations significatives entre 2022 et 2023. Le département de Foundiougne a enregistré une augmentation globale de 36,3 % de sa production, passant de 8 080 tonnes en 2022 à 11 013 tonnes en 2023. Cette croissance est principalement tirée par une hausse de 216,5 % dans la production de mollusques. En revanche, le département de Fatick a connu une diminution de 7,1 % de sa production totale, passant de 19 144 tonnes en 2022 à 17 788 tonnes en 2023, avec des baisses notables dans toutes les catégories : poissons, mollusques et crustacés. Au niveau régional, la production totale a augmenté de 6,3 %, grâce à une croissance de 63 % dans les mollusques, malgré une baisse de 13,2 % des crustacés.

En 2022, la majorité des produits transformés dans la région de Fatick étaient destinés à l'exportation vers d'autres régions (81,1 %), tandis que seulement 4,9 % étaient consommés localement. L'exportation vers les autres pays de la sous-région représentait une part marginale de 0,5 %, et 14 % des produits étaient réservés à la transformation artisanale. En termes de production artisanale, la consommation locale a légèrement augmenté de 959 tonnes en 2022 à 1 255 tonnes en 2023. Le mareyage a également connu une augmentation significative, passant de 19 968 tonnes en 2022 à 23 556 tonnes en 2023. La transformation artisanale a presque doublé, passant de 2 415 tonnes en 2022 à 3 874 tonnes en 2023.

Enfin, la répartition et l'évolution des infrastructures de pêche, ainsi que la production et la destination des produits, démontrent la complexité et la dynamique du secteur de la pêche artisanale dans la région de Fatick.

En savoir plus :

- *Service régional des Pêches de Fatick*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-9 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative en 2023

Infrastructures	Foundiougne	Fatick	Région
Quais de pêche	0	2	2
Complexes frigorifiques	0	1	1
Fabriques de glace	2	2	4
Marchés modernes aux poissons /Centre de mareyage crevettes	1	0	1
Sites de transformation modernes	4	0	4
Centre de Pêche	1	0	1
Quincaillerie maritime	1	0	1
Campement touristique (AGR)	1	0	1

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Tableau XVII-10 : Nombre de sites et armement selon la circonscription administrative

Année	Département de Foundiougne		Département de Fatick		Région	
	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues	Nombre de villages de pêcheurs	Nombre de pirogues
2021	53	2 020	21	1 050	74	3 070
2022	53	4471	21	3330	74	7801
2023	53	1092	21	774	74	1866

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Tableau XVII-11 : Évolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type. par circonscription administrative

Armement	Foundiougne			Fatick			Région			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
Embarcations locale	Pirogues à moteur	5686	3814	757	4498	3220	544	10184	7034	1301
	Pirogues à voile	773	657	149	137	110	19	910	767	168
	Total embarcations	6459	4471	906	4635	3330	563	11094	7801	1469
Embarcations saisonnières	Pirogues à moteur	965	1195	278	1505	1694	315	2470	2889	593
	Pirogues à voile	100	62	50	0	0	0	100	62	50
	Total embarcations	1065	1267	328	1505	1694	315	2570	2951	643
Ensemble embarcations	Pirogues à moteur	5551	5009	1035	4498	3220	859	10184	7034	1894
	Pirogues à voile	873	719	199	137	110	19	910	767	218
	Total embarcations	6459	4471	1234	4635	3330	878	11094	7801	2112
Engin de pêche	Palangre	2	2	2	0	0	0	2	2	2
	Senne de plage	57	52	59	12	13	18	69	65	77
	Senne tournante	0	0	0	6	5	10	6	5	10
	Filet maillant dérivant	123	121	115	20	15	13	143	146	128
	Filet maillant encerclant	96	91	92	101	120	47	197	211	139
	Filet dormant	30	32	63	170	125	155	200	157	218
	Filet filtrant à crevette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Epervier	21	21	25	15	20	32	36	41	57
	Ligne	62	67	58	150	13	10	212	80	68
	Piège	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total engins de pêche	388	386	414	474	311	285	865	697	699

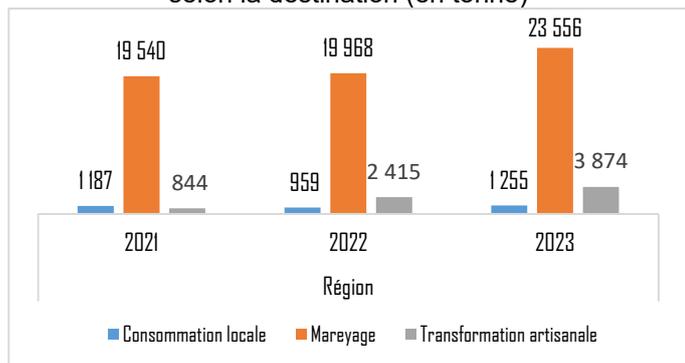
Source : Service régional des Pêches de Fatick

Tableau XVII-12 : Évolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce. par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Poissons (en tonne)	Mollusques (en tonne)	Crustacés(en tonne)	TOTAL(en tonne)
Département de Foundiougne	2022	4944	784	330	8080
	2023	6177	2481	332	11013
	Variation	24.9%	216.5%	0.6%	36.3%
Département de Fatick	2022	15553	1431	138	19144
	2023	14562	1129	74	17788
	Variation	-6.4%	-21.1%	-46.4%	-7.1%
TOTAL	2022	20497	2215	468	25202
	2023	20739	3610	406	26778
	Variation	1.2%	63.0%	-13.2%	6.3%

Source : Service régional des Pêches de Fatick

Graphique XVII-3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination (en tonne)



Source : Service régional des Pêches de Fatick

Graphique XVII-4 : Répartition des produits transformés selon la destination en 2022



Source : Service régional des Pêches de Fatick

XVII.4 Aquaculture

En 2022, la région de Fatick a continué de développer son secteur aquacole avec des infrastructures diversifiées et un engagement communautaire marqué. Le département de Fatick compte 10 fermes piscicoles et une station de production d'alevins. La plupart des infrastructures sont en bâches, reflétant la nature du sol local. Il y a trois fermes en étangs, cinq bassins en béton (dont un sans bêche), une ferme en cage et une ferme ostréicole. En termes d'infrastructures, le département possède 10 cages flottantes, 14 étangs de marnage, 9 étangs en bâches, 38 bassins en béton et un parc ostréicole de 2 000 guirlandes. Toutefois, seules deux des fermes piscicoles sont opérationnelles, tandis que trois sont non fonctionnelles et cinq en construction ou en réhabilitation, principalement en raison de la vétusté des infrastructures et du manque d'aliments.

Le département de Foundiougne, avec ses nombreuses îles et mangroves, se distingue par son activité ostréicole. On y trouve 11 fermes ostréicoles, concentrées principalement à Toubacouta. Pour les fermes piscicoles, Foundiougne compte trois fermes en cages, deux en bassins, deux en enclos et une en étang de marnage, avec trois nouvelles fermes en construction par le Provale CV. Contrairement aux autres départements, celui-ci ne comporte que deux fermes, dont une financée par le projet DRIARS à Téliyargouye et l'autre par Provale CV à Ouadiour. La ferme de Téliyargouye est opérationnelle avec 300 kg d'aliments fournis par l'ANA et les empoissonnements en cours.

Les données montrent une croissance notable de la production aquacole entre 2020 et 2022. En effet, le nombre d'infrastructures est passé de 3 à 8, et la superficie piscicole aménagée a augmenté de 0,05 ha à 0,48 ha, indiquant une expansion et un investissement accrus. La superficie empoissonnée et la quantité de poissons empoissonnés ont également

augmenté, passant respectivement de 0,025 ha à 0,07 ha et de 0,9 tonnes à 1,4 tonnes. La production de poissons récoltés a fait un bond significatif de 0,3 tonnes à 2,3 tonnes, tandis que le prix de vente a augmenté de 1 200 FCFA/kg à 1 500 FCFA/kg. Enfin, la consommation d'aliments pour poissons est passée de 3 à 7 tonnes, montrant un renforcement de l'alimentation.

En 2022, la production aquacole a augmenté de manière significative, passant de 176 tonnes à 229,2 tonnes, soit une hausse de 30,11 %, dépassant largement l'objectif de 200 tonnes fixé pour l'année. Cette croissance résulte des efforts de l'agence et des projets de développement, y compris la mise en place de 13 nouvelles fermes aquacoles, l'acquisition de géniteurs pour renforcer la production d'alevins et une formation accrue des producteurs. En termes d'alevins, la production a augmenté de 450 000 en 2021 à 610 000 en 2022.

L'ostréiculture est également en plein essor, avec 11 parcs ostréicoles et diverses méthodes de production, telles que le captage de naissains sur des cordes et le grossissement dans des pochons. La production en lanterne, bien que prometteuse, est limitée par des contraintes de suivi et le fouling des lanternes. Les huîtres sont principalement gérées par des femmes au sein de GIEs, tandis que la pisciculture est dominée par les hommes.

La commercialisation des produits aquacoles varie selon les espèces et les formes de transformation. Le poisson est majoritairement vendu localement, avec des prix variant de 300 à 1 500 FCFA par kilogramme selon les localités. Les huîtres, vendues sous forme fraîche, transformée ou bouillie, atteignent différents marchés locaux et nationaux, avec des prix moyens de 2 000 à 2 500 FCFA par douzaine pour les huîtres fraîches et 5 000 FCFA par kilogramme pour les huîtres séchées.

En savoir plus :

- *Agence nationale de l'Aquaculture (ANA de Fatick)*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-13 : Répartition des fermes aquacultures dans la région de Fatick en 2022

Départements	Fermes piscicoles
Fatick	10
Foundiougne	18
Gossas	2

Source : ANA Fatick

Tableau XVII-14 : Évolution de la situation de la production aquacole dans la région

Indicateurs	2020	2021	2022
Nombre d'infrastructure empoissonnés	3	4	8
Superficie piscicole totale aménagée (ha)	0.05	0.08	0.48
Superficie totale empoissonnée (ha)	0.025	0.04	0.07
Quantité empoissonnée (Tonne)	0.9	1	1.4
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	0.3	1.2	2.3
Prix de vente du produit (franc/kg)	1200	1500	1500
Aliment local et importé (Tonne)	3	5	7

Source : ANA Fatick

Chapitre XVIII : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XVIII.1 Energie

L'accès à l'électricité est une priorité nationale pour le Sénégal, dont la population croissante entraîne une demande énergétique toujours plus importante. Deux types d'énergies sont utilisés : les énergies non renouvelables et les énergies renouvelables.

Énergies non renouvelables

Ces énergies proviennent principalement du pétrole importé et du gaz. Des centrales thermiques fonctionnant au fuel et au gaz contribuent à une partie de la production d'électricité du pays. La production, le transport et la distribution de l'électricité sont gérés par la société nationale d'électricité.

Énergies renouvelables

Le Sénégal possède un potentiel considérable en énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, la biomasse, l'énergie marémotrice, 700 km de côtes et un ensoleillement presque toute l'année.

Production

L'alimentation en électricité est assurée par la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission englobe la production, principalement assurée par des unités thermiques, ainsi que le transport et la distribution de l'électricité à des coûts abordables pour les clients. À l'échelle nationale, 80 % de l'électricité est produite à partir de produits pétroliers importés (fuel lourd, charbon, gasoil), rendant le pays particulièrement vulnérable aux chocs pétroliers.

Abonnés

En 2023, la région de Fatick comptait 75 825 abonnés à la SENELEC, contre 67 601 en 2022, soit une augmentation de 12,2 %. La majorité de ces clients sont abonnés à l'électricité basse tension, avec 75 749 abonnés en 2023 contre seulement 76 abonnés en moyenne tension. Près de la moitié de ces abonnés (47,9 %) se trouvent dans le département de Fatick, suivi par le département de Foundiougne (41,8 %).

Consommation

La consommation d'énergie électrique dans la région de Fatick a atteint 79 608 410 kilowattheures (Kwh) en 2023, marquant une hausse de 16,6 % par rapport à 2022. Cependant, la consommation moyenne par abonné a légèrement diminué, passant de 1 010 Kwh en 2022 à 1 050 Kwh en 2023. La consommation des abonnés en basse tension s'élève à 71 541 020 Kwh (89,9 %), tandis que celle des abonnés en moyenne tension est de 8 067 390 Kwh (10,1 %).

Répartition spatiale

Le département de Fatick est le plus grand consommateur d'électricité de la région avec 42 537 668 Kwh consommés en 2023, soit 53,4 %. Il est suivi de près par le département de Foundiougne avec une part de 35,9 %. Cette forte consommation s'explique par la densité de population et la concentration des administrations et des entreprises dans ces deux départements.

Définitions :

- **Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire. combustibles fossiles ou renouvelables. géothermie. hydraulique. énergie éolienne. photovoltaïque. etc.).

En savoir plus :

- SENELEC FATICK

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-1 : Évolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Basse tension (BT)	Moyenne Tension (MT)	Haute Tension (HT)	Total
Département De Foundiougne	2022	29099	38	-	29137
	2023	31651	36	-	31687
	Variation %	0.08770061	-0.05263158	-	0.08751759
Département De Gossas	2022	6962	9	-	6971
	2023	7784	9	-	7793
	Variation %	0.11806952	0	-	0.11791709
Département De Fatick	2022	31461	32	-	31493
	2023	36314	31	-	36345
	Variation %	0.15425447	-0.03125	-	0.15406598
Région	2022	67522	79	-	67601
	2023	75749	76	-	75825
	Variation %	0.12184177	-0.03797468	-	0.12165501

Source : SENELEC Fatick

Tableau XVIII-2 : Évolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw/h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Département De Foundiougne	2022	22 003 603	3 195 649	-	25 199 252
	2023	25 263 283	3 355 437	-	28 618 720
	Variation %	0.148143011	0.050001737	-	0.135697202
Département De Gossas	2022	6 876 762	377 484	-	7 254 246
	2023	8 013 719	438 304	-	8 452 023
	Variation %	0.16533319	0.16119412	-	0.165113921
Département De Fatick	2022	32 207 862	3 591 272	-	35 799 134
	2023	38 264 019	4 273 649	-	42 537 668
	Variation %	0.188033499	0.190009835	-	0.18823176
Région	2022	61 088 227	7 164 405	-	68 252 632
	2023	71 541 020	8 067 390	-	79 608 410
	Variation %	0.171109779	0.126037682	-	0.166378609

Source : SENELEC Fatick

XVIII.2 Mines et carrières

Dans la région de Fatick, l'exploitation des ressources minières se concentre principalement sur la latérite et le sable, réparties sur trois sites d'exploitation : une carrière publique de latérite à Némabah et deux carrières privées temporaires de sable à Keur Martin et Nghaye. Ces activités font face à des défis considérables, notamment l'absence de régularisation pour certaines carrières, l'opposition des communautés locales, et des difficultés d'accessibilité qui contraignent les entreprises de la région à dépendre d'autres zones pour leur approvisionnement (comme Diourbel et Kaolack). Malgré ces obstacles, le secteur minier contribue de manière significative aux recettes publiques à travers les redevances issues de l'exploitation de ces ressources. Cette section présente une analyse des données de collecte des redevances minières pour l'année 2022, en examinant les tendances trimestrielles, les contributions par type de ressource et par zone géographique, ainsi que les variations par rapport à l'année précédente.

En 2022, les redevances totales perçues s'élèvent à 22 175 000 FCFA, dont 200 000 FCFA en droits fixes d'entrée et le reste en redevances minières. Les données trimestrielles montrent une collecte plus intensive durant le dernier trimestre, avec une production minière et des montants de redevances particulièrement élevés (19 650 m³, soit 7 695 000 FCFA de redevances), probablement en raison de cycles de production plus soutenus ou de conditions climatiques favorables. Ces montants varient significativement, avec des similitudes entre les

premier et deuxième trimestres, tandis que le troisième trimestre enregistre les montants les plus faibles, soit 3 110 000 FCFA de redevances pour une production de 9 700 tonnes, influencés par la saisonnalité et les cycles d'exploitation.

La production totale pour 2022 atteint 59 250 tonnes, dont 47 250 tonnes de sable et 12 000 tonnes de latérite. En termes de redevances, le sable représente une part majeure, contribuant à hauteur de 16 175 000 FCFA, soit 73 % des redevances, tandis que la latérite génère 6 000 000 FCFA. Cette domination du sable souligne son importance dans le secteur minier local et son rôle central dans les recettes publiques. Sur le plan géographique, le département de Fatick est le plus grand contributeur, générant 62,7 % des redevances, suivi par le département de Gossas, avec 28,3 %. Le département de Foundiougne affiche une contribution moindre (9 %), probablement en raison du refus de l'exploitation de la carrière de Némabah par la population et les contraintes géographiques (elle se situe à cent kilomètres de Fatick) ou économiques limitant la production.

En comparant les résultats de 2022 avec ceux de 2021, on observe une augmentation globale des redevances de 88 %, dont une hausse de 158 % pour les redevances minières et une diminution de 50 % pour les droits d'entrée fixes. Cette hausse est principalement due à l'augmentation de la production de sable et de latérite, passant de 24 070 tonnes en 2021 à 59 250 tonnes en 2022, illustrant une intensification significative de l'exploitation.

En savoir plus :

- *Service des Mines et de la Géologie*

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-3 : Production de sable et de latérite par département (m3)

Département	Production Sable (m3)	Production latérite (m3)	Ensemble (m3)
FATICK	39700	2000	41700
FOUNDIOUGNE	-	4000	4000
GOSSAS	7550	6000	13550
Total	47250	12000	59250

Source : service des mines et de la géologie

Tableau XVIII-4 : Redevances de sable et latérite (en FCFA)

Département	Redevance sable	Redevance latérite	Redevance
FATICK	12910000	1000000	13910000
FOUNDIOUGNE	-	2000000	2000000
GOSSAS	3265000	3000000	6265000
Total	16175000	6000000	22175000

Source : service des mines et de la géologie

Tableau XVIII-5 : Redevances sable et de latérite (en FCFA)

Département	Redevance sable (CFA)	Redevance latérite(CFA)	Redevance (FCFA)
FATICK	12910000	1000000	13910000
FOUNDIOUGNE	-	2000000	2000000
GOSSAS	3265000	3000000	6265000
Total	16175000	6000000	22175000

Source : service des mines et de la géologie

Tableau XVIII-6 : Evolution de la production et de la redevance entre 2021 et 2022

Indicateur	2021	2022	Variation
Quantité de sable (m³)	21070	47250	124,25%
Redevance sable (CFA)	2955000	14175000	379,70%
Quantité de latérite (m³)	3000	12000	300,00%
Redevance latérite (CFA)	7700000	6000000	-22,08%

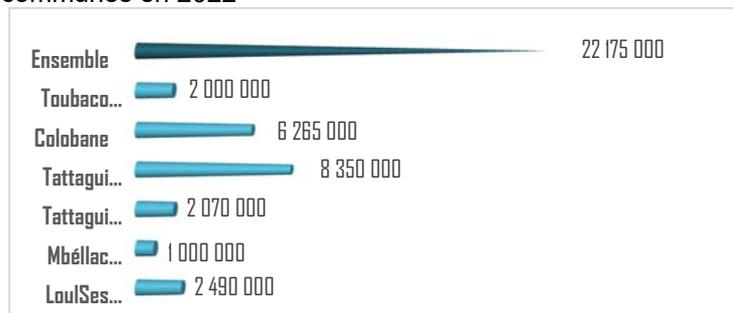
Source : service des mines et de la géologie

Tableau XVIII-7 : Évolution des recettes par nature

Nature recette	An 2021	An 2022	variation
RM	7 821 000	20 175 000	158%
DFE	4 000 000	2 000 000	-50%
Total	11 821 000	22 175 000	88%

Source : service des mines et de la géologie

Graphique XVIII-1 : Répartition des redevances par communes en 2022



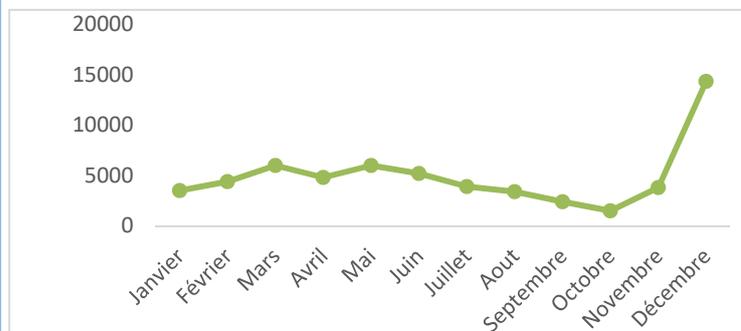
Source : service des mines et de la géologie

Graphique XVIII-2 : Répartition des redevances par département en 2022



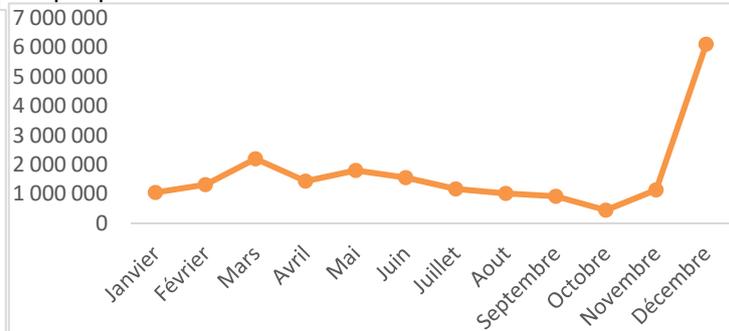
Source : service des mines et de la géologie

Graphique XVIII-3 : Evolution de la production des ressources minières en 2022



Source : service des mines et de la géologie

Graphique XVIII-4: Evolution des redevances minières en 2022



Source : service des mines et de la géologie

Chapitre XIX : SERVICES

XIX.1 Transport

Le transport englobe le déplacement d'objets, de marchandises ou de personnes (humains ou animaux) d'un lieu à un autre. Il existe plusieurs modes de transport, tels que le transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et aérien. Le secteur des transports joue un rôle important dans le développement économique et social d'un pays, à condition qu'il soit soutenu par des politiques et des ressources adéquates. En effet, il offre de nombreux avantages pour stimuler la croissance économique, contribuer à la lutte contre le changement climatique et faciliter l'accès des populations aux services essentiels.

Cette section se concentrera spécifiquement sur le transport routier, principal mode de transport dans la région de Fatick. Nous examinerons l'état des routes nationales traversant la région, ainsi que celles régionales, départementales, la voirie urbaine et les routes non classées. De plus, nous aborderons la situation du parc automobile.

Parc automobile : En 2022, le parc automobile de la région de Fatick comptait 412 véhicules, contre 559 en 2023, soit une augmentation de 35,68 %. La répartition du parc selon le type de véhicule en

2023 montre une prédominance des voitures particulières, qui représentent 44,72 %. Les camionnettes (9,48 %), les autocars (8,41 %), les taxis interurbains (8,41 %) et les camions (8,23 %) sont également bien représentés. Les autres types de véhicules, tels que les tracteurs, semi-remorques, deux-roues, tricycles et taxis urbains, occupent chacun une part inférieure à 8 %.

Le parc automobile immatriculé dans la région comptait 571 véhicules en 2023, dont la majorité est relativement ancienne (79,7 % ont plus de 10 ans). Le nombre de nouvelles immatriculations a connu une progression constante depuis 2021, avec 84 véhicules immatriculés, 100 en 2022 et 169 en 2023, touchant tous les types de véhicules.

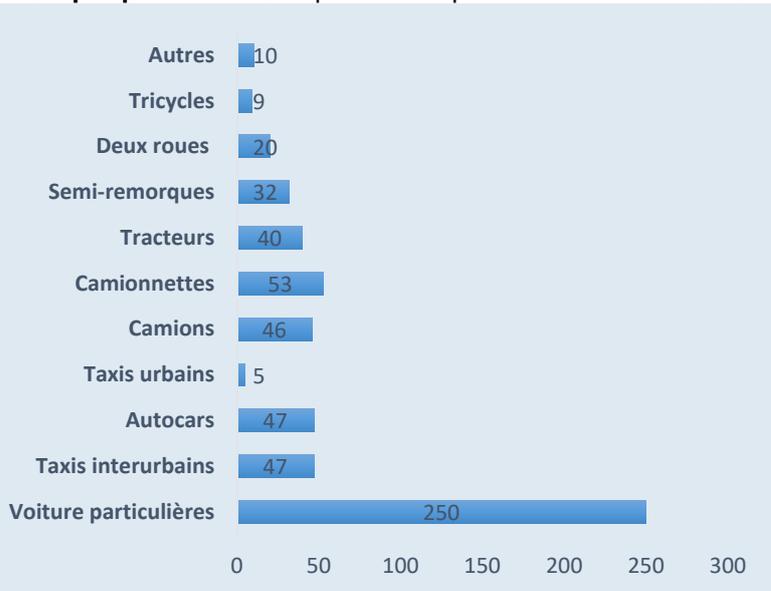
Par ailleurs, 511 opérations sans attribution de numéro ont été enregistrées, principalement des mutations (390), suivies des renouvellements (78) et des duplicatas (43). En 2023, 642 candidats ont passé l'examen du code de la route, avec 542 admis, soit un taux de réussite de 84,42 %.

En savoir plus :

- *AGEROUTE*
- *Service des Mines*

Tableaux et Graphiques

Graphique XIX-1 : Composition du parc automobile en 2023



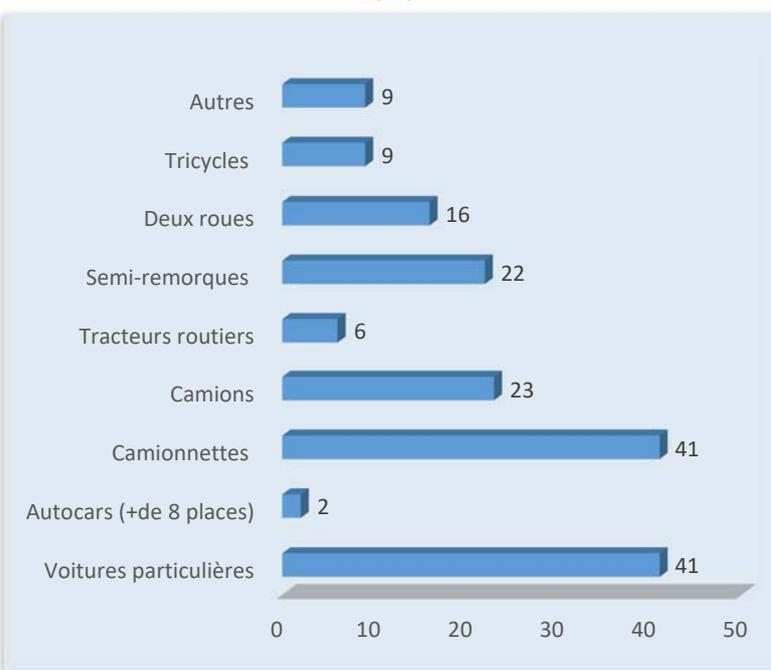
Source : Service des Mines

Tableau XIX-1 : Répartition du parc automobile selon l'âge

Type de véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans
Voitures particulières	16	28	199
Taxis interurbains			47
Taxis urbains			47
Autocars (+ de 8 places)			05
Camionnettes	09	18	46
Camions			26
Tracteurs routiers			34
Semi-remorques		02	32
Deux roues (motoc)	16	04	00
Tricycles	09		09
Autres	10		10

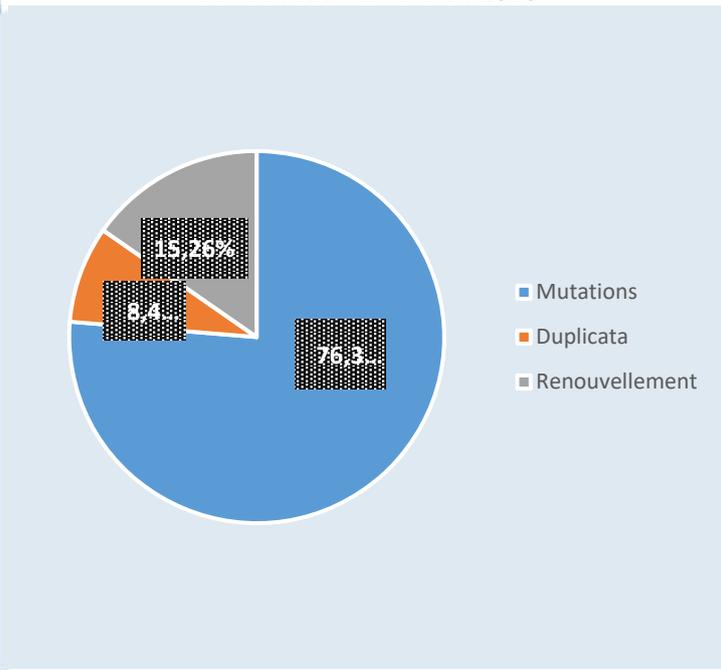
Source : Service des Mines

Graphique XIX-2 : Situation des nouvelles immatriculations en 2023



Source : Service des Mines

Graphique XIX-3 : Situation des opérations sans attribution de nouveau numéro en 2023



Source : Service des Mines

XIX.2 Tourisme

La région de Fatick possède un patrimoine naturel, culturel et historique riche qui rivalise avec les grandes destinations touristiques du pays. Ce potentiel permet au tourisme d'être l'un des secteurs les plus dynamiques de la région. Parmi ses atouts, on trouve de nombreux cours d'eau, des aires marines protégées comme le Parc National du Delta du Saloum, les aires marines du Gandoul, de Sangomar et de Bamboung, ainsi que des réserves naturelles communautaires et privées telles que la réserve naturelle communautaire de Palmarin et la réserve de Fathala. La diversité culturelle de la région est également remarquable, tout comme ses reconnaissances internationales : le Delta du Saloum est classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar et membre du Club des Plus Belles Baies du Monde. Le XOOY est inscrit au patrimoine culturel immatériel mondial. De plus, la région offre divers produits touristiques.

Le tourisme balnéaire : encore peu développé, il est pratiqué à Palmarin, Ndangane, Dionewar, Foundiougne et Toubacouta, mettant en avant le soleil, le climat et les plages.

La pêche sportive : l'une des activités principales des établissements touristiques à Ndangane, Djiffère, Foundiougne, Sokone et Toubacouta.

La chasse sportive est développée dans la région, qui possède une faune riche et variée avec six zones aménagées situées dans le département de Foundiougne. Cette activité se pratique dans les zones des Palétuviers, du Relais du Saloum, du Caïman, des Barracudas, du Goliath et du Niombato II.

Le tourisme de découverte profite du riche patrimoine historique de la région, notamment la royauté du Sine, et de ses potentialités écotouristiques, comme les îles du Saloum.

L'écotourisme est défini comme des voyages permettant de comprendre et

Définitions :

- **Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

- Service régional du Tourisme de Fatick

d'interpréter l'histoire culturelle et naturelle tout en préservant l'intégrité des écosystèmes. Il génère des retombées économiques pour les collectivités territoriales, encourageant ainsi la protection des ressources naturelles et les pratiques de développement durable du tourisme.

En 2023, la région de Fatick compte 124 établissements d'hébergement répartis presque équitablement entre les départements de Fatick (54,8 %) et Foundiougne (45,2 %). Ces établissements offrent un total de 1 721 chambres (soit en moyenne 14 par établissement) et 2 578 lits. Les structures d'accueil touristiques ont augmenté de 11,7 % par rapport à 2022, soit 13 établissements de plus. Cette augmentation concerne principalement les hôtels (+4), les campements touristiques (+4), les campements de chasse (+1), les résidences (+3) et les gîtes (+1).

Cependant, il faut signaler que le tourisme est l'un des secteurs les plus impactés par la pandémie du coronavirus suite aux restrictions liées au voyage. En effet, les affres de la pandémie du COVID-19 ont conduit à la fermeture de certains établissements d'hébergement touristique.

Les établissements d'hébergement se répartissent comme suit : 25 hôtels (20,2 %), 30 auberges (24,2 %), 61 campements touristiques (49,2 %), 2 campements de chasse (1,6 %), 3 résidences (2,4 %), 2 gîtes (1,6 %) et 1 centre d'accueil (0,8 %). Les campements touristiques sont donc les plus nombreux dans la région, mais la capacité d'accueil des hôtels est plus élevée, avec en moyenne 20 chambres et 43 lits par hôtel.

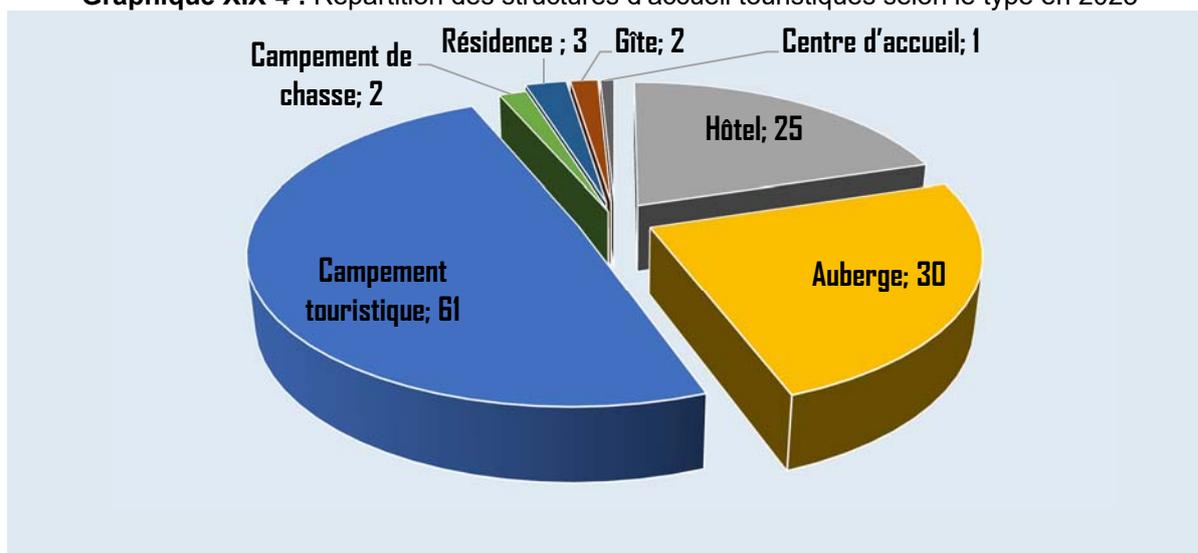
Tableaux et Graphiques

Tableau XIX-2 : Évolution du nombre de réceptifs, chambres et lits par circonscription administrative

Réceptifs		Foundiougne			Fatick			Région		
		2022	2023	variation	2022	2023	Variation	2022	2023	Variation
Hôtel	Réceptifs	9	9	0.0%	15	16	6.7%	21	25	19.0%
	Chambres	222	239	7.7%	221	274	24.0%	443	513	15.8%
	Lits	501	547	9.2%	420	543	29.3%	921	1090	18.3%
Auberge	Réceptifs	15	14	-6.7%	15	16	6.7%	30	30	0.0%
	Chambres	88	90	2.3%	60	57	-5.0%	227	147	-35.2%
	Lits	148	164	10.8%	112	117	4.5%	260	281	8.1%
Campement touristique	Réceptifs	26	29	11.5%	31	32	3.2%	57	61	7.0%
	Chambres	241	232	-3.7%	255	260	2.0%	496	492	-0.8%
	Lits	482	466	-3.3%	544	563	3.5%	1026	1029	0.3%
Campement de chasse	Réceptifs	1	2	100.0%	0	0	-	1	2	100.0%
	Chambres	26	34	30.8%	0	0	-	26	34	30.8%
	Lits	70	86	22.9%	0	0	-	70	86	22.9%
Résidence	Réceptifs	0	0	-	0	3	-	0	3	-
	Chambres	0	0	-	0	14	-	0	14	-
	Lits	0	0	-	0	34	-	0	34	-
Gîte	Réceptifs	0	1	-	1	1	-	1	2	100%
	Chambres	0	6	-	4	4	0.0%	4	10	150%
	Lits	0	12	-	6	6	0.0%	6	18	200%
Centre d'accueil	Réceptifs	1	1	0.0%	0	0	-	1	1	0%
	Chambres	20	20	0.0%	0	0	-	20	20	0%
	Lits	40	40	0.0%	0	0	-	40	40	0%
Total	Réceptifs	52	56	7.7%	62	68	9.7%	111	124	11.7%
	Chambres	597	621	4.0%	540	609	12.8%	1216	1230	1.2%
	Lits	740	768	3.8%	662	720	8.8%	1402	1488	6.1%

Source : Service régional du Tourisme de Fatick

Graphique XIX-4 : Répartition des structures d'accueil touristiques selon le type en 2023



Source : Service régional du Tourisme de Fatick

XIX.3 Artisanat

L'artisanat est l'un des secteurs clés de l'économie du pays, représentant le plus grand nombre d'entreprises et offrant de nombreuses opportunités d'emplois et de création de richesses, contribuant ainsi au renforcement du Produit intérieur brut (PIB). L'activité artisanale est exercée par une personne physique (artisan) ou une entreprise artisanale (constituée sous forme de société), employant pas plus de 10 salariés et faisant partie d'une liste définie par décret. Sous l'administration de la Chambre des métiers, cette activité se développe principalement autour des villages artisanaux, qui attirent les touristes et jouent un rôle crucial dans l'exposition et la promotion des produits artisanaux.

Depuis 2006, la région de Fatick possède un seul village artisanal situé dans la commune de Fatick. Le nombre d'artisans inscrits y atteint 14 565 en 2023, marquant une hausse de 5,6 %

par rapport à 2022. Cela représente un grand progrès dans l'obtention des cartes professionnelles, surtout dans les départements de Foundiougne et Gossas. La majorité des artisans se trouve dans le département de Fatick (53,1 %), tandis que Foundiougne et Gossas en regroupent respectivement 29,1 % et 17,8 %. En 2023, on compte également 224 GIE (Groupements d'Intérêt Économique), dont 55,4 % sont localisés dans le département de Fatick, 41,1 % dans celui de Foundiougne, et 3,6 % dans celui de Gossas.

L'activité artisanale se divise en trois catégories : l'artisanat de production, l'artisanat d'art et l'artisanat de service. Dans la région de Fatick, au sein des entreprises individuelles, l'artisanat de production est prédominant, avec 9 144 artisans en 2023, soit 62,8 %. L'artisanat de service représente 19,1 % et l'artisanat d'art 18,1 %.

En savoir plus :

- *Chambre des Métiers Fatick*

Tableau XIX-3 : Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique. par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			GIE			Total		
		2022	2023	Variation	2022	2023	variation	2022	2023	Variation
Foundiougne	Production	2551	2787	9.3%	81	83	2.5%	2632	2870	9.0%
	Service	767	804	4.8%	6	6	0.0%	773	810	4.8%
	Art	547	550	0.5%	3	3	0.0%	550	553	0.5%
Gossas	Production	1673	1689	1.0%	8	8	0.0%	1681	1697	1.0%
	Service	543	548	0.9%	0	0		543	548	0.9%
	Art	349	350	0.3%	0	0		349	350	0.3%
Fatick	Production	4390	4466	1.7%	105	111	5.7%	4495	4577	1.8%
	Service	1375	1417	3.1%	8	8	0.0%	1383	1425	3.0%
	Art	1726	1730	0.2%	5	5	0.0%	1731	1735	0.2%
Région	Production	7391	8942	21.0%	194	202	4.1%	7585	9144	20.6%
	Service	2685	2769	3.1%	14	14	0.0%	2699	2783	3.1%
	Art	2622	2630	0.3%	8	8	0.0%	2630	2638	0.3%
Total		13921	14341	3.0%	216	224	3.7%	14137	14565	3.0%

Source : *Chambre des Métiers Fatick*

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XX : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Branche d'activités

Selon la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), une branche d'activité se compose d'un groupe d'établissements engagés dans les mêmes types d'activité ou dans des types similaires. Elle regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou produisent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. La nomenclature utilisée dans le RGE est la Nomenclature d'Activités des États Membres de l'AFRISTAT (NAEMA). Ainsi, dix (10) branches ont été définies à savoir :

1. Agriculture, élevages pêche
2. Industries alimentaires
3. Industries textiles
4. Autres Industries
5. Bâtiments et Travaux Publiques
6. Commerce
7. Transport et télécommunications
8. Hôtels, bars et restaurants
9. Services fournis aux entreprises
10. Services personnels, divers

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.*

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage

est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Émigration : Les émigrations concernent les sorties du territoire national vers l'étranger. Les émigrations ne concernent que les sorties du ménage (vers l'étranger) de six mois et plus. Il s'agit de l'émigration au cours des 5 dernières années.

Entrepreneur : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :

- 30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ;
- 20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et assimilées ;
- 10 000 000 CFA pour les prestations de services.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privés de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Grande Entreprise : Est considérée comme grande entreprise toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est

supérieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité, selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert- Comptable agréé.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Immigration durée de vie : L'immigration internationale durée de vie désigne les arrivées sur le territoire national de personnes nées à l'étranger, qu'elles soient de nationalité sénégalaise ou étrangère.

Indice de rétention de la migration : L'indice de rétention est la proportion de non migrants parmi la population dans une unité administrative considérée.

Indice de sortie de la migration : L'indice de sortie est la proportion des sorties parmi la population dans une unité administrative considérée en début de période.

Indice d'entrée : L'indice d'entrée est la proportion des entrées par rapport à la population totale de l'unité administrative considérée en début de période.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.*

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes

est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Migrations internes : Les migrations internes, ou migrations intérieures sont celles dont le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent tous les deux compris à l'intérieur du territoire.

Migration durée de vie : La migration durée de vie survient lorsque le lieu de résidence actuel du migrant est différent du lieu de naissance. Dans le cadre de ce chapitre, le lieu de naissance et le lieu de résidence sont ramenés à la région /département.

Moyenne Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert-Comptable agréé ;

Population : le mot population peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'univers. On emploie plus communément le mot population pour désigner l'ensemble des habitants d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire, population mariable*), auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une sous-population.

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précèdent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous *contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*

Population pénale : *C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.*

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi

les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Petite Entreprise : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations... ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aiguës, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.*

Programme Élargi de Vaccination (PEV)

Le programme élargi de vaccination du Sénégal vise actuellement à protéger contre treize maladies : la Tuberculose, la Poliomyélite, la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B, les infections à Haemophilus influenza b, la Rougeole, la Rubéole, les diarrhées à Rota virus, les Infections à pneumocoques, la Fièvre Jaune et le cancer du col de l'utérus. Il a pour objectif :

- Atteindre au moins une CV de 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau national
- Vacciner au moins 90% des enfants de 0 à 23 mois pour tous les antigènes au niveau de chaque District
- Vacciner au moins 90% des Femmes enceintes au VAT2 et plus
- Vacciner au moins 90% des Filles âgées de 9ans contre le virus du papillome humain au niveau de chaque District

Programme de lutte contre la tuberculose

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050.

Les objectifs intermédiaires d'ici 2025 sont les suivants :

- Réduire de 75% le nombre de décès par la TB (par rapport à 2015)
- Réduire de 50% le taux d'incidence de la TB (<55/100,000 personnes)
- Faire en sorte que plus aucune famille ne supporte de coûts catastrophiques liés à la TB

Programme de lutte contre le VIH/sida

Le gouvernement du Sénégal a depuis 1986, déployé d'importants efforts dans la riposte au sida. Ces efforts soutenus par les secteurs de développement, les acteurs communautaires et les partenaires au développement, ont permis de faire reculer la pandémie dans notre pays. Aujourd'hui le Sénégal a adopté des stratégies ambitieuses pour sa politique de développement déclinées dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce nouveau plan stratégique proposé par le Conseil National de Lutte contre le Sida a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030.

Les objectifs spécifiques sont :

- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA à connaître leur statut sérologique ;
- Mettre 90 % des personnes infectées et dépistées au VIH/SIDA sous traitement anti rétroviral ;
- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA recevant un traitement antirétroviral à avoir une charge virale durablement indétectable ;
- Assurer la rétention des patients sous ARV dans la prise en charge ;
- Assurer le diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.

Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts

Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Solde migratoire : Le solde migratoire appelé aussi bilan migratoire est la différence entre les entrées et les sorties de migrants dans une unité administrative. Ce solde est positif lorsque les entrées enregistrées sont supérieures aux sorties. Il est négatif dans le cas contraire.

Surveillance des maladies à potentiel épidémique

La région de Fatick, en plus d'être un carrefour, est aussi traversée par le corridor Dakar Bamako. Il s'y ajoute la présence des îles du Saloum et les frontières terrestres et fluvio-maritimes avec la République de Gambie. Ce qui constitue un véritable potentiel de développement socio-économique mais aussi une situation de vulnérabilité par rapport à la propagation des épidémies. C'est pourquoi, la surveillance épidémiologique des maladies ou événements de santé publique constitue un défi permanent.

La surveillance épidémiologique vise à contribuer :

- à l'éradication de la poliomyélite ;
- au maintien de l'élimination du tétanos maternel et néonatal ;
- à l'élimination de la rougeole et du syndrome de rubéole congénital.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : *C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.*

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : *C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.*

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Très petite Entreprise : toute personne hors entreprenant physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnerabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXI : INDEX MOTS CLES

Activités postales		103
Agriculture.....		113
ANSD		13
Aquaculture.....		123
Artisanat.....		133
Assainissement.....		59
CEC		70
Chômage		48
Climat.....		33
Collectivités territoriales	105,	138
Culture	59, 89, 137,	139
Culture		89
Densité.....	16, 23, 138,	144
Département	137,	141
Eau	59, 137,	142
Eau		57
Education		82
Electricité		126
Élevage	119,	137
Élevage		140
Emploi	41, 46, 140, 141,	144
Energie	126,	138
Erosion Côtière		30
Établissements pénitentiaires		73
Fatick		16
Fécondité		25
Feux de brousse		30
Finance		101
Formelles		109
Hydraulique.....	126,	138
Informel		109
Insécurité alimentaire.....	139,	145
Jeunesse		91
Kaolack	22,	62
Marchés		96
Ménage agricole		140
Ménages	46, 70, 115, 137, 138,	139
Ménages agricoles.....		114
Migration		25
Mortalité	21, 26, 138, 141,	142
Mortalité		25
NINEA		109
Parc automobile		129
Patrimoine culturel	89,	139
Patrimoine forestier.....		30
Pauvreté		52
Pêche.....		123
Pluviométrie		33
PNBSF		70
Population	16, 21, 23, 26, 37, 41, 138, 140, 141, 142,	144
Population active		39
Population en âge de travailler		37
Population en emploi		41
Poste.....	103,	139
Prix à la consommation		98
Projections démographiques		24
Rapport de masculinité	21,	142
Ratio de dépendance démographique.....	21,	142
Reboisement.....		30
Recettes.....	105,	143
Région	115,	137
Réseau routier		129
Ressources fauniques	30,	143

Ressources forestières	143
RNU	70
Santé	77
Sécurité alimentaire	143
Sénégal..... 37, 137, 140,	141
SESR	13
Sport	91
Statistiques	16
Sylviculture	121
Taux d'urbanisation	23
Température	33
Territoire	16, 28
Tourisme	131
Tourisme	131
Transport	129, 138
Travail familial	46
Vulnérable.....	61

Annexe 1 : (Tableau XXI-1) Évolution des indicateurs VIH/sida

Indicateurs	Année	DIAKHAD	DIOFIOR	FATICK	FGNE	BOSSAS	NIAKHAR	PASSY	SOKONE	Région
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	2022	2320	1618	3044	1130	2875	1551	2561	5671	20 770
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes séropositives	2022	0	1	1	0	1	0	2	6	11
	2023	3	1	2	3	0	2	3	1	15
Nombre de femmes enceintes vues en CPN pour la première fois au niveau du site	2022	2320	1618	3044	1137	2875	1551	2615	5734	20 894
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	2022	2320	1618	3044	1137	2875	1551	2599	5734	20 878
	2023	1564	1773	716	244	663	1880	1567	2571	10409
Nombre de femmes enceintes infectées par le VIH bénéficiant d'une prophylaxie ARV pour réduire la transmission mère enfant du VIH	2022	4	5	4	1	5	2	4	22	47
	2023	5	1	5	7	2	6	7	3	37
Nombre de personnes testées pour le VIH	2022	2553	2870	5817	1690	3178	1631	2363	7663	27 765
	2023	1972	2362	716	595	1016	1880	1771	4764	15076
Nombre de programmes VIH/SIDA diffusés à travers les médias (TV, radios, presses écrites)	2022	0	0	0	0	24	0	0	0	24
	2023	ND	ND	ND	0	ND	ND	ND	ND	0
Nombre de structures appuyées en réactifs, consommables et équipements pour le diagnostic et le suivi des patients infectés par le VIH	2022	1	1	2	2	1	1	1	1	10
	2023	1	1	2	2	1	1	1	1	10
Nombre de patients VIH diagnostiqué et suivi pour TB qui ont débuté ou qui continuent un traitement ARV au cours ou à la suite d'un traitement antituberculeux	2022	0	3	2	2	3	0	1	4	15
	2023	0	ND	2	2	ND	1	ND	2	7
Nombre de personnes avec une infection VIH au stade avancé qui reçoivent une combinaison d'ARV	2022	30	136	189	114	124	29	104	339	1065
	2023	42	150	189	115	133	34	97	305	1065
Nombre de nouveaux cas de décès	2022	1	2	19	4	2	1	0	18	47
	2023	1	5	4	3	2	3	4	9	31
Nombre de cas de perdus de vue	2022	0	0	9	2	8	6	8	20	53
	2023	0	7	11	10	5	1	12	60	106

Source : Région médicale

Annexe 2 : (Tableau XXI-2) Maladies transmissibles

Indicateurs	Réalizations			Cibles	Écarts	
	2022	2023	2023		Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Pourcentage de PVVIH mises sous traitement antirétroviral	87%	84%	95%	-3%	-12%	
Pourcentage de PVVIH ayant une charge virale indétectable	20%	23%	95%	3%	-72%	
Taux de succès au traitement des nouveaux cas de TB à bascilloscopie positive	90%	97%	85%	7%	12%	
Taux de prévalence du paludisme	1,53‰	0,49‰	< 5‰	+1,13 ‰	-4,6 ‰	
Taux de mortalité liée au paludisme	1%	0%	ND	-1%	ND	

Source : Région médicale

Annexe 3 : (Tableau XXI-3) Médicaments et produits traceurs

Indicateurs	Réalizations		Cibles	Écarts	
	2022	2023		Réalisation (2023-2022)	Réalisation (2023-Cible 2023)
Durée moyenne de rupture des médicaments et produits traceurs	24	21	≤ 7 jours	3	-14
Proportion de médicaments/produits traceurs ayant connu une rupture	22%	22%	11%	0	11

Source : Région médicale